

www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

**[L'INNOVATION RELIGIEUSE :
SA GRAVITE, SES MEFAITS ET
L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC
LES INNOVATEURS]**

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Table des matières

<u>Introduction</u>	Page 7
<u>A. La définition de l'innovation</u>	Page 9
<u>B. Explication des six éléments qui constituent la définition de l'innovation religieuse</u>	Page 11
1. L'innovation est une chose par laquelle on recherche l'adoration d'Allah.....	Page 11
2. L'innovation est une chose qui n'a pas été légiférée par Allah.....	Page 13
<i>Remarque : Ce n'est pas, dans l'absolu, tout élément religieux qui n'était pas présent à l'époque du Prophète ou des premiers musulmans que l'on peut juger comme étant une innovation.....</i>	
3. L'innovation peut avoir lieu au niveau de la croyance.....	Page 17
4. L'innovation peut avoir lieu à travers la parole.....	Page 18
5. L'innovation peut avoir lieu à travers un acte.....	Page 21
6. L'innovation peut avoir lieu à travers un délaissement.....	Page 22
<i>Remarque : La division de l'innovation en deux catégories : l'innovation complète / البدعة الحقيقية et l'innovation par annexion / البدعة الإضافية.....</i>	
<u>C. Le jugement de l'innovation religieuse</u>	Page 29

Remarque : *Les paroles des quatre imams à propos de l'interdiction des innovations.....*Page 35

Remarque : *La sincérité de la personne envers Allah et son intention de faire le bien ne justifient pas l'innovation religieuse.....*Page 36

D. Toute innovation religieuse est égarement.....Page 38

1. Toute innovation religieuse est égarement.....Page 39

2. La réponse aux arguments avancés par certains pour prétendre qu'il existe dans l'Islam de bonnes innovations.....Page 44

A. ***La parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : Celui qui instaure une bonne tradition dans l'Islam obtient sa récompense.....***Page 45

B. ***La parole de 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) à propos de la prière du tarawih : Quelle bonne innovation est cette chose-ci.....***Page 49

C. ***La parole de 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée): Ce que les musulmans voient comme étant bon est bon auprès d'Allah.....***Page 58

D. ***Le fait que le Coran ait été rassemblé dans un seul livre à l'époque des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous)***Page 61

E. *Le fait que l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) ait divisé l'innovation en innovation louable et en innovation blâmable*.....Page 67

E. Les méfaits de l'innovation.....Page 73

1. L'innovation est une forme d'association à Allah.....Page 73
2. L'innovation est une forme de mécréance.....Page 74
3. L'innovation est une forme de parole sur Allah sans science.....Page 77
4. L'innovation fait partir la Sououna.....Page 79
5. L'innovation entraine la division dans la communauté musulmane.....Page 81
6. L'innovateur est maudit.....Page 83
7. L'innovation religieuse est plus grave que le péché.....Page 86
8. L'innovation est une chose qui a tendance à s'accroître et s'amplifier avec le temps.....Page 97
9. L'innovateur va porter les péchés de tous ceux qu'il a égarés.....Page 102
10. L'innovation peut être la cause de différents types de châtement pour ceux qui la pratiquent dans l'ici-bas comme dans l'au-delà.....Page 103

F. L'attitude à adopter vis-à-vis des innovateurs.....Page 109

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

1. [Le fait de détester l'innovateur par son cœur](#).....Page 111
 2. [Il faut que les gens de science préviennent les musulmans contre le danger que représentent les innovations et les innovateurs](#).....Page 120
 3. [Il ne faut pas lire les livres des innovateurs, écouter leurs paroles ni polémiquer avec eux](#).....Page 126
 4. [Il faut s'écarter des innovateurs, couper les relations avec eux et les boycotter](#)Page 137
- Conclusion**.....Page 142

Annexe : Les règles du boycott (hajr) des innovateurs et des pécheurs.....Page 144

1. Le caractère légiféré du boycott.....Page 144

2. La sincérité envers Allah et la conformité avec la législation islamique sont des conditions de validité du boycott.....Page 147

3. Le boycott est une adoration qui peut être pratiquée par le cœur, par les actes et par la parole.....Page 151

4. Le boycott peut être total comme il peut être partiel.....Page 157

5. Les objectifs qui sont recherchés par la législation islamique à travers la pratique du boycott.....Page 160

6. Si le boycott entraîne un méfait ou mal qui est plus grand que l'intérêt qu'il peut apporter, il n'est alors pas légiféréPage 171

7. Le jugement du boycott évolue d'une situation à une autre.....Page 175

8. Le jugement du boycott évolue d'une personne à une autre.....Page 176

9. Comment comprendre les textes qui interdisent de boycotter un musulman au-delà de trois jours ?Page 177

10. Ne pas boycotter une personne désobéissante ou un innovateur ne signifie pas que l'on peut la prendre comme compagnon ou comme ami proche.....Page 179

Remarque : *Le fait de juger une personne comme faisant partie des gens de l'innovation est une chose d'une extrême gravité*.....Page 181

Introduction

L'imam Al Qarafi (mort en 684 du calendrier hégirien) a dit : « Certes tout le bien se trouve dans le suivi et tout le mal se trouve dans le fait d'innover ».

(Al Fourouq vol 4 p 350)

قال الإمام القرافي : إن الخير كله في الاتباع والشر كله في الابتداع

(الفروق ج ٤ ص ٣٥٠)

Cheikh 'Otheimine a dit : « L'innovation est une maladie comme le cancer : on n'en guérit pas sauf si Allah le veut ».

(Charh Al 'Aqida Safariniya p 229)

قال الشيخ العثيمين : البدعة مرض كسرطان لا يرجى برؤه إلا أن يشاء الله

(شرح العقيدة السفارنية ص ٢٢٩)

Nous avons précédemment expliqué que le bon chemin concernant la pratique religieuse consiste à suivre le Coran, la Sounna et la voie des premiers musulmans.

(Voir le lien suivant : <https://www.hadithdujour.com/coran/Introduction-au-sujet-de-la-croyance-les-merites-de-la-foi-et-les-sources-de-preuves-desquelles-elle-est-tiree.pdf>)

Il est important de présenter au lecteur des éléments d'explication à propos de l'innovation religieuse qui va à l'encontre de ce chemin.

Car en effet, la connaissance d'une chose ne peut être complète qu'en connaissant son opposé.

(Ta'wil Moukhtalaf Al Hadith de l'imam Ibn Qoutayba p 14)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Il est rapporté du compagnon Houdheyfa Ibn Al Yaman (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit: « Les gens interrogeaient le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sur le bien mais moi je l'interrogeais sur le mal de peur qu'il ne m'atteigne ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°7084 et Mouslim dans son Sahih n°1847)

عن حذيفة بن اليمان رضي الله عنه قال : كان الناس يسألون رسولَ الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عن الخير وكنت أسأله عن الشر مخافة أن يدركني

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٧٠٨٤ ومسلم في صحيحه رقم ١٨٤٧)

Il y a un poème arabe qui dit:

« J'ai connu le mal mais pas pour lui même, mais afin de m'en protéger.

Celui qui ne sait pas différencier le mal du bien finit par tomber dedans ».

عرفت الشر لا للشر لكن لتوقيه ومن لا يعرف الشر من الخير يقع فيه

A. La définition de l'innovation

1. La définition de l'innovation dans la langue arabe

Dans la langue arabe, une innovation est appelée Al Bid'a / البدعة.

Ce terme vient de la racine بدع qui signifie le fait d'inventer, de produire une chose qui n'avait auparavant aucun équivalent.

(Voir Lisan Al 'Arab vol 8 p 6, Mokhtar Al Sihah p 18)

L'imam Chatibi (mort en 790 du calendrier hégirien) a dit : « La racine بدع signifie le fait d'inventer une chose qui n'avait auparavant aucun équivalent.

Allah a dit : - Il est le badi' des cieux et de la Terre - (1), c'est-à-dire que c'est Lui qui a créé les cieux et la Terre sans qu'il n'y ait eu auparavant d'équivalent à cela.

Allah dit également : - Dis : Je ne suis pas bid'an parmi les prophètes - (2), c'est-à-dire que je ne suis pas la première personne à venir pour apporter le message d'Allah aux serviteurs. De nombreux prophètes sont venus avant moi ».

(Al I'tissam vol 1 p 41)

(1) Il s'agit de la traduction approchée et approximative du sens du verset 117 de la sourate Al Baqara n°2.

(2) Il s'agit de la traduction approchée et approximative du sens du verset 9 de la sourate Al Ahqaf n°46.

Il est important de préciser que, du point de vue de la langue arabe, le terme - bid'a / innovation - n'induit pas forcément une idée négative.

Il peut être utilisé de manière positive comme il peut l'être de manière négative.

(Voir Al Ba'ith 'Ala Inkar Al Bida' Wal Hawadith de l'imam Abou Chama p 86/87)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Ibn Hajar (mort en 852 du calendrier hégirien) a dit : « Dans le lexique islamique, la bid'a / innovation est une chose qui est mauvaise contrairement à l'utilisation de ce terme dans la langue arabe.

Toute chose qui est inventée sans avoir d'équivalent est appelée bida' que cette chose soit bonne ou mauvaise ».

(Fath Al Bari 13/266)

2. La définition de l'innovation dans le lexique islamique

Cheikh 'Otheimine a dit : « La règle est que toute personne qui adore Allah (1) par une chose qu'Il n'a pas légiféré (2) que ce soit une croyance (3), une parole (4), un acte (5) ou un délaissement (6) a pratiqué l'innovation ».

(Al Ta'liq 'Alal Kafi vol 2 p 137)

قال الشيخ العثيمين : القاعدة أنّ كلّ من تَعَبَّدَ الله بما لم يشرعه الله من عقيدة أو قول أو عمل أو ترك فهو مبتدع

(التعليق على الكافي ج ٢ ص ١٣٧)

Il y a donc six éléments qui composent la définition de l'innovation religieuse.

Ces six éléments vont être expliqués dans les paragraphes suivants.

B. Explication des six éléments qui constituent la définition de l'innovation religieuse

5. L'innovation est une chose par laquelle on recherche l'adoration d'Allah

Tout d'abord, l'innovation est une chose par laquelle la personne cherche à se rapprocher d'Allah, à l'adorer et concerne donc uniquement le domaine religieux comme le montrent les textes et les paroles des savants.

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui innove **dans notre affaire-ci** (*) une chose qui n'en fait pas partie, alors cette chose est rejetée ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2697 et Mouslim dans son Sahih n°1718)

(*) C'est-à-dire la religion sur laquelle étaient le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et ses compagnons (qu'Allah les agrée tous).

(Neyl Al Awtar de l'imam Chawkani vol 3 p 337)

عن عائشة رضي الله عنها قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : من أحدث في أمرنا هذا ما ليس منه فهو ردّ

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٦٩٧ ومسلم في صحيحه رقم ١٧١٨)

L'imam Ibn Manthour (mort en 711 du calendrier hégirien) a dit : « L'innovation désigne les choses faisant partie de la religion qui ont été inventées après que la religion ait été complétée ».

(Lisan Al 'Arab vol 8 p 6)

قال الإمام ابن منظور : البدعة : الحدّثُ وما ابتدِعَ مِنَ الدِّينِ بَعْدَ الإِكْمَالِ

(لسان العرب ج ٨ ص ٦)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Al Fayrouzabadi (mort en 817 du calendrier hégirien) a dit : « L'innovation désigne les choses dans la religion qui ont été inventées après que la religion ait été complétée ».

(Basair Dhawi Tamyiz Fi Tefsir Al Kitab Al 'Aziz de vol 2 p 231)

قال الإمام الفَيْرُوزُ آبَادِيُّ : الْبِدْعَةُ : الْحَدَثُ فِي الدِّينِ بَعْدَ الْإِكْمَالِ

(بصائر ذوي التمييز في تفسير الكتاب العزيز ج ٢ ص ٢٣١)

Les nouvelles choses qui relèvent des affaires mondaines, de la vie d'ici-bas (les voitures, les portables, l'internet etc.) n'ont rien à voir avec l'innovation religieuse.

D'après Rafi' Ibn Khoudayj (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Certes je ne suis qu'un humain. Si je vous ordonne une chose concernant votre religion alors prenez-la et si je vous ordonne une chose de part mon avis personnel alors certes je ne suis qu'un humain ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2362)

عن رافع بن خديج رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ إِذَا أَمَرْتُكُمْ بِشَيْءٍ مِنْ دِينِكُمْ فَخُذُوا بِهِ وَإِذَا أَمَرْتُكُمْ بِشَيْءٍ مِنْ رَأْيٍ فَإِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ

(رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٣٦٢)

D'après Abou Qatada (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Que dites-vous ? S'il s'agit d'une chose concernant votre vie d'ici-bas alors ceci vous concerne et s'il s'agit d'une chose concernant votre religion alors ceci me revient ».

(Rapporté Ahmed par et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5601)

عن أبي قتادة رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : مَا تَقُولُونَ ؟ إِنْ كَانَ أَمْرٌ دُنْيَاكُمْ فَشَأْنُكُمْ وَإِنْ كَانَ أَمْرٌ دِينِكُمْ فَإِلَيَّ

(رواه أحمد وصححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٥٦٠١)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Cheikh Ahmed Chakir a dit : « L'innovation désigne uniquement ce que les gens ont inventé au niveau des différents types d'adoration.

Ce qui révèle d'autres domaines que l'adoration et ne va pas à l'encontre des règles de la législation islamique n'a rien à voir avec l'innovation ».

(Al Ta'liqat 'Ala Rawdati Nadiya vol 1 p 234)

قال الشيخ أحمد شاكر : إِنَّمَا الْبِدْعَةُ مَا يَسْتَحْدِثُهُ النَّاسُ فِي أَنْوَاعِ الْعِبَادَاتِ فَقَطْ وَمَا كَانَ فِي غَيْرِ الْعِبَادَاتِ وَلَمْ يُخَالِفْ قَوَاعِدَ الشَّرِيعَةِ فَلَيْسَ بِبِدْعَةٍ أَصْلًا

(التعليقات على روضة الندية ج ١ ص ٢٣٤)

6. L'innovation est une chose qui n'a pas été légiférée par Allah

L'innovation est une chose par laquelle la personne veut donc se rapprocher d'Allah mais sans qu'elle n'est une base dans la législation islamique.

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens voulu par l'innovation est ce qui a été inventé et qui n'a aucune source dans la législation islamique qui vienne prouver cette chose.

Par contre, ce qui est prouvé par une base dans la législation islamique n'est pas une innovation selon le lexique religieux mais si cela peut être désigné comme une innovation selon le sens de la langue arabe ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 2 p 127)

قال الإمام ابن رجب : المراد بالبدعة ما أحدث مما لا أصل له في الشريعة يدل عليه وأما ما كان له أصل من الشرع يدل عليه فليس ببدعة شرعاً وإن كان بدعة لغةً

(جامع العلوم والحكم ج ٢ ص ١٢٧)

Ainsi, toute chose allant à l'encontre des textes du Coran, de la Sounna et des premiers musulmans est une innovation.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Ce qui va à l'encontre des textes est innovation par consensus des musulmans ».

(Majmou' Al Fatawa 20/163)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : ما خالف النصوص فهو بدعة باتفاق المسلمين

(مجموع الفتاوى ١٦٣/٢٠)

Et toute chose religieuse qui n'existait pas à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), de ses compagnons (qu'Allah les agrée) et des premiers musulmans est innovation.

D'après Khassif, Sa'id Ibn Joubeyr (mort en 95 du calendrier hégirien) a dit : « Ce que les gens de Badr (*) ne connaissent pas ne fait pas partie de la religion ».

(Rapporté par Ibn 'Abdel Bar dans Al Jami' Fi Bayan Al 'Ilm Wa Fadlih n°1425 et sa chaîne de transmission est authentique)

(*) C'est-à-dire les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) qui ont participé à la bataille de Badr.

Badr est un endroit proche de Médine où il y a eu une grande bataille entre les musulmans et les associateurs durant le mois de Ramadan de la deuxième année après l'émigration du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) de La Mecque vers Médine.

عن خصيف قال سعيد بن جبير : ما لم يعرفه البديون فليس من الدين

(رواه ابن عبد البر في الجامع في بيان العلم وفضله رقم ١٤٢٥ وسنده حسن)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit : « Les Gens de la Soumma disent que tout acte qui n'est pas confirmé des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) est innovation ».

(Tefsir Ibn Kathir p 1703)

قال الإمام ابن كثير: أهل السنّة يقولون في كلّ فعل لم يثبت عن الصحابة: هو بدعة

(تفسير ابن كثير ص ١٧٠٣)

Remarque : Il est important de noter que ce n'est pas, dans l'absolu, tout élément religieux qui n'était pas présent à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ou des premiers musulmans que l'on peut juger comme étant une innovation.

Il y a deux cas possibles :

- Si rien n'empêchait une chose relative à la religion d'être pratiquée à l'époque mais elle a été délaissée alors pratiquer cette chose est une innovation.
- Si cette chose dans laquelle il y a un intérêt religieux ne pouvait pas être pratiquée à l'époque car une cause venait l'empêcher, lorsque la cause de l'empêchement disparaît pratiquer cette chose n'entre pas dans le domaine de l'innovation religieuse.

(Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 2 à partir de la page 263, Iqtida As Sirat Al Moustaqim de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya vol 2 à partir de la page 598, Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 4/107)

Pour faciliter les compréhension du lecteur, nous allons illustrer cette règle en prenant l'exemple de deux choses concernant l'appel à la prière qui n'existaient pas à l'époque prophétique : le tathwib et l'utilisation de hauts parleurs.

5. Le tathwib

D'après Moujahid : J'étais avec 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) lorsque pour le dohr ou le 'asr, un homme a fait le tathwib. (*)

Alors 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Sortons car certes ceci est une innovation ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°538 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(*) Le tathwib est le fait de se mettre vers la porte de la mosquée et d'appeler les gens en disant : La prière ! La prière !

(Al Hawadith Wal Bida' de l'imam Tartouchi p 149)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

: عن مجاهد قال : كنت مع عبدالله بن عمر رضي الله عنهما فتَوَّب رجل في الظَّهر أو العصر قال اخرج بنا فإنَّ هذه بدعة

(رواه أبو داود في سننه رقم ٥٣٨ وحسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

Dans ce texte, nous voyons qu'appeler les gens à la prière de cette manière a été jugé comme étant une innovation par le compagnon 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) car cela n'a pas été pratiqué à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) alors que rien n'empêchait de le faire si cela avait été un bien.

Mais puisque cela n'a pas été fait alors pratiquer cela par la suite est une innovation.

6. L'utilisation de hauts parleurs pour faire l'appel à la prière

Les savants contemporains disent que le fait de faire l'appel à la prière (adhan) en utilisant des hauts parleurs, bien que cela n'est pas été pratiqué à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est une bonne chose et ne peut pas être qualifié d'innovation religieuse.

En effet, utilisation de hauts parleurs n'était pas possible à l'époque car ces derniers n'existaient pas mais le fait que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ait choisi pour faire l'appel à la prière la personne qui avait la plus forte voix montre que le fait de faire entendre l'appel à la prière à un maximum de gens est un objectif recherché par la législation islamique.

Ainsi, l'utilisation des hauts parleurs pour l'appel à la prière n'est pas une innovation religieuse.

(Voir Al Majmou'a Li Moualafat Al Cheikh 'Abder Rahman Sa'di vol 15 p 53, Charh Al Arbain Nawawiya de Cheikh 'Otheimine p 197)

7. L'innovation peut avoir lieu au niveau de la croyance

C'est-à-dire que l'innovation peut prendre la forme d'une croyance religieuse adoptée par la personne et qui n'est pas conforme à la croyance agréée par Allah qui est celle mentionnée dans le Coran et la Sounna et qui était celle des premiers musulmans.

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « L'innovation désigne les croyances ou les adorations qui vont à l'encontre du Coran, de la Sounna ou du consensus des premiers musulmans ».

(Majmou' Al Fatawa 18/346)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : البدعة ما خالفت الكتاب والسنة أو إجماع سلف الأمة من الإعتقادات والعبادات

(مجموع الفتاوى ٣٤٦/١٨)

D'après 'Abda Ibn Abi Loubaba, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agréa lui et son père) a dit : « Celui qui invente un avis qui ne se trouve pas dans le Livre d'Allah et sur lequel aucune Sounna n'est rapportée du Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), il ne sait pas quelle sera sa situation lorsqu'il rencontrera Allah ». (*)

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°160 et authentifié par Cheikh Muhammed Soubhi Hallaq dans sa correction de Sounan Darimi p 56)

(*) C'est-à-dire une croyance.

(Al Mou'jam Al Wasit p 320)

عن عبدة بن أبي لبابة قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : من أحدث رأياً ليس في كتاب الله ولم يمتض به سنة من رسول الله صلى الله عليه وسلم لم يدر على ما هو منه إذا لقي الله رواه الدارمي في سننه رقم ١٦٠ وصححه الشيخ محمد صبحي حلاق في تحقيق سنن (الدارمي ص ٥٦)

Ce texte est une forte menace contre le fait d'inventer une croyance religieuse qui n'est pas mentionnée dans le Coran et la Sounna.

d'innovation selon laquelle le Prophète Muhammed (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'est pas le dernier des Prophètes.

Voir le document suivant à partir de la page 14 à 17 :

<http://hadithdujour.com/coran/L-attestation-Muhammed-est-le-Messager-d-Allah.pdf>

4. L'innovation peut avoir lieu à travers la parole

C'est-à-dire que l'innovation peut prendre la forme d'une parole par laquelle la personne veut se rapprocher d'Allah mais qui n'est pas conforme aux enseignements de la législation islamique.

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens voulu par l'innovation est ce qui a été inventé et qui n'a aucune source dans la législation islamique qui vienne prouver cette chose.

Par contre, ce qui est prouvé par une base dans la législation islamique n'est pas une innovation selon le lexique religieux mais si cela peut être désigné comme une innovation selon le sens de la langue arabe.

(...)

Ainsi, toute personne qui invente une chose et l'attribue à la religion sans qu'il n'y ait dans la religion une base vers laquelle elle retourne alors cette chose est un égarement et dont se désavoue la religion qu'il s'agisse de questions relatives aux croyances, aux actes ou aux paroles apparentes et cachées ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 2 p 127)

قال الإمام ابن رجب : المراد بالبدعة ما أحدث ممّا لا أصل له في الشريعة يدل عليه وأمّا ما كان له أصل من الشرع يدل عليه فليس ببدعة شرعاً وإن كان بدعة لغاً

(...)

فكل من أحدث شيئاً ونسبه إلى الدين ولم يكن له أصل من الدين يرجع إليه : فهو ضلالة والدين منه بريء وسواء ذلك مسائل الإعتقادات أو الأعمال أو الأقوال الظاهرة والباطنة

(جامع العلوم والحكم ج ٢ ص ١٢٧/١٢٨)

D'après Muhammed Ibn 'Amr Ibn 'Ata : J'étais auprès de 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) qui avait son fils avec lui lorsqu'un questionneur est venu et a dit : - As Salam 'Alaykoum Wa Rahmatoulah Wa Barakatouh Wa Maghfiratouh Wa Ridwanouh (1) - et il a cité d'autres choses comme cela.

'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Qu'est-ce que ce salam ?! » et il s'est énervé au point où ses joues sont devenues rouges.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Son fils 'Ali a dit : Ô mon cher père ! Ce n'est qu'un questionneur parmi les questionneurs.
(2)

'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Certes Allah a fixé une limite au salam puis Il s'est arrêté et a interdit ce qui vient après ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Chou'ab Al Iman n°8488 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction du Mouwata vol 4 p 429)

(1) La formule complète de salutation / salam est : As Salam 'Alaykum Wa Rahmatoulah Wa Barakatouh / Que le salut, la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous.

Mais cet homme a ajouté dans son salam : Wa Maghfiratouh Wa Ridwanouh / Et Son pardon et Son agrément et encore d'autres choses.

Ainsi, bien que cet homme n'ait cherché que le bien en saluant de cette manière, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) s'est fâché et a expliqué que le salam est une adoration par laquelle la personne obtient une récompense d'Allah et qu'ainsi rajouter à la limite fixée par Allah dans le salam constitue une innovation.

(2) C'est-à-dire les gens qui venaient poser des questions religieuses à 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père).

عن محمد بن عمرو بن عطاء قال : بينا أنا عند عبدالله بن عباس رضي الله عنهما وعنده ابنه فجاءه سائل فسلم عليه فقال : السلام عليكم ورحمة الله وبركاته ومغفرته ورضوانه وعدد من ذا

فقال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : ما هذا السلام ؟

وغضب حتى احمرت وجنتاه فقال له ابنه علي : يا أبتاه إنما هو سائل من السؤل

فقال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : إن الله حدّ السّلام حدّاً ثمّ انتهى ونهى عمّا وراء ذلك

رواه البيهقي في شعب الإيمان رقم ٨٤٨٨ وصححه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق الموطأ (ج ٤ ص ٤٢٩)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après Abou Al 'Aliya : 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a entendu un homme dire : Bismillah At Tahiyatou Lillah. (1)

Il lui a interdit cela. (2)

(Rapporté par Ibn Al Mundhir dans Al Awsat n°1426 et authentifié par Cheikh Zakariya Ibn Ghoulam Al Bakistani dans son ouvrage Ma Saha Min Athar As Sahaba Fil Fiqh p 251)

(1) C'est-à-dire que durant la prière, avant le tachahoud qui commence en disant : At Tahiyatou Lillah, cet homme a ajouté la formule : Bismillah / Au Nom d'Allah.

(2) Le fait de dire Bismillah avant le tachahoud n'était pas une chose que le Prophète faisait.

(Voir Al Awsat de l'imam Ibn Al Mundhir vol 3 p 211/212)

Ainsi 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a réprouvé cela et lui a interdit de le faire.

عن أبي العالية قال أنّ عبدالله بن عباس رضي الله عنه سمع رجلا يقول : بسم الله التحيات لله فانتهره

رواه ابن المنذر في الأوسط رقم ١٤٢٦ وصححه الشيخ زكريا بن غلام الباكستاني في كتابه (ما صح من آثار الصحابة في الفقه ص ٢٥١)

D'après Hammad : J'ai dit à Ibrahim An Nakha'i (mort en 96 du calendrier hégirien) : Est-ce que je dis dans mon tachahoud : Bismillah ? (1)

Il a dit : « Dis : At Tahiyatou Lillah ». (2)

J'ai dit : Je dis : El Hamdoulillah ? (3)

Il a dit : « Dis : At Tahiyatou Lillah ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Al Sounan Al Koubra n°2836 et authentifié par Cheikh Islam Mansour dans sa correction de Sounan Al Bayhaqi)

(1) C'est-à-dire : Au Nom d'Allah.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(2) C'est-à-dire qu'il lui a dit de ne pas ajouter cette parole et de commencer tout de suite le tachahoud tel qu'il a été rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sans rien lui ajouter.

(3) C'est-à-dire : Au Nom d'Allah.

عن حماد قال : قلت لإبراهيم النخعي : أقول في التشهد بسم الله ؟

قال : قل التحيات لله

قلت : أقول الحمد لله ؟

قال : قل التحيات لله

رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٢٨٣٦ وصححه الشيخ إسلام منصور في تحقيق سنن (البيهقي)

5. L'innovation peut avoir lieu à travers un acte

C'est-à-dire que l'innovation peut prendre la forme d'un acte par lequel la personne veut se rapprocher d'Allah mais qui n'est pas conforme à la législation islamique.

D'après 'Oqba Ibn 'Amir (qu'Allah l'agrée) : Ma sœur a fait le nadhr (1) de marcher pieds nus et la tête découverte jusqu'à la Ka'ba. (2)

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est passé vers elle et a dit: « Qu'arrive t-il à celle-ci ? ».

Ils ont dit : Elle a fait le nadhr de marcher pieds nus et la tête découverte jusqu'à la Ka'ba.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Ordonnez lui de monter sur une monture et de mettre un khimar ». (3)

(Rapporté par Tahawi dans Charh Ma'ani Al Athar vol 3 p 129 et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2930)

Et dans une autre version, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Qu'elle couvre ses cheveux ».

(Rapportée par Al Rouyani dans son Mousnad n°190)

(1) Un nadhr est le fait qu'une personne se rapproche d'Allah en s'imposant à elle-même une chose qu'Allah ne lui a pas imposé.

Par exemple : Je fais le nadhr de prier aujourd'hui dix unités de prière surérogatoires ou encore je fais le nadhr de jeûner trois lundi de suite etc...

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Le fait de respecter le nadhr que l'on a fait est une obligation sauf dans le cas où, comme dans ce hadith, le nadhr qui est fait est un nadhr sur une chose interdite ou sur une chose que la personne n'est pas capable de faire.

Les détails des règles du nadhr sont mentionnés dans les ouvrages de jurisprudence.

(2) C'est-à-dire pour accomplir le hajj ou la 'omra.

(3) Le khimar désigne le vêtement avec lequel la femme couvre sa tête et cache ses cheveux.

عن عقبة بن عامر الجهني رضي الله عنه قال : نذرت أختي أن تمشي إلى الكعبة حافية حاسرة فأتى عليها رسول الله صلى الله عليه وسلم فقال : ما بال هذه ؟ قالوا : نذرت أن تمشي إلى الكعبة حافية حاسرة فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : مرّوها فلتركب ولتختم رواه الطحاوي في شرح معاني الآثار ج ٣ ص ١٢٩ وصححه الشيخ الألباني في السلسلة (الصحيحة رقم ٢٩٣٠)

وفي رواية أخرى قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : وتغطي شعرها (رواه الروياني في مسنده رقم ١٩٠)

Ainsi, dans ce texte, cette femme a voulu se rapprocher d'Allah par des actes qui ne font pas parties des adorations légiférées : le fait d'adorer Allah en se fatiguant à marcher jusqu'à La Mecque alors que monter sur une monture était possible et le fait de se découvrir la tête.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lui a donc interdit de faire ces choses qu'Allah n'a pas légiféré comme étant un moyen de se rapprocher de Lui mais il l'a en même temps laissé poursuivre les adorations légiférées qu'elle avait débutées.

6. L'innovation peut avoir lieu à travers un délaissement

C'est-à-dire que le fait de se rapprocher d'Allah en délaissant une chose dont Il n'a pas légiféré le délaissement comme étant un moyen de se rapprocher de Lui est une forme d'innovation.

L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Nous suivons la Sounna dans les actes et dans les délaissement ».

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 3/475)

قال الإمام الشافعي : نتبع السنة فعلاً وتركاً

(فتح الباري للإمام ابن حجر ٤٧٥/٣)

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : Un groupe de compagnon du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ont questionné ses épouses sur les actes qu'il pratiquait lorsqu'il était caché. (1)

L'un d'entre-eux a alors dit: Je ne vais pas me marier avec les femmes.

Un autre a dit: Je ne vais pas manger de viande.

Un autre a dit: Je ne vais pas dormir sur un lit. (2)

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Pourquoi est-ce que des gens disent ceci et cela? Pour ma part, je prie et je dors, je jeûne et je romps mon jeûne et je me marie avec les femmes. Celui qui s'écarte de ma sounna ne fait pas partie de moi ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1401)

(1) C'est-à-dire lorsqu'il était chez lui. Ils voulaient connaître les adorations qu'il faisait alors que les gens ne le voyaient pas.

(2) Certaines versions de ce hadith précisent qu'ils ont dit cela car ils ont trouvé que le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) ne faisait que peu d'adorations car Allah lui a déjà pardonné ses péchés passés et futurs.

عن أنس بن مالك رضي الله عنه أن نفرًا من أصحاب النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ سألوا أزواج النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عن عمله في السرِّ فقال بعضهم : لا أتزوج النساء وقال بعضهم لا أكل اللحم وقال بعضهم : لا أنام على فراشي فحمد الله وأثنى عليه فقال : ما بآل أقوامٍ قالوا كذا وكذا ؟ لكنني أصلي وأناثم وأصوم وأفطر وأتزوج النساء فمن رغب عن سنّتي فليس مِنِّي (رواه مسلم في صحيحه رقم ١٤٠١)

D'après Qays Ibn Abi Hazim : Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) est entré auprès d'une femme de la tribu de Ahmas dont le nom était Zaynab et il a vu qu'elle ne parlait pas.

Il a dit : « Qu'a-t-elle à ne pas parler ? ».

Ils ont dit : Elle a fait le hajj en gardant le silence.

Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) lui a dit : « Parle ! Certes ceci n'est pas permis, ceci fait partie des actes de la Jahiliya ». (*)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°3834)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(*) C'est le nom de la période de grande ignorance qui a précédé l'Islam.

عن قيس بن أبي حازم قال : دخل أبو بكر الصديق رضي الله عنه على امرأة من أحمس يقال لها : زينب فرأها لا تتكلم

فقال : ما لها لا تتكلم ؟

فقالوا : حجت مصمته

فقال لها : تكلمي فإن هذا لا يحل هذا من عمل الجاهلية

فتكلمت

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٣٨٣٤)

D'après Hamam Ibn Al Harith : Ma'qil a questionné 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) en lui disant : J'ai certes juré de ne pas dormir sur mon lit durant une année.

'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Ô vous les croyants ! N'interdisez pas les bonnes choses qu'Allah vous a autorisé ». (1)

Puis il a dit : « Fais l'expiation de ton serment ». (2)

(Rapporté par Sa'id Ibn Mansour dans ses Sounan n°774 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Al I'tissam vol 2 p 202)

(1) Il s'agit de la traduction approchée et approximative du sens du verset 87 de la sourate Al Maida n°5.

(2) C'est-à-dire qu'il a le choix entre libérer un esclave, nourrir dix pauvres ou habiller dix pauvres et s'il ne peut faire aucune de ces trois choses alors il devra jeûner trois jours consécutifs.

Le sens de ce texte est que cet homme, pour se rapprocher d'Allah, s'est interdit à lui-même de dormir sur son lit et il a appuyé cela par un serment.

Les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) et les premiers musulmans étaient d'avis que s'interdire ces choses permises n'est pas autorisé. Et si, en plus de cela, la personne a appuyé cette interdiction par un serment elle devra faire l'expiation de ce serment.

(Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 2 p 201)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن همام بن الحارث أن معقل سأل عبدالله بن مسعود رضي الله عنه فقال : إني حلفت أن لا أنام على فراشي سنة

فقال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : يا أيها الذين آمنوا لا تحرّموا طيبات ما أحل الله لكم

ثم قال : كقر عن يمينك

(رواه سعيد بن منصور في سننه رقم ٧٧٤ وسنده صحيح . انظر الإعتصام ج ٢ ص ٢٠٢)

Remarque : La division de l'innovation en deux catégories : l'innovation complète / البدعة الحقيقية et l'innovation par annexion / البدعة الإضافية

Pour bien comprendre le sujet de l'innovation, il est important de savoir que les savants ont dit que l'innovation peut être de deux types :

- L'innovation complète / البدعة الحقيقية

Il s'agit du fait d'adorer Allah en pratiquant une chose qui n'a absolument aucune base, ni de près ni de loin, dans la législation islamique.

(Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 2 p 127)

Nous pouvons prendre l'exemple de se rapprocher d'Allah, comme le montre le hadith suivant, de se rapprocher d'Allah en restant debout le plus longtemps possible sans s'asseoir, de s'exposer au soleil et de garder complètement le silence en ne parlant jamais.

Ces actes ne sont pas des adorations qui sont montrées par la législation islamique et ainsi, malgré sa bonne intention, lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a vu un homme qui les pratiquait, il lui a de suite ordonné de les arrêter.

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée) : Pendant que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait son sermon, il y avait un homme debout.

Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a interrogé le concernant. Ils ont dit: C'est Abou Israil. Il a fait le nadhr de rester debout et de ne pas s'asseoir, de ne pas se mettre à l'ombre, de ne pas parler et de jeûner.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Ordonnez lui de parler, de se couvrir et de s'asseoir mais qu'il continue son jeûne ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6704)

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : بينا النبي صلى الله عليه وسلم يخطب إذا هو برجل قائم فسأل عنه فقالوا : أبو إسرائيل نذر أن يقوم ولا يقعد ولا يستظل ولا يتكلم ويصوم فقال النبي صلى الله عليه وسلم : مره فليتكلم وليستظل وليقعد وليتم صومه (رواه البخاري في صحيحه رقم ٦٧٠٤)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- L'innovation par annexion / الدعة الإضافية

L'innovation par annexion est une chose assez précise que tout le monde ne détecte pas forcément.

(Iqtida As Siral Al Moustaqim de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya vol 2 p 600)

L'innovation par annexion désigne le fait d'adorer Allah en pratiquant un acte qui, à la base, existe dans la législation islamique mais auquel on ajoute ou en enlève des éléments ce qui en fait une innovation.

(Voir Hajr Al Moubtadi' de Cheikh Bakr Abou Zayd p 43)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Le fait qu'Allah et Son Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) aient légiféré un acte de manière générale et globale n'induit pas que cet acte soit légiféré de manière précise et non globale ».

(Majmou' Al Fatawa 20/196. Voir également Al Charh Al Mumti' de Cheikh 'Otheimine vol 4 p 41)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : شرع الله ورسوله صلى الله عليه وسلم للعمل بوصف العموم والإطلاق لا تقتضي أن يكون مشروعاً بوصف الخصوص والتقييد

(مجموع الفتاوى ١٩٦/٢٠)

Voici des exemples qui vont faciliter la compréhension de ce point :

- D'après 'Ata : 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) interdisait de jeûner un jour à chaque fois qu'il arrive et de jeûner des jours précis. (*)

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Moussanaf n°7855 et authentifié par Cheikh Zakariya Ibn Ghoulam Al Bakistani dans son ouvrage Ma Saha Min Athar As Sahaba Fil Fiqh p 658)

(*) Les textes du Coran et de la Sounna montrent que, de manière générale, le jeûne surérogatoire fait partie des meilleures actions par lesquelles la personne peut se rapprocher de son Seigneur.

Par contre, le fait de spécifier cette bonne action à des jours précis que la personne juge comme recommandés entre dans l'innovation religieuse.

C'est cela qui est visé dans ce texte de 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père).

Par exemple, il n'y a aucun mal à ce qu'une personne jeûne chaque mercredi car c'est son jour de repos et sans avoir comme croyance que ce jour est spécifiquement recommandé par rapport aux autres jours.

Mais si une personne jeûne chaque mercredi car elle pense que ce jour a un mérite spécifique par rapport aux autres jours alors cet acte est interdit et est considéré comme une innovation

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

par annexion.

En effet, à la base, le jeûne surrogatoire est légiféré et recommandé mais le spécifier à un jour que les textes ne mentionnent pas spécifiquement comme étant recommandé est une forme d'innovation.

عن عطاء قال : كان عبد الله بن عباس رضي الله عنهما ينهى عن إفراد اليوم كلما مر به وعن صيام الأيام المعلومة
رواه عبد الرزاق في المصنف رقم ٧١٥٥ وصححه الشيخ زكريا بن غلام الباكستاني في كتابه
(ما صح من آثار الصحابة في الفقه ص ٦٥٨)

- D'après Nafi' : Un homme qui était à côté de 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a éternué et a dit : - El Hamdoulillah Wa Salam 'Ala Rasouli Allah - .

'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « -El Hamdoulillah Wa Salam 'Ala Rasouli Allah - ?!

Ce n'est pas comme cela que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a appris !

Il nous a appris à dire : - El Hamdoulillah 'Ala Koulli Hal - ». (*)

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2738 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(*) Dans l'Islam, il est légiféré de louer Allah après avoir éternué.

Par ailleurs, les textes du Coran et de la Sounna sont très nombreux sur le mérite de prier et de saluer le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) mais cet homme a prononcé cette formule de rappel légiférée dans un moment précis dans lequel il n'a pas été rapporté dans la Sounna qu'il fallait la spécifier.

Ainsi, le compagnon 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée) lui a reproché cela et lui à appris à ne pas rajouter à ce que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné.

عن نافع : أن رجلاً عطس إلى جنب عبد الله بن عمر رضي الله عنهما فقال : الحمد لله والسلام على رسول الله
!قال عبد الله بن عمر رضي الله عنهما : الحمد لله والسلام على رسول الله ؟
ليس هكذا علمنا رسول الله صلى الله عليه وسلم علمنا أن نقول الحمد لله على كل حال
(رواه الترمذي في سننه رقم ٢٧٢٨ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن الترمذي)

- D'après Ibn Jourayj : J'ai dit à 'Ata (mort en 114 du calendrier hégirien) : Je vois les imams, lorsqu'ils descendent du minbar (1), toucher la pierre noire (2) avant de se rendre vers le maqam. (3)

T'es t-il parvenu un texte à propos de cela ?

'Ata (mort en 114 du calendrier hégirien) a dit : « Non ».

J'ai dit : « Es-tu d'avis que c'est une bonne chose ?

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

'Ata (mort en 114 du calendrier hégirien) a dit : « Non. Si ce n'est que toucher le plus possible la pierre noire est une bonne chose ». (4)

(Rapporté par Al Fakihi dans Akhbar Mekka n°143 et authentifié par Cheikh Wasiyou Allah 'Abbas dans son ouvrage Al Masjid Al Haram Tarikhouhou Wa Ahkamouh p 340)

(1) C'est-à-dire les imams de la mosquée Al Haram à La Mecque, lorsqu'ils descendent du minbar après avoir terminé le sermon du vendredi.

(2) La pierre noire est une pierre venant du paradis qui se trouve à l'un des coins de la Ka'ba. Les textes montrent qu'il est recommandé de la toucher car cela permet d'effacer les péchés.

(3) C'est-à-dire le maqam Ibrahim qui est une petite construction proche de la Ka'ba vers laquelle se mettait l'imam pour accomplir la prière du vendredi.

(4) Le sens de ce texte est que les imams touchaient la pierre noire à chaque fois qu'ils terminaient le sermon du vendredi.

Ainsi 'Ata (mort en 114 du calendrier hégirien) a expliqué que le fait de toucher la pierre noire est, de manière générale, une bonne action.

Par contre, il ne faut pas spécifier cela à un moment précis en pensant que cette bonne action est recommandée à ce moment précis alors qu'aucun texte ne vient le montrer.

(Voir Al Masjid Al Haram Tarikhouhou Wa Ahkamouh de Cheikh Wasiyou Allah 'Abbas p 341)

عن ابن جريج قال : قلت لعطاء : أرى الأئمة إذا نزلوا عن المنبر استلموا الركن قبل أن يأتوا المقام أبلغك فيه شيء ؟

قال عطاء : لا

قلت : أتستحسنه ؟

قال عطاء : لا إلا أن استلام الركن ما أكثرت منه فهو خير

رواه الفاكهي في أخبار مكة رقم ١٤٣ وصححه الشيخ وصي الله عباس في كتابه المسجد (الحرام تاريخه وأحكامه ص ٣٤٠)

C. Le jugement de l'innovation religieuse

Les textes du Coran, de la Sounna, des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous), des premiers musulmans et le consensus montre de manière évidente que l'innovation religieuse est une chose interdite.

Voici quelques textes sur le sujet :

- Allah a dit dans la **sourate Al An'am n°6 verset 153** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Et ceci est Mon chemin droit, suivez-le et ne suivez pas les chemins (*) qui vous écarteraient de Mon chemin. Voilà ce qu'Il vous recommande afin que vous le craigniez ».

قال الله تعالى : وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ
ذَلِكُمْ وَصَّاكُم بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ
(سورة الأنعام ١٥٣)

(*) D'après Ibn Abi Najih, Moujahid (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit à propos de la parole d'Allah - ne suivez pas les chemins - : « Il s'agit des innovations et des ambiguïtés ». (Rapporté par Ibn Nasr Al Marwazi dans Kitab Sounna n°11 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna p 148)

عن ابن أبي نجيح قال مجاهد في قول الله لَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ : البدع والشبهات
رواه ابن نصر المروزي في كتاب السنة رقم ١١ وصححه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق (كتاب السنة ص ١٤٨)

- D'après Al 'Irbad (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Prenez garde aux innovations ! ». (Rapporté par Ibn Abi 'Assim dans Kitab As Sounna n°34 et authentifié par Cheikh Albani dans Dhilal Al Janna Fi Takhrij As Sounna)

عن العرياض رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِيَّاكُمْ وَالْبَدْعَ
رواه ابن أبي عاصم في كتاب السنة رقم ٣٤ وحسنه الشيخ الألباني في ظلال الجنة في (تخريج كتاب السنة)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- D'après Abou Barza Al Aslami (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes parmi ce que je crains pour vous après moi (1): vos ventres (2), vos sexes (3) et les passions qui égarent ». (4)

(Rapporté par Ibn Abi 'Asim dans Kitab As Sounna n°14 et authentifié par Cheikh Albani dans Dhilal Al Janna Fi Takhrij As Sounna)

(1) C'est-à-dire après sa mort.

(2) Ceci peut être expliqué de deux manières :

- par le fait de se nourrir de choses interdites ou achetées avec de l'argent interdit
- par le fait d'exagérer dans les quantités de nourritures que l'on mange car ceci va nuire à la santé de la personne, va diminuer sa motivation dans les bonnes actions et peut-être même l'empêcher physiquement de pouvoir les pratiquer

(3) C'est-à-dire de faire avec son sexe des choses interdites : la fornication, l'homosexualité, la masturbation...

(Ces explications sont tirées d'un cours de Cheikh Muhammed Ibn 'Abdel Wahab Al Wassabi sur ce hadith)

(4) C'est-à-dire le fait de suivre ses passions au lieu de suivre le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Allah a dit dans la **sourate Al Qassas n°28 verset 50** (traduction approchée et approximative du sens du verset) en s'adressant à son Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - Mais s'ils ne te répondent pas (*), sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ? - .

(*) C'est-à-dire dans ce que tu leur a dit et qu'ils ne suivent pas la vérité.

(Tefsir Ibn Kathir p 1420)

C'est pour cela que les premiers musulmans appelaient les Gens de l'innovation, les Gens des passions.

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 11/453)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن أبي برزة الأسلمي رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّ مِمَّا أَخْشَى عَلَيْكُمْ بَعْدِي بَطُونَكُمْ وَفُرُوجَكُمْ وَمُضَلَّاتِ الْأَهْوَاءِ

رواه ابن أبي عاصم في كتاب السنة رقم ١٤ وصححه الشيخ الألباني في ظلال الجنة في (تخريج كتاب السنة)

- D'après Qotba Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) disait : « Ô Allah ! Je demande protection auprès de Toi contre les mauvais comportements, les mauvaises actions et les mauvaises passions (1) ». (2) (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°3591 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(1) Comme cela a été mentionné dans l'explication du hadith précédent, les innovations font partie des mauvaises passions.

(2) En phonétique : Allahoumma Inni A'oudhou Bika Min Mounkaratil Akhlaq Wal A'mal Wal Ahwa

En arabe : اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ مُنْكَرَاتِ الْأَخْلَاقِ وَالْأَعْمَالِ وَالْأَهْوَاءِ

عن قطبة بن مالك رضي الله عنه قال : كان النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يقول : اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ مُنْكَرَاتِ الْأَخْلَاقِ وَالْأَعْمَالِ وَالْأَهْوَاءِ

رواه الترمذي في سننه رقم ٣٥٩١ وصححه أيضاً الشيخ الألباني في تحقيق سنن (الترمذي)

- D'après Abou Qilaba, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Vous devez apprendre la science avant qu'elle ne soit retirée et c'est par la mort des savants qu'elle est retirée.

Vous devez apprendre la science car certes l'un d'entre-vous ne sait pas quand elle sera retirée ou quand il y aura besoin de sa science.

Vous allez trouver des gens qui prétendent vous appeler vers le Livre d'Allah alors qu'ils l'ont certes jetté derrière leurs dos.

Ainsi, vous devez apprendre la science.

Et prenez garde au fait d'innover, à l'exagération, à l'excès et accrochez vous à la religion ancienne ». (*)

(Rapporté par Ibn Nasr Al Marwazi dans Kitab Sounna n°73 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna p 238)

(*) C'est-à-dire la religion telle qu'elle était pratiquée à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et de ses compagnons.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن أبي قلابة قال عبد الله بن مسعود رضي الله عنه يقول : عليكم بالعلم قبل أن يُقبض وقبضه ذهاب أهله

عليكم بالعلم فإن أحدكم لا يدري متى يُقبض أو متى يُفتقر إلى ما عنده
وستجدون أقوامًا يزعمون أنهم يدعونكم إلى كتاب الله وقد نبذوه وراء ظهورهم
فعليكم بالعلم وإيّاكم والتَّبَدُّع والتَّنطع والتعمق وعليكم بالعتيق

رواه المروزي في كتاب السنّة رقم ٧٣ وصححه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق كتاب (السنّة ص ٢٢٨)

- D'après Tawous, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Vous devez agir avec droiture, suivre les gouverneurs et le athar (1) et prenez garde au fait d'innover ». (2)
(Rapporté par Ibn Nasr Al Marwazi dans Kitab Sounna n°71 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna p 237)

(1) Le terme athar signifie une trace que l'on a laissé.

Ainsi, il vise par cela les textes rapportés du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et de ses compagnons (qu'Allah les agrée tous).

(2) C'est-à-dire d'innover au niveau religieux.

عن طاوس قال عبد الله بن عباس رضي الله عنهما : عليكم بالإستقامة واتباع الأمراء والأثر وإيّاكم والتَّبَدُّع
رواه ابن نصر المروزي في كتاب السنّة رقم ٧١ وحسنه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق (كتاب السنّة ص ٢٢٧)

- D'après Abou Iyas : 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) disait dans son sermon : « Certes le plus véridique des discours est la parole d'Allah.
L'anse la plus ferme est la parole de piété.
La meilleure des religions est la religion de Ibrahim (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).
La meilleure histoire est ce Coran.
La meilleure des voies est la voie de Muhammed (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).
Le plus noble des discours est le rappel d'Allah.
Les plus mauvaises choses sont les choses innovées... ».
(Rapporté par Ibn Abi 'Omar comme cela est mentionné dans Al Matalib Al 'Aliya n°3125 et authentifié par Cheikh Muhammed Al Imam dans son ouvrage Al Idah Wa Tabyin n°158)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن أبي إياس قال : كان عبدالله بن مسعود رضي الله عنه يقول في خطبته : إن أصدق الحديث كلام الله وأوثق العرى كلمة التقوى وخير الممل ملة إبراهيم وأحسن القصص هذا القرآن وأحسن السنن سنة محمد صلى الله عليه وسلم وأشرف الحديث ذكر الله وشر الأمور محدثاتها

رواه ابن أبي عمير كما في المطالب العالية رقم ٣١٢٥ وصححه الشيخ محمد الإمام في كتابه (الإيضاح والتبيين رقم ١٥٨)

- D'après Yazid Ibn 'Amira, Mou'adh Ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) a dit : « Prenez garde à ce qui a été innové car certes ce qui a été innové est égarement ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°4611 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن يزيد بن عميرة قال معاذ بن جبل رضي الله عنه : إياكم وما ابتدع فإنّ ما ابتدع ضلالة (رواه أبو داود في سننه رقم ٤٦١١ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

- D'après Abou 'Awn, Abou Idris Al Khawlani (mort en 80 du calendrier hégirien) a dit : « Je préfère voir dans la mosquée un feu que je ne peux pas éteindre que d'y voir une innovation que je ne peux pas empêcher ».

(Rapporté par Al Marwazi dans Kitab Sounna n°88 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna p 252)

عن أبي عون قال أبو إدريس الخولاني : لأن أرى في المسجد نارًا لا أستطيع إطفائها أحبّ إليّ من أرى فيه بدعة لا أستطيع تغييرها (رواه المروزي في كتاب السنّة رقم ٨٨ وصححه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق كتاب (السنّة ص ٢٥٢))

- D'après Sofiane Ibn 'Uyayna, Moujahid (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit : « Je ne sais pas lequel des deux bienfaits que j'ai reçus est le plus grand : qu'Allah m'ait guidé vers l'Islam ou qu'Il m'est préservé de ces passions ». (*) (Rapporté par Ibn Abi Zamnin dans Oussoul Al Sounna n°239 et authentifié par Cheikh 'Abdallah Al Boukhari dans Riyad Al Janna Fi Takhrij Oussoul Al Sounna p 304)

(*) C'est-à-dire ces innovations.

عن سفيان بن عيينة قال مجاهد : ما أدري أي النعمتين عليّ أعظم : أن هداني الله للإسلام أو أن عافاني من هذه الأهواء

رواه ابن أبي زمنين في أصول السنة رقم ٢٣٩ وحسنه الشيخ عبدالله البخاري في رياض
(الجنة في تخريج أصول السنة ص ٣٠٤)

- D'après 'Oubeid Ibn 'Abdel Malik : 'Omar Ibn 'Abdel 'Aziz (mort en 101 du calendrier hégirien) disait : « Je jure par Allah que si ce n'était pas pour que je fasse appliquer une sounna et que je fasse mourir une innovation, je n'aurais pas aimé vivre ne serait-ce qu'un instant dans la vie d'ici-bas ».

(Rapporté par Al Marwazi dans Kitab Sounna n°81 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna p 247)

عن عبيد بن عبد الملك قال : كان عمر بن عبد العزيز يقول : والله ! لولا أن أنعش سنّة وأميت بدعةً لما سرّني أن أعيش في الدنيا فواقاً

رواه المروزي في كتاب السنّة رقم ٨١ وحسنه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق كتاب
(السنة ص ٢٤٧)

- D'après Damra Ibn Rabi'a, Sofiane Al Thawri (mort en 161 du calendrier hégirien) a dit : « Mettez les innovations derrière votre dos ! ». (*)
(Rapporté par Ibn Waddah dans Kitab Al Bida' Wan Nahi 'Anha n°38 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de cet ouvrage p 55)

(*) C'est-à-dire : Délaissez-les complètement.

عن ضمرة بن ربيعة قال سفيان الثوري : ولّوا البدع ظهوركم

رواه ابن وضاح في كتاب البدع والنهي عنها رقم ٢٨ وصححه الشيخ بدر البدر في تحقيق هذا
(الكتاب ص ٥٥)

- L'imam Ibn Al Wazir Al Yamani (mort en 840 du calendrier hégirien) a dit lorsqu'il mentionnait les preuves indiquant qu'il est interdit d'ajouter ou de retirer quoi que ce soit de la religion : « Le cinquième élément de preuve qui montre l'interdiction de cela est le consensus sur l'interdiction de l'innovation religieuse. Les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) et ceux qui les ont suivis de la meilleure manière n'a jamais cessé de mettre en garde contre cela... ».

(Ithar Al Haq 'Alal Khalq p 107)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قال الإمام ابن الوزير اليماني وهو يذكر الأدلة على تحريم الزيادة والنقصان في الدين : الوجه الخامس في الدليل على منعه الإجماع على تحريم البدعة في الدين وما زال الصحابة والتابعون لهم بإحسان يحذرون من ذلك

(إيثار الحق على الخلق ص ١٠٧)

Remarque : Les paroles des quatre imams à propos de l'interdiction des innovations

- L'imam Abou Hanifa (mort en 150 du calendrier hégirien)

Abou Hanifa (mort en 150 du calendrier hégirien) a dit lorsqu'il a été interrogé à propos d'un point sur la croyance : « Tu dois suivre les athars (*) et la voie des premiers musulmans et prends garde à tout ce qui a été inventé car certes cela est innovation ».

(Dham Al Kalam de l'imam Al Harawi n°1015)

(*) Le terme athar signifie une trace que l'on a laissé.

Le sens ici est les paroles qui ont été prononcées par les premiers musulmans.

قال الإمام أبو حنيفة حين سئل عن مسألة في العقيدة : عليك بالأثر وطريقة السلف وإتيك وكلّ محدثة فإنّها بدعة

(ذم الكلام للإمام الهروي رقم ١٠١٥)

- L'imam Malik (mort en 179 du calendrier hégirien)

L'imam Ibn Waddah (mort en 287 du calendrier hégirien) a dit : « L'imam Malik (mort en 179 du calendrier hégirien) détestait toutes les innovations même si elles étaient dans un acte de bien ».

(Kitab Al Bida' Wan Nahi 'Anha p 94)

قال الإمام ابن وضاح : قد كان مالك يكره كل بدعة ولو كانت في خير
(كتاب البدع والنهي عنها ص ٩٤)

- L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien)

D'après Ar Rabi' Ibn Souleyman, l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Que le serviteur rencontre Allah avec tous les péchés en dehors de l'association à Allah est meilleur que de Le rencontrer avec une innovation ».

(Kitab Al I'tiqad de l'imam Al Bayhaqi p 320)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن الربيع بن سليمان قال الإمام الشافعي : لأن يلقى الله العبد بكلّ ذنب ما خلا الشرك خير من أن يلقاه بشيء من الهوى
(كتاب الاعتقاد للبيهقي ص ٣٢٠)

- L'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien)

D'après 'Abdallah Ibn Ahmed, l'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien) a dit : « Les tombes de ceux qui ont commis des grands péchés parmi les Gens de la Sounna sont un jardin parmi les jardins du paradis et les tombes des ascètes parmi les Gens de l'innovation sont un trou parmi les trous du feu.

Les désobéissants parmi les Gens de la Sounna sont des bien-aimés (*) d'Allah et les ascètes parmi les Gens de l'innovation sont les ennemis d'Allah ».

(*Manaqib Al Imam Ahmed de Ibn Al Djawzi p 253*)

(*) C'est-à-dire qu'Allah les aime en fonction de ce qu'ils ont en eux comme croyance authentique.

عن عبدالله بن أحمد قال الإمام أحمد : قبور أهل السنة من أهل الكبائر روضة من رياض الجنة وقبور أهل البدعة من الزهاد حفرة من حفر النار
فَسَاقُ أَهْلِ السُّنَّةِ أَوْلِيَاءُ اللَّهِ وَزَهَادُ أَهْلِ الْبِدْعَةِ أَعْدَاءُ اللَّهِ
(مناقب الإمام أحمد لابن الجوزي ص ٢٥٣)

Remarque : La sincérité de la personne envers Allah et son intention de faire le bien ne justifient pas l'innovation religieuse

En méditant tous les textes qui ont été mentionnés précédemment, il apparait clairement que la bonne intention de la personne qui accomplit une innovation et son désir de faire le bien ne justifient en aucun cas le fait d'adorer Allah par un acte qu'Il n'a pas légiféré.

En effet, le Messenger d'Allah, ses compagnons (qu'Allah les agrée tous) et les premiers musulmans ont systématiquement réprouvés ces actes sans les excuser par la bonne intention de leur auteur.

Il est possible que la personne ignorante qui accomplit une innovation religieuse obtienne une récompense auprès d'Allah pour sa bonne intention et qu'elle ne soit pas punie car elle est excusée par son ignorance.

Mais son acte en lui-même ne lui rapporte aucune récompense.

(Voir *Al Qawl Al Moufid de Cheikh 'Otheimine vol 1 p 67 et 390*)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui a une bonne intention est récompensé selon son intention même si l'acte qu'il a fait n'est pas légiféré car il n'a pas divergé de ce qui est légiféré de manière volontaire ».

(Iqtida As Sirat Al Moustaqim vol 2 p 732)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : من كان له نيةٌ صالحةٌ أثيب على نيته وإن كان الفعل الذي فعله ليس بمشروع إذا لم يتعمد مخالفة الشرع

(اقتضاء الصراط المستقيم ج ٢ ص ٧٣٢)

Par contre, la personne qui persiste à adorer Allah par un acte qu'Il n'a pas légiféré après en avoir eu connaissance a commis un péché pour lequel elle mérite la punition divine.

D'après 'Abder Rahman Ibn Harmala : Après le lever de l'aube, Sa'id Ibn Al Moussayib (mort en 94 du calendrier hégirien) a vu un homme prier plus que deux unités de prière et multiplier les inclinaisons et les prosternations alors il lui a interdit cela.

Il a dit : Ô Abou Muhammed ! Allah va-t-il me punir pour la prière ?

Sa'id Ibn Al Moussayib (mort en 94 du calendrier hégirien) a dit : « Non. Mais Il va te punir pour avoir divergé de la Sounna ». ()*

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Al Sounan Al Koubra n°4445 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 2 p 236)

() Il a été rapporté de manière authentique qu'il est interdit, entre le lever de l'aube et l'accomplissement de la prière du sobh, de prier une autre prière que les deux unités de prière surérogatoires de la ratiba du fajr.*

(Voir Sounan Abi Daoud, hadith n°1278)

Malgré cela, cet homme multipliait les prières surérogatoires à ce moment-là et ainsi Sa'id Ibn Al Moussayib (mort en 94 du calendrier hégirien) lui a interdit cet acte et l'a informé que bien que la prière soit à la base parmi les meilleures actions, prier à ce moment durant lequel la prière surérogatoire n'est pas légiféré peut être la cause du châtement divin.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن عبد الرحمن بن حرملة أنّ سعيد بن المسيب رأى رجلاً يصلي بعد طلوع الفجر أكثر من ركعتين يكثر فيها الركوع والسجود فنهاه

فقال : يا أبا محمد ! يعذبني الله على الصلاة ؟

قال سعيد بن المسيب : لا ولكن يعذبك على خلاف السنّة

رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٤٤٤٥ وصححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ٢ ص (٢٣٦)

Les savants sont en consensus sur le fait que pour que les actes d'une personne soient acceptés par Allah, il faut que trois conditions soient réunies :

- Le fait que la personne soit croyante
- Le fait que l'acte soit fait avec l'intention de se rapprocher d'Allah uniquement
- Le fait que l'acte soit conforme à la législation islamique

(Voir *Ikmal Al Mou'lim Charh Sahih Mouslim de Al Qadi 'Iyad vol 1 p 597, Fath Al Majid de l'imam 'Abder Rahman Ibn Hassan p 450*)

Ces trois conditions d'acceptation des bonnes actions ont été expliquées dans le document suivant :

<http://www.hadithdujour.com/hadiths-condition-d-acceptation-des-actes.asp>

D. Toute innovation religieuse est égarement

Après avoir pris connaissance des éléments mentionnés dans le point précédent, il ne fait aucun doute que l'innovation est une chose interdite dans l'Islam.

Mais une question se pose : toutes les innovations sont-elles mauvaises ou existe-t-il dans la religion de bonne innovation ?

La réponse à cette question est que les textes et le consensus des premiers musulmans montrent que toute innovation religieuse est égarement. (1)

De plus, les textes et les paroles de savants qui sont avancés par certains pour affirmer qu'il existe dans l'Islam de bonnes innovations ne sont pas des preuves indiquant cela. (2)

8. Toute innovation religieuse est égarement

- D'après Al 'Irbad Ibn Sariya (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a fait une exhortation éloquente qui a fait frémir nos coeurs et a fait pleurer nos yeux. Nous avons dit: Ô messager d'Allah ! C'est comme s'il s'agissait de l'exhortation de celui qui fait ses adieux, donne nous donc des conseils !

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Je vous conseille la taqwa d'Allah, d'écouter et d'obéir au dirigeant même s'il s'agit d'un esclave abyssin. Et certes celui d'entre vous qui vivra assistera à beaucoup de divergences, ainsi accrochez vous à ma Sounna et à la Sounna des califes droits et bien guidés après moi. Accrochez vous à elle à pleines dents !

Et prenez garde aux choses nouvelles, car **certes toute chose nouvelle est une innovation et toute innovation est égarement** ».

(Rapporté par Abou Daoud n°4607 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن العرْباض بن سارية رضي الله عنه قال : وعظنا رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ موعظةً بليغةً وجلت منها القلوب و ذرفت منها العيون فقلنا : يا رسول الله ! كأنّها موعظة مودع فأوصنا قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : أوصيكم بتقوى الله و السّمع و الطاعة و إن كان عبداً حبشياً فإنّه من يعيش منكم فسيّرني اختلافاً كثيراً فعليكم بسنّتي و سنّة الخلفاء الرّاشدين المهديين بعدي تمسكوا بها و عضوا عليها بالتواجد و إياكم و محدثات الأمور فإنّ كلّ محدثة بدعة و كلّ بدعة ضلالة

(رواه أبو داود في سننه رقم ٤٦٠٧ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

- D'après Jabir Ibn 'Abdillah (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) avait l'habitude de dire dans ses sermons après avoir loué Allah et lui avoir fait des éloges par ce qu'il mérite: « Celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer, et celui qu'Allah a égaré personne ne peut le guider. Certes la parole la plus véridique est le livre d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Muhammad.

Certes les plus mauvaises choses sont les choses nouvelles et chaque chose nouvelle est innovation.

Chaque innovation est égarement et chaque égarement est en enfer ».

(Rapporté par Nasai dans ses Sounan n°1578 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai)

عن جابر بن عبد الله رضي الله عنهما : كان رسول الله يقول في خطبته يحمد الله ويثني عليه بما هو أهله ثم يقول : من يهده الله فلا مضل له ومن يضلله فلا هادي له . إن أصدق الحديث كتاب الله وأحسن الهدي هدي محمد وشر الأمور محدثاتها وكل محدثة بدعة وكل بدعة ضلالة وكل ضلالة في النار

(رواه النسائي في سننه رقم ١٥٧٨ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن النسائي)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « La parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - Toute innovation est égarement - fait partie de ses paroles qui sont concises tout en ayant un sens très large.

Il n'y a aucune innovation qui n'entre pas dans cette parole et ceci est une immense base parmi les bases de l'Islam ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 2 p 128)

قال الإمام ابن رجب : فقولہ صلی اللہ علیہ وسلم : کلّ بدعة ضلالة من جوامع الکلم لا ینخرج عنہ شیء وهو أصل عظیم من أصول الدین

(جامع العلوم والحکم ج ۲ ص ۱۲۸)

L'imam Ibn Hajar (mort en 852 du calendrier hégirien) a dit : « La parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - Toute innovation est égarement – est une règle globale de la législation islamique ».

(Fath Al Bari 13/254)

قال الإمام ابن حجر : فقولہ صلی اللہ علیہ وسلم : کلّ بدعة ضلالة عذہ الجملة قاعدة شرعية كلية

(فتح الباري ۱۳/۲۵۴)

Il est à noter que c'est lors de ses sermons que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) disait que chaque innovation est égarement.

S'il existait de bonnes innovations religieuses, le fait que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) répète à de nombreuses reprises dans des discours publics auxquels assistaient un grand nombre de personnes que toute innovation est égarement sans jamais mentionner la moindre exception serait de la trahison et reviendrait à cacher volontairement la vérité aux gens.

(Voir Charh Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 5 p 36)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Chatibi (mort en 790 du calendrier hégirien) a dit : « Les nombreuses preuves qui montre que les innovations sont des choses blâmables sont venues de manière globale et générale. Il n'a été rapporté dans absolument aucun texte une exception ou ce qui induirait qu'une innovation puisse faire partie de la guidée ou que toute innovation est également sauf ceci ou cela ni rien qui aille dans ce sens.

(...)

Et il est confirmé dans les bases de la science que chaque règle générale qui est répétée à de nombreuses occasions sans jamais être accompagnée de restriction ou de spécificité alors qu'elle est mentionnée et expliquée, cela est une preuve que cette règle reste générale comme le montrent les termes qui la composent.

Et le sujet dont nous sommes en train de parler rentre dans ce cas.

Il y a de nombreux hadiths qui ont été répétés à des moments différents et des situations différentes qui indiquent que : toute innovation est également, que toute chose nouvelle est innovation et autres termes allant dans ce sens qui montrent ce que innovations sont des choses blâmables.

Et il n'a pas été mentionné dans un verset, ni dans un hadith de restriction ou de spécificité ou des termes desquels on pourrait comprendre un sens différent que la généralité de la règle générale.

Ceci est une preuve évidente que la règle reste générale et globale ».

(Al I'tissam vol 1 p 241)

قال الإمام الشاطبي : الأدلة التي تدل علي ذم البدع جاءت مُطلقةً عامّةً علي كثرتها لم يَقَعْ فِيهَا اسْتِثْنَاءٌ أَبْتَنَاهُ وَلَمْ يَأْتِ فِيهَا مَا يَقْتَضِي أَنَّ مِنْهَا مَا هُوَ هُدًى وَلَا جَاءَ فِيهَا : كُلُّ بَدْعَةٍ ضَلَالَةٌ إِلَّا كَذَا وَكَذَا وَلَا شَيْءٌ مِنْ هَذِهِ الْمَعَانِي

(...)

وَقَدْ ثَبَتَ فِي الْأُصُولِ الْعِلْمِيَّةِ أَنَّ كُلَّ قَاعِدَةٍ كُليَّةٍ إِذَا تَكَرَّرَتْ فِي مَوَاضِعَ كَثِيرَةٍ وَلَمْ يَقْتَرِنْ بِهَا تَقْيِيدٌ وَلَا تَخْصِيصٌ مَعَ تَكَرُّرِهَا وَإِعَادَةِ تَقْرُّرِهَا فَذَلِكَ دَلِيلٌ عَلَي بَقَائِهَا عَلَي مُقْتَضَى لَفْظِهَا مِنَ الْعُمُومِ

فَمَا نَحْنُ بِصَدَدِهِ مِنْ هَذَا الْقَبِيلِ إِذْ جَاءَ فِي الْأَحَادِيثِ الْمُتَعَدِّدَةِ وَالْمُتَكَرِّرَةِ فِي أَوْقَاتٍ شَتَّى وَبِحَسَبِ الْأَحْوَالِ الْمُخْتَلِفَةِ أَنَّ كُلَّ بَدْعَةٍ ضَلَالَةٌ وَأَنَّ كُلَّ مُحَدَّثَةٍ بَدْعَةٌ وَمَا كَانَ نَحْوَ ذَلِكَ مِنَ الْعِبَارَاتِ الدَّالَّةِ عَلَي أَنَّ الْبَدْعَ مَذْمُومَةٌ وَلَمْ يَأْتِ فِي آيَةٍ وَلَا حَدِيثٍ تَقْيِيدٌ وَلَا تَخْصِيصٌ وَلَا مَا يُفْهَمُ مِنْهُ خِلَافٌ ظَاهِرٍ الْكُليَّةِ فِيهَا فَذَلِكَ دَلَالَةٌ وَاضِحَةٌ عَلَي أَنَّهَا عَلَي عُمُومِهَا وَإِطْلَاقِهَا

(الإعتصام ص ١ ص ٢٤١)

De plus, cette règle générale est confirmée et appuyée par les paroles des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) et le consensus des premiers musulmans.

- D'après 'Abdallah Ibn 'Oukeym, 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) disait : « Certes la plus véridique des paroles est la parole d'Allah, la meilleur voie est la voie de Muhammed (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et les plus mauvaises choses sont les choses innovées ».
(Rapporté par Ibn Waddah dans Kitab Al Bida' Wa An Nahi 'Anha n°60 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna de Ibn Nasr Al Marwazi p 231)

عن عبدالله بن عكيم قال : كان عمر بن الخطاب رضي الله عنه يقول : إنّ أصدق القليل قيل الله وإنّ أحسن الهدى هدى محمد وشرّ الأمور محدثاتها ألا و إنّ كلّ محدثة بدعة وكلّ بدعة ضلالة وكلّ ضلالة في النار

رواه ابن وضاح في كتاب البدع والنهي عنها رقم ٦٠ وصححه الشيخ سليم الهلالي في (تحقيق كتاب السنة لابن نصر المروزي ص ٢٣١)

- D'après Ibrahim, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: « Suivez et n'innovez pas car certes cela vous suffira et toute innovation est égarement ».
(Rapporté par Abou Khaythama dans Kitab Al Ilm n°54 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de cet ouvrage)

عن إبراهيم قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : اتبعوا ولا تبتدعوا فقد كفيتم وكلّ بدعة ضلالة

(رواه أبو خيثمة في كتاب العلم رقم ٥٤ وصححه الشيخ الألباني في تحقيقه لهذا كتاب)

- L'imam 'Abder Razaq a dit : D'après Ma'mar, d'après Ibn Tawous, d'après son père, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Certes toute l'innovation est égarement ».
(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Moussanaf n° 20102 et sa chaîne de transmission est authentique)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قال عبد الرزاق عن معمر عن بن طاووس عن أبيه قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : إنَّ الهوى كلُّه ضلالة

(رواه عبد الرزاق في المصنف رقم ٢٠١٠٢ وسنده صحيح)

- D'après Nafi', 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Toute innovation est égarement même si les gens la voit comme étant bonne ».

(Rapporté par Ibn Nasr Al Marwazi dans Kitab Sounna n°70 et authentifié par Cheikh Albani dans Ahkam Janaiz p 258)

عن نافع قال عبدالله بن عمر رضي الله عنهما : كلُّ بدعة ضلالة وإن رآها الناس حسنة

رواه ابن نصر المروزي في كتاب السنة رقم ٧٠ و صححه الشيخ الألباني في أحكام الجنائز (ص ٢٥٨)

- L'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien) a dit : « Pour nous, les bases de la Sounna sont : le fait de s'accrocher à ce sur quoi étaient les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) et de prendre exemple sur eux, délaisser les innovations et toute innovation est égarement ». (*)

(Ousoul As Sounna p 2)

(*) C'est-à-dire que l'imam Ahmed a mentionné de nombreux éléments de la croyance qu'il a décrit comme étant les bases de la Sounna et la première chose qu'il a cité est le suivi de la voie des compagnons du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et le fait de délaisser les innovations qui sont toute égarement.

قال أحمد بن حنبل : أصول السنّة عندنا التمسك بما كان عليه أصحاب رسول الله رضي الله عنهم والافتداء بهم وترك البدع وكل بدعة ضلالة
(أصول السنّة ص ٢)

- L'imam Abou 'Oubeid Al Qassim Ibn Salam (mort en 224 du calendrier hégirien) a dit: « Les innovations et les passions sont toutes d'un seul type qui est l'égarement ».

(Charh Ibn Battal Li Sahih Al Boukhari vol 8 p 255)

قال الإمام أبو عبيد القاسم سلام : البدع والأهواء كلّها نوع واحد في الضلال

(شرح صحيح البخاري لابن بطال ج ٨ ص ٥٨٨)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- L'imam Chatibi (mort en 790 du calendrier hégirien) a dit lorsqu'il mentionnait les éléments indiquant que toutes les innovations sont mauvaises : « Le troisième élément : les pieux prédécesseurs parmi les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous), les tabi'ins (la génération après les compagnons) et ceux qui les ont suivis ont été en consensus sur le fait de réprouver l'innovation, de la juger comme mauvaise, de la fuir et de fuir également les gens qui pratiquent des innovations ».

(Al I'tissam vol 1 p 242)

قال الإمام الشاطبي : أجمع السلف الصالح من الصحابة والتابعين ومن يليهم على دمر البدعة وتغييحها والهروب عنها وعمن اتسم بشيء منها

(الإعتصام ج ١ ص ٢٤٢)

- Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Le sujet concernant le fait que toute innovation religieuse est égarement et est interdite est un sujet de consensus entre les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) et les pieux prédécesseurs ».

(Iqtida As Sirat Al Moustaqim vol 1 p 54)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : مسألة أن كل بدعة في الدين ضلالة محرمة هذا مما أجمع عليه الصحابة والسلف الصالح

(اقتضاء الصراط المستقيم ج ١ ص ٥٤)

9. La réponse aux arguments avancés par certains pour prétendre qu'il existe dans l'Islam de bonnes innovations

Il y a des gens qui prétendent que, dans la religion, les innovations se divisent en deux catégories : les bonnes innovations et les mauvaises innovations.

De manière générale, pour justifier ce propos, ils argumentent par quatre éléments textuels et une parole de l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien).

Ces quatre éléments vont être cités dans les paragraphes suivants.

Puis, il sera mis en évidence qu'en aucun cas ils indiquent qu'il existe dans l'Islam de bonnes innovations.

A. La parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : Celui qui instaure une bonne tradition dans l'Islam obtient sa récompense...

Tout d'abord, voici le texte complet du hadith :

D'après Jarir Ibn 'Abdillah (qu'Allah les agrée lui et son père) : Au milieu de la journée, nous étions auprès du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lorsque sont venus à lui des gens qui étaient pieds nus, qui ne portaient pas de vêtements et étaient entourés dans des morceaux de laine. Ils portaient leurs épées à leurs cous.

Ils étaient tous de la tribu de Moudar.

Lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a vu leur niveau de pauvreté, son visage a changé.

Il est rentré chez lui puis est ressorti (1) et a ordonné à Bilal (qu'Allah l'agrée) de faire l'appel à la prière puis l'iqama (2).

Il a alors accompli la prière puis a fait un sermon dans lequel il a dit : « Ô vous les gens ! Craignez votre Seigneur qui vous a créé d'une seule âme ; jusqu'à la fin du verset, - Certes Allah vous observe parfaitement - ». (3)

Il a également mentionné le verset qui est dans la sourate Al Hachr : « - Craignez Allah et qu'une âme regarde ce qu'elle a avancé pour demain et craignez Allah ». (4)

Puis il a dit : « Faites l'aumône en donnant de vos dinar, de vos dirham, de vos vêtements, de ce que vous possédez comme blé, comme dattes, ne serait-ce que la moitié d'une datte ».

Un homme parmi les Ansars (5) est venu est a donné une bourse (6) que sa main était trop petite pour porter.

Puis les gens se sont succédé au point où j'ai vu un gros tas de nourriture et un gros tas de vêtements et alors j'ai vu le visage du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) s'illuminer de joie.

Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui instaure une bonne tradition dans l'Islam (7) obtient sa récompense et la récompense de ceux qui l'ont mis en pratique après lui sans que cela ne réduise en rien leurs récompenses. (8)

Et celui qui instaure une mauvaise tradition dans l'Islam, il lui est inscrit son péché et le péché de ceux qui l'ont mis en pratique après lui sans que cela ne réduise en rien leurs péchés ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1017)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- (1) C'est-à-dire qu'il est rentré chez lui afin de voir s'il trouvait quelque chose à leur donner.
- (2) C'est le nom du second appel à la prière qui est effectué juste avant le début de la prière.
- (3) Il s'agit de la traduction rapprochée du sens du premier verset de la sourate An Nissa n°4.
- (4) Il s'agit de la traduction rapprochée du sens du verset 18 de la sourate Al Hachr n°59.
- (5) Les Ansars sont les compagnons du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui étaient originaires de Médine.
- (6) C'est-à-dire un sac plein de dinars ou de dirhams.

(7) Dans une autre version authentique de ce hadith, cette phrase est mentionnée avec les termes suivants : - Celui qui instaure un bien et que l'on prend exemple sur lui - .

Voir le lien suivant : <http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Un-homme-a-donne-et-les-gens-ont-donne-4600.asp>

(8) L'imam Nawawi (mort 676 du calendrier hégirien) a dit : « La cause de cette parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est qu'au départ, cet homme parmi les Ansars est venu et a donné cette bourse que sa main avait du mal à tenir et alors les gens se sont succéder pour donner l'aumône.

Ainsi, le grand mérite est pour cet homme qui a commencé ce bien et a ouvert cette porte de générosité ».

(Charh Sahih Mouslim, hadith n°1017)

عن جرير بن عبدالله رضي الله عنهما قال : كُنَّا عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِي صَدْرِ النَّهَارِ فَجَاءَهُ قَوْمٌ حِفَاةٌ عِرَاةٌ مَجْتَابِي النَّمَارِ مُتَقَلِّدِي السِّيُوفِ كُلُّهُمْ مِنْ مَضَرَ

فَتَمَعَّرَ وَجْهَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لَمَّا رَأَى بِهِمْ مِنَ الْفَاقَةِ فَدَخَلَ ثُمَّ خَرَجَ فَأَمَرَ بِبِلَالٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فَأَذَّنَ وَأَقَامَ فَصَلَّى ثُمَّ خَطَبَ فَقَالَ : يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكَمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

نفس واحدة إلى آخر الآية إن الله كان عليكم رقيباً والآية التي في الحشر : اتقوا الله ولتنظر نفس ما قدمت لغد واتقوا الله تصدق رجل من ديناره من درهمه من ثوبه من صاع بره من صاع تمره ولو بشق تمره

فجاء رجل من الأنصار بصرة كادت كفه تعجز عنها ثم تتابع الناس حتى رأيت كوميين من طعام وثياب حتى رأيت وجه رسول الله صلى الله عليه وسلم يتهلل فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : من سنّ في الإسلام سنة حسنةً فله أجرها وأجر من عمل بها بعده من غير أن ينقص من أجورهم شيء
ومن سنّ في الإسلام سنة سيئةً كان عليه وزرها ووزر من عمل بها من بعده من غير أن ينقص من أوزارهم شيء

(رواه مسلم في صحيحه رقم ١٠١٧)

Pour commencer, il est impossible que la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - Celui qui instaure une bonne tradition dans l'Islam - , aille à l'encontre de son autre parole : - Toute innovation est égarement - .

En effet, il ne peut y avoir aucune contradiction dans les paroles du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), qui est le plus éloquent des hommes, celui qui a parfaitement transmis le message de son Seigneur et parfaitement conseillé sa communauté.

(Voir Al Ibda' Fi Bayan Kamal Al Char' Wa Khatar Al Ibtida' de Cheikh 'Otheimine p 20)

Ainsi, quel est donc le sens de la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - Celui qui instaure une bonne tradition dans l'Islam - ?

La réponse à cette question est que le sens de cette parole est : - Celui qui agit d'une bonne manière à propos de laquelle il y a une base dans la législation islamique et que les gens prennent exemple sur lui - .

(Voir Touhfatoul Ahwadhi Charh Sounan Tirmidhi vol 7 p 438)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Il y a plusieurs éléments qui viennent prouver que ce sens est ce qui est voulu par le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) :

- Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : - Celui qui instaure une bonne tradition dans l'Islam - . Il a spécifié : - dans l'Islam - , or l'innovation ne fait pas partie de l'Islam.
- Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : - une bonne tradition - or il a lui-même décrit toutes les innovations comme étant des égarements et ainsi comment pourraient-elles être bonnes ?
(Voir *Al Ibdā' Fi Bayan Kamal Al Char' Wa Khatar Al Ibtida'* de Cheikh 'Otheimine p 20)
- Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) visait par la bonne tradition l'acte qui a été effectué par cet homme parmi les Ansars. Il n'est pas honnête de couper le début du hadith sur l'aumône puis de faire l'explication de la dernière partie sans prendre en compte le début qui est, comme l'a dit l'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien), la cause pour laquelle le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : - Celui qui instaure une bonne tradition dans l'Islam / Et celui qui instaure une mauvaise tradition dans l'Islam - .

Ainsi, la cause de ce hadith qui est l'aumône nous montre que le sens voulu par le fait d'instaurer une bonne tradition désigne le fait de mettre en pratique un acte légiféré et recommandé par l'Islam sur lequel les gens vont prendre exemple.

Et de la même manière, le fait d'instaurer une mauvaise tradition désigne le fait de faire un acte interdit par l'Islam (péché, innovation...) sur lequel les gens vont prendre exemple.

La validité de cette explication du sens du fait d'instaurer une mauvaise tradition est prouvée par le hadith suivant dans lequel les mêmes termes sont utilisés :

D'après 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Aucune âme n'est tuée injustement sans que le premier fils de Adam n'ait une part dans cela car c'est le premier à avoir instauré le meurtre (*) ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°7321 et Mouslim dans son Sahih n°1677)

(*) C'est une allusion à ce qui s'est passé entre les deux fils de Adam comme Allah l'a cité dans la sourate Al Maida n°5 à partir du verset 27.

عن عبدالله بن مسعود رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى الله عليه وسلّم : ليس من نفس تقتل ظلمًا إلا كان على بن آدم الأوّل كفل منها لأتّه أوّل من سنّ القتل
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٧٣٢١ ومسلم في صحيحه رقم ١٦٧٧)

- L'imam Chatibi (mort en 790 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'est pas possible de comprendre la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - Celui qui instaure une bonne tradition dans l'Islam / Et celui qui instaure une mauvaise tradition dans l'Islam - par le fait d'inventer une chose à la base. En effet, le fait de savoir qu'une chose est bonne ou mauvaise revient uniquement à la législation islamique et la raison n'a aucune part dans cette question. Ceci est l'avis des gens de la Sounna contrairement aux groupes d'innovation qui disent que le fait de juger une chose comme bonne ou mauvaise revient à la raison. Ainsi la tradition citée dans le hadith est soit bonne dans la législation islamique soit mauvaise dans la législation islamique. Le sens voulu par la bonne tradition ne peut donc être que les choses comme l'aumône citée dans le hadith ou une autre chose similaire parmi les actes qui sont légiféré. Et la mauvaise tradition désigne donc les péchés que la législation islamique définit comme tels comme par exemple le meurtre qui est cité dans le hadith sur le fils de Adam ou encore les innovations qui sont réprouvées et interdites dans la législation islamique ».

(Al Itisam vol 1 p 307)

D. La parole de 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) à propos de la prière du tarawih : Quelle bonne innovation est cette chose-ci

Tout d'abord, voici le texte complet du hadith :

D'après 'Abder Rahman Ibn 'Abdel Qari : Durant une nuit du mois de Ramadan, je suis sorti vers la mosquée avec 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée).

Il y avait différentes catégories de gens : certains priaient seuls et d'autres priaient en ayant derrière eux un groupe de personnes.

'Omar (qu'Allah l'agrée) a dit : Certes je pense que si je rassemblait tous ces gens derrière un seul récitateur ce serait mieux.

Il a donc décidé de faire cela et il a rassemblé les gens derrière Oubay Ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée).

Puis, une autre nuit, je suis sorti avec lui alors que les gens priaient derrière leur lecteur et 'Omar (qu'Allah l'agrée) a dit : « Quelle bonne innovation est cette chose-ci, mais la prière

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

qu'ils n'effectuent pas car ils dorment est meilleure que celle qu'ils prient ».

Il visait par cela la fin de la nuit alors que les gens priaient au début de la nuit.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2010)

عن عبدالرحمن بن عبد القاري قال : خرجت مع عمر بن الخطاب رضي الله عنه ليلة في رمضان إلى المسجد فإذا الناس أوزاع متفرقون يصلّي الرجل لنفسه ويصلّي الرجل فيصلّي بصلاته الرّهط

فقال عمر رضي الله عنه : إني أرى لو جمعت هؤلاء على قارئ واحد لكان أمثل

ثم عزم فجمعهم على أبي بن كعب رضي الله عنه ثم خرجت معه ليلة أخرى والناس يصلّون بصلاة قارئهم قال عمر رضي الله عنه : نعم البدعة هذه والتي ينامون عنها أفضل من التي يقومون . يريد آخر الليل وكان الناس يقومون أوله

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠١٠)

Les gens qui divisent l'innovation religieuse en bonne innovation et en mauvaise innovation argumentent par cette parole de 'Omar (qu'Allah l'agrée) : - Quelle bonne innovation est cette chose-ci - et donc, selon eux, ce texte est explicite sur le fait qu'il existe de bonnes innovations religieuses.

La réponse à cette argumentation se fait en deux temps :

a. La prière du tarawih n'est pas une innovation religieuse

Il y a trois éléments qui montrent que la prière du tarawih n'est pas une innovation religieuse.

Tout d'abord, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a prié la prière surrogatoire en groupe durant les nuits du mois de Ramadan mais il a ensuite arrêté d'effectuer cette prière par crainte qu'Allah ne l'impose aux musulmans.

Ainsi, au moment où cette prière ne pouvait plus être rendue obligatoire car le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) était mort et que la révélation était terminée, comment peut-on juger comme innovation un acte qui a été pratiqué par le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ?!

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) : Durant une nuit de Ramadan, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a prié une nuit dans la mosquée et les gens ont prié derrière lui.

La nuit suivante, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a prié de nouveau et de nombreuses personnes ont prié derrière lui.

Puis ils se sont rassemblés la troisième ou la quatrième nuit et le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'est pas sorti vers eux.

Au matin, il a dit : « J'ai certes vu ce que vous avez fait et la seule chose qui m'a empêchée de sortir est vous est que je craignais que cette prière ne vous soit rendue obligatoire ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1129 et Mouslim dans son Sahih n°761)

عن عائشة رضي الله عنها أن رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ صَلَّى ذات ليلة في المسجد
فصَلَّى بِصَلَاتِهِ نَاسٌ

ثُمَّ صَلَّى مِنَ الْقَابِلَةِ فَكَثُرَ النَّاسُ ثُمَّ اجْتَمَعُوا مِنَ اللَّيْلَةِ الثَّلَاثَةِ أَوِ الرَّابِعَةِ فَلَمْ يَخْرُجْ إِلَيْهِمْ رَسُولُ
اللَّهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

فَلَمَّا أَصْبَحَ قَالَ : قَدْ رَأَيْتَ الَّذِي صَنَعْتُمْ وَلَمْ يَمْنَعْنِي مِنَ الْخُرُوجِ إِلَيْكُمْ إِلَّا أَنِّي خَشِيتُ أَنْ تُفْرَضَ
عَلَيْكُمْ وَذَلِكَ فِي رَمَضَانَ

(رواه البخاري في صحيحه رقم ١١٢٩ ومسلم في صحيحه رقم ٧٦١)

L'imam Ibn 'Abdel Bar (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit : « Lorsque 'Omar (qu'Allah l'agrée) a fait revivre cette prière, il n'a instauré d'autre que ce que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) aimait et agréait et c'est sa crainte que cette prière soit imposée à sa communauté qui l'a empêché de continuer à l'accomplir car il était compatissant et miséricordieux envers les croyants.

Lorsque 'Omar (qu'Allah l'agrée) a appris cela du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et qu'il savait que les actes obligatoires n'allaient ni augmenter ni être réduits après sa mort, il a mis en place cette prière et l'a fait appliquer durant la quatorzième année après l'émigration du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ».

(Al Tamhid vol 22 p 148)

قال الإمام ابن عبد البر : لم يسن منها عمر بن الخطاب رضي الله عنه إذ أحيها إلا ما كان
رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يحبه ويرضاه ولم يمنع من المواظبة عليه إلا خشية أن يفرض
على أمته وكان بالمؤمنين رؤوفاً

فلما علم ذلك عمر رضي الله عنه من رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وعلم أن الفرائض لا يزداد
فيها ولا ينقص منها بعد موته أقامها للناس وأحيها وأمر بها وذلك سنة أربع عشرة من الهجرة

(التمهيد ج ٨ ص ١٠٨)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Remarque : Pourquoi durant les deux mois de Ramadan qui ont eu lieu durant son califat, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), qui était le calife après la mort du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et avant 'Omar (qu'Allah l'agrée), n'a-t-il pas mis en place la prière du tarawih ?

Les savants ont apporté deux réponses à cette question.

Tout d'abord, la durée du califat de Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) a été courte il a été occupé par l'organisation des guerres contre les gens qui avaient apostasiés et par la gestion des affaires liées à la communauté musulmane.

Ensuite, il est également possible qu'il n'ait pas mis en place la prière du tarawih derrière un seul imam au début de la nuit car il était d'avis que la prière que les gens avaient l'habitude de pratiquer à la fin de la nuit est plus méritoire.

(Al Hawadith Wal Bida' de l'imam Al Tartouchi p 52)

Deuxièmement, il a été authentifié du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qu'il a ordonné de suivre la sounna des califes bien guidés après lui avant de mettre en garde contre les innovations.

Ceci nous montre que la sounna des califes bien guidés ne peut pas être une innovation.

Or, c'est 'Omar (qu'Allah l'agrée) qui a fait revivre la prière du tarawih sous cette forme et elle a ensuite été appliquée de cette manière durant le califat de 'Othman Ibn 'Affan (qu'Allah l'agrée) puis dans celui de 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée).

Comment pourrait donc t-elle être une innovation ?

D'après Al 'Irbad Ibn Sariya (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a fait une exhortation éloquentes qui a fait frémir nos coeurs et a fait pleurer nos yeux. Nous avons dit: Ô messager d'Allah ! C'est comme s'il s'agissait de l'exhortation de celui qui fait ses adieux, donne nous donc des conseils !

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Je vous conseille la taqwa d'Allah, d'écouter et d'obéir au dirigeant même s'il s'agit d'un esclave abyssin.

Et certes celui d'entre vous qui vivra assistera à beaucoup de divergences, ainsi **accrochez vous à ma Sounna et à la Sounna des califes droits et bien guidés après moi. Accrochez vous à elle à pleines dents !**

Et prenez garde aux choses nouvelles, car certaines toute chose nouvelle est une innovation et toute innovation est égarement ».

(Rapporté par Abou Daoud n°4607 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن العرباض بن سارية رضي الله عنه قال : وعظنا رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ موعظةً بليغةً وجلت منها القلوب و ذرفت منها العيون فقلنا : يا رسول الله ! كأنها موعظة مودع فأوصنا قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : أوصيكم بتقوى الله و السَّمْع و الطاعة و إن كان عبداً حبشياً فإنه من يعش منكم فسيرى اختلافاً كثيراً فعليكم بسنتي و سنّة الخلفاء الرّاشدين المهديين بعدي تمسكوا بها و عضوا عليها بالتواجد و إياكم و محدثات الأمور فإن كلّ محدثة بدعة و كلّ بدعة ضلالة
(رواه أبو داود في سننه رقم ٤٦٠٧ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Il y a dans ce hadith un ordre pour les musulmans de suivre la sounna du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et celle des califes bien guidés (qu'Allah les agrée tous) et la mise en évidence que les nouvelles choses qui sont les innovations qu'il a interdit sont ce qui n'est pas conforme avec sa sounna et celle des califes bien guidés (qu'Allah les agrée tous).

Ainsi, le tarawih et les autres choses similaires, même si les textes qui sont parvenus du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et ses actes n'étaient pas connus, cette prière ferait au minimum partie de la sounna des califes bien guidés (qu'Allah les agrée tous) et ne ferait pas partie des innovations religieuses qu'il a mentionné et interdit ».

(Majmou' Al Fatawa 31/37)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : ففى هذا الحديث أمر المسلمين باتباع سنة النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وسنّة الخلفاء الرّاشدين وبين أن المحدثات التى هى البدع التى نهى عنها ما خالف ذلك

فالتراويح ونحو ذلك لو لم تعلم دلالة نصوصه وأفعاله عليها لكان أدنى أمرها أن تكون من سنّة الخلفاء الرّاشدين فلا تكون من البدع الشرعية التى سماها النبي بدعة ونهى عنها

(مجموع الفتاوى ٣١/٣٧)

Troisièmement, les textes montrent que le consensus de la communauté musulmane sur une question religieuse, à un moment donné, constitue une preuve dans la législation islamique.

Ceci est développé dans le document suivant :

<http://hadithdujour.com/coran/Le-consensus.pdf>

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Or, les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) ont été en consensus sur le caractère légiféré et recommandé de la prière du tarawih.

Comment pourrait donc t-elle être une innovation religieuse ?!

D'après Abou Youssouf : J'ai questionné l'imam Abou Hanifa (mort en 150 du calendrier hégirien) à propos du tarawih et de ce qu'a fait 'Omar (qu'Allah l'agrée).

Il a dit : « Le tarawih est une sounna fortement recommandée. 'Omar (qu'Allah l'agrée) ne l'a pas inventée par lui-même et ne l'a pas innové.

Il ne l'a ordonné que parce qu'il connaissait la base de cet acte venant du Prophète (que la prière et Son salut soient sur lui).

Certes, lorsque 'Omar (qu'Allah l'agrée) a instauré cela et a rassemblé les gens qui ont prié en groupe derrière Oubay Ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée), les compagnons du Prophète étaient nombreux.

Il y avait parmi eux 'Othman, 'Ali, Ibn Mas'oud, Al 'Abbas, 'Abdallah Ibn 'Abbas, Talha, Zoubayr, Mou'adh, Oubay et autres qu'eux parmi les Mouhajirins et les Ansars (qu'Allah les agrée tous) (*) et aucun d'eux n'a réprouvé cela.

Au contraire ils ont l'ont aidé, ont été d'accords avec lui et ont ordonné cela ».

(Al Ikhtiyar Li Ta'lil Al Mokhtar de l'imam Al Mawsouli vol 1 p 235)

(*) Les Mouhajirins sont les compagnons du Prophète qui ont émigré de La Mecque vers Médine et les Ansars sont ceux qui étaient originaires de Médine (qu'Allah les agrée tous).

عن أبي يوسف قال : سألت أبا حنيفة عن التراويح وما فعله عمر رضي الله عنه ؟

فقال : التراويح سنة مؤكدة ولم يتخرصه عمر رضي الله عنه من تلقاء نفسه ولم يكن فيه مبتدعاً ولم يأمر به إلا عن أصل لديه من رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

ولقد سنَّ عمر رضي الله عنه هذا وجمع الناس على أبي بن كعب فصلاها جماعة والصحابة متوافقون : منهم عثمان وعلي وابن مسعود والعباس وابنه وطلحة والزبير ومعاذ وأبي وغيرهم من المهاجرين والأنصار وما رد عليه واحد منهم بل ساعدوه ووافقوه وأمروا بذلك

(الاختيار لتعليق المختار للإمام الموصولي ج ١ ص ٢٣٥)

b. L'explication du sens voulu par 'Omar (qu'Allah l'agrée) par le terme innovation

Puisqu'il est confirmé que la prière du tarawih n'est pas une innovation religieuse, quel est le sens voulu par 'Omar (qu'Allah l'agrée) dans sa parole : - Quelle bonne innovation est cette chose-ci - ?

'Omar (qu'Allah l'agrée) a dit lui-même que toute innovation religieuse est égarement.

D'après 'Abdallah Ibn 'Oukeym, 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) disait : « Certes la plus véridique des paroles est la parole d'Allah, la meilleure voie est la voie de Muhammed (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et les plus mauvaises choses sont les choses innovées ».

(Rapporté par Ibn Waddah dans Kitab Al Bida' Wa An Nahi 'Anha n°60 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna de Ibn Nasr Al Marwazi p 231)

عن عبدالله بن عكيم قال : كان عمر بن الخطاب رضي الله عنه يقول : إنّ أصدق القيل قيل الله وإنّ أحسن الهدى هدى محمد وشراً الأمور محدثاتها ألا و إنّ كلّ محدثة بدعة وكلّ بدعة ضلالة وكلّ ضلالة في التّار

رواه ابن وضاح في كتاب البدع والنهي عنها رقم ٦٠ وصححه الشيخ سليم الهلالي في (تحقيق كتاب السنة لابن نصر المروزي ص ٢٣١)

Il ne peut donc pas viser l'innovation religieuse.

Les savants ont donc expliqué de deux manières pourquoi 'Omar (qu'Allah l'agrée) a décrit la prière du tarawih par ce terme.

Tout d'abord, certains savants ont dit que 'Omar (qu'Allah l'agrée) visait par cela l'innovation dans le sens linguistique du terme car cette prière n'a pas été pratiquée de cette manière durant le califat de Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) et au début du son propre califat.

Ainsi, il s'agit d'une innovation dans le sens linguistique car cette prière a été faite sans avoir eu d'équivalent durant cette période.

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit: « L'innovation se divise en deux catégories.

Parfois, il s'agit d'innovation religieuse comme dans la parole du Prophète (que la prière

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

d'Allah et Son salut soient sur lui) : - Toute chose nouvelle est innovation et toute innovation est égarement - .

Et parfois, il s'agit d'innovation au sens linguistique comme la parole du chef des croyants 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) à propos de la prière du tarawih : - Quelle bonne innovation est cette chose-ci - ».

(Tefsir Ibn Kathir vol 1 p 191)

قال الإمام ابن كثير : البدعة على قسمين تارة تكون بدعة شرعية كقول النبي صلى الله عليه وسلم : كل محدثة بدعة وكل بدعة ضلالة

: وتارة تكون بدعة لغوية كقول أمير المؤمنين عمر بن الخطاب رضي الله عنه عن صلاة التراويح نعمت البدعة هذه

(تفسير ابن كثير ج ١ ص ١٩١)

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « Ce qui est mentionné dans les paroles des premiers musulmans comme jugements positifs sur certaines innovations ne désigne que l'innovation au sens linguistique du terme comme dans la parole de 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) à propos de la prière du tarawih : - Quelle bonne innovation est cette chose-ci - ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 2 p 128)

قال الإمام ابن رجب : ما وقع في كلام السلف من استحسان بعض البدع فإتّما ذلك في البدع اللغوية لا الشرعية فمن ذلك قول عمر رضي الله عنه في التراويح : نعمت البدعة هذه

(جامع العلوم والحكم ج ٢ ص ١٢٨)

Ensuite, d'autres savants ont dit que la parole de 'Omar (qu'Allah l'agrée) est une antiphrase.

Cette figure de style consiste à dire à exprimer une chose tout en sous-entendant son contraire.

Ainsi, selon cet avis, 'Omar (qu'Allah l'agrée) aurait dit, de manière ironique, « Quelle bonne innovation est cette chose-ci » dans le sens où, pour lui, il ne s'agit pas du tout d'une innovation.

Ceci s'appuie sur une autre version de ce texte duquel on peut comprendre cela.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après Nawfal Ibn Iyas Al Houdhali : À l'époque de 'Omar (qu'Allah l'agrée), nous accomplissions la prière de nuit durant le Ramadan dans la mosquée par groupe.

Un groupe était par ici, un autre était par là etc.

Les gens avaient tendance à aller vers l'imam qui avait la plus belle voix.

'Omar (qu'Allah l'agrée) a dit : « Pourquoi les vois-je prendre le Coran comme des musiques ?!

Certes, par Allah, si je le peux je vais changer cela ! ».

Il ne s'est passé que trois nuit avant qu'il n'ordonne à Ubay Ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée) de prier comme imam pour les gens.

Puis, 'Omar (qu'Allah l'agrée) s'est tenu debout vers la fin des rangs et a dit : « Si cela est une innovation, quelle bonne innovation elle est ! ».

(Rapporté par Ibn Sa'd dans Al Tabaqat Al Koubra vol 7 p 62 et authentifié par Cheikh 'Abder Rahman Al Mou'alimi dans son ouvrage Qiyam Ramadan p 51)

عن نوفل بن إياس الهذلي قال : كُنَّا نَقُومُ فِي عَهْدِ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فَرَقًّا فِي الْمَسْجِدِ فِي رَمَضَانَ هَاهُنَا وَهَاهُنَا فَكَانَ النَّاسُ يَمِيلُونَ إِلَى أَحْسَنِهِمْ صَوْتًا فَقَالَ عُمَرُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : أَلَا أَرَاهُمْ قَدْ اتَّخَذُوا الْقُرْآنَ أَغَانِي أَمَا وَاللَّهِ لَئِنِ اسْتَطَعْتُ لِأَغْيَرِنَ هَذَا فَلَمْ يَمَكْتُ إِلَّا ثَلَاثَ لَيَالٍ حَتَّى أَمَرَ أَبِي بِنَ كَعْبٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فَصَلَّى بِهِمْ ثُمَّ قَامَ عُمَرُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فِي آخِرِ الصَّفُوفِ فَقَالَ : لَئِنِ كَانَتْ هَذِهِ بَدْعًا لَنَعْمَتِ الْبَدْعَةَ هِيَ رَوَاهُ ابْنُ سَعْدٍ فِي الطَّبَقَاتِ الْكُبْرَى ج ٧ ص ٦٢ وَصَحَّحَهُ الشَّيْخُ عَبْدُ الرَّحْمَنِ الْمَعْلَمِيُّ فِي (كِتَابِهِ قِيَامَ رَمَضَانَ ص ٥١)

Cheikh 'Abder Rahman Al Mou'alimi a dit à propos de cette parole de 'Omar (qu'Allah l'agrée): « Ceci est, et Allah est plus savant, comme la parole d'Allah : - Dis : Si le Miséricordieux a un enfant alors je suis le premier à lui vouer des actes d'adoration - ». (*) (Qiyam Ramadan p 53)

(*) Il s'agit de la traduction approchée et approximative du sens du verset 81 de la sourate Az Zoukhrouf n°43.

Il est évident que le fait d'affirmer qu'Allah a un enfant fait partie des plus fausses et des plus erronées des croyances.

Ainsi, le verset est sous la forme d'une hyperbole dont le sens est de mettre en évidence et de souligner la fausseté de cette croyance.

(Voir Tefsir Al Qortobi vol 19 p 89)

Et, selon cette seconde explication, la parole de 'Omar (qu'Allah l'agrée) serait à comprendre comme le fait que la prière du tarawih est vraiment très loin de faire partie de l'innovation religieuse.

C. La parole de 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée): Ce que les musulmans voient comme étant bon est bon auprès d'Allah

Certaines personnes utilisent cette parole de 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) pour justifier certaines innovations religieuses qu'elles jugent comme bonnes.

Tout d'abord, voici le texte complet du hadith :

D'après Zir Ibn Houbaych, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: « Certes Allah a regardé dans les coeurs des serviteurs et a trouvé que le coeur de Muhammad (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) était le meilleur coeur de tous les coeurs des serviteurs.

Ainsi Il l'a choisit pour Lui et l'a envoyé avec Son Message.

Puis Il a regardé dans les coeurs des serviteurs après celui de Muhammed (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et a trouvé que les coeurs de ses compagnons étaient les meilleurs des coeurs après le sien.

Ainsi il a fait d'eux les apôtres de son Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui combattent pour Sa religion.

Ce que les musulmans voient comme étant bon est bon auprès d'Allah et ce qu'ils voient comme étant mauvais est mauvais auprès d'Allah ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Mouwafaqa Al Khoubar Al Khabar 2/435 ainsi que par Cheikh Albani dans la Silsila Daifa vol 2 p 16)

عن زر بن حبيش قال عبد الله بن مسعود رضي الله عنه : إِنَّ اللَّهَ تَنَظَّرَ فِي قُلُوبِ الْعِبَادِ فَوَجَدَ قَلْبَ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ خَيْرَ قُلُوبِ الْعِبَادِ فَاصْطَفَاهُ لِنَفْسِهِ وَابْتَعَثَهُ بِرِسَالَتِهِ ثُمَّ تَنَظَّرَ فِي قُلُوبِ الْعِبَادِ بَعْدَ قَلْبِهِ فَوَجَدَ قُلُوبَ أَصْحَابِهِ خَيْرَ قُلُوبِ الْعِبَادِ بَعْدَهُ فَجَعَلَهُمْ وَرَاءَ نَبِيِّهِ يَقَاتِلُونَ عَلَى دِينِهِ فَمَا رَأَهُ الْمُسْلِمُونَ حَسَنًا فَهُوَ عِنْدَ اللَّهِ حَسَنٌ وَمَا رَأَهُ الْمُسْلِمُونَ سَيِّئًا فَهُوَ عِنْدَ اللَّهِ سَيِّئٌ

رواه أحمد وحسنه الحافظ ابن حجر في موافقة الخبر ٢/٤٣٥ وحسنه أيضاً الشيخ الألباني في (السلسلة الضعيفة ج ٢ ص ١٧)

Il y a deux réponses à apporter à l'argumentation par ce texte sur l'existence de bonnes innovations :

Tout d'abord, la première réponse est que lorsque 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : - Ce que les musulmans voient comme étant bon - , il vise le consensus des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) comme cela est explicite dans une autre version authentique de ce texte.

D'après Zir Ibn Houbaych, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: « Ce que les musulmans voient comme étant bon est bon auprès d'Allah et ce qu'ils voient comme étant mauvais est mauvais auprès d'Allah et certes les compagnons étaient tous d'accord sur le fait qu'il fallait nommer Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) comme dirigeant ».

(Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°4527 qui l'a authentifié et l'imam Dhahabi l'a approuvé. Il a également été authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Daifa vol 2 p 17)

عن زر بن حبيش قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : ما رأى المسلمون حسناً فهو عند الله حسن وما رآه المسلمون سيئاً فهو عند الله سيئ وقد رأى الصحابة جميعاً أن يستخلفوا أبا بكر رضي الله عنه

رواه الحاكم في المستدرک رقم ٤٥٢٧ و صححه ووافقه الذهبي و صححه أيضاً الشيخ الألباني (في السلسلة الضعيفة ج ٢ ص ١٧)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit : « Il y a dans ce texte la mention du consensus des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) sur le fait de nommer Abou Bakr As Siddiq (qu'Allah l'agrée) ».

(Al Bidaya Wa An Nihaya vol 14 p 386)

قال الإمام ابن كثير : هذا الأثر فيه حكاية إجماع عن الصحابة في تقديم الصديق

(البداية والنهاية ج ١٤ ص ٣٨٦)

Deuxièmement, certains savants ont dit que ce texte peut également être compris par le fait que lorsque les musulmans, qu'ils soient à l'époque des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) ou après eux, sont en consensus sur une chose alors ce consensus montre que cette chose est bonne auprès d'Allah car le consensus est une preuve de la législation islamique.

Par contre, ceci concerne le consensus de la communauté et pas simplement l'avis d'une partie de la communauté.

L'imam Ibn Qoudama Al Maqdisi (mort en 620 du calendrier hégirien) a dit : « Ce texte montre que le consensus est une preuve dans la législation islamique ».

(Rawdatou Nathir vol 1 p 388)

قال ابن قدامة : الخبر دليل على أن الإجماع حجة ولا خلاف فيه

(روضة الناظر ج ١ ص ٤٧٥)

L'imam Ibn Al Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « Ce texte est une preuve que les choses à propos desquelles les musulmans sont en consensus et qu'ils ont jugé comme bonnes sont bonnes auprès d'Allah mais cela ne concerne pas ce que certains d'entre-eux ont jugé comme bon ».

(Al Fouroussiya p 299)

قال الإمام ابن القيم : في هذا الأثر دليل أن ما أجمع عليه المسلمون ورأوه حسناً فهو عند الله حسن لا ما رأه بعضهم

(الفروسية ص ٢٩٩)

L'imam Al Haythami (mort en 807 du calendrier hégirien) a classé ce hadith dans son ouvrage Majma' Az Zawaid dans le chapitre sur le consensus.

(Voir Majma' Az Zawaid vol 1 p 240)

ذكر الإمام الهيثمي هذا الأثر في كتابه مجمع الزوائد في باب الإجماع

(مجمع الزوائد ج ١ ص ٢٤٠)

Ainsi, au regard de ces explications, il est évident que ce texte n'a aucun rapport avec le fait qu'une personne ou un groupe parmi les musulmans justifient le caractère valable d'une innovation religieuse simplement car ils la jugent comme bonne.

D. Le fait que le Coran ait été rassemblé dans un seul livre à l'époque des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous)

À l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), le Coran entier était écrit sur des feuillets et des parchemins qui étaient séparés et il est mort sans avoir été rassemblé.

(Voir Sounan Tirmidhi hadith n°3954, Al Itqan Fi 'Ouloum Al Quran de l'imam Souyouti vol 1 p 378)

Puis, après la bataille de Al Yamama qui a eu lieu la onzième année après l'émigration du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), au regard du nombre de connaisseurs du Coran qui ont été tués lors de la bataille, 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) a conseillé au calife Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) de rassembler le Coran afin qu'il ne se perde pas.

Et Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) a accepté et mis en pratique le conseil de 'Omar (qu'Allah l'agrée).

(Voir Sahih Al Boukhari hadith n°4701)

En pratique, c'est à Zayd Ibn Thabit (qu'Allah l'agrée) qu'Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) avait confié la tâche de rassembler le Coran en l'écrivant sur des feuillets qui sont liés les uns aux autres en se basant sur ce qui était auparavant écrit sur les feuillets, les parchemins et mémorisé dans les poitrines.

(Al Itqan Fi 'Ouloum Al Quran de l'imam Souyouti vol 1 p 378)

Ce Coran rassemblé est resté chez Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), puis chez 'Omar (qu'Allah l'agrée) durant son califat,

À la mort de 'Omar (qu'Allah l'agrée), il a été transmis à sa fille Hafsa (qu'Allah l'agrée), une des femmes du Prophète, qui était celle qui s'est occupée de l'héritage de son père.

(Fadail Al Quran de l'imam Ibn Kathir p 65)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Puis lors du califat de 'Othman Ibn 'Affan (qu'Allah l'agrée), durant la vingt-cinquième année après l'émigration du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), ce dernier a récupéré ce moushaf (le Coran rassemblé) et, au regard des divergences qui apparaissaient entre les gens sur la lecture du Coran, a fait transmettre des exemplaires du Coran dans chaque contrée.

(Voir Sahih Al Boukhari hadith n°4702)

Ceci est, de manière résumée, l'histoire du rassemblement du Coran en un seul livre.

Les gens qui sont d'avis qu'il existe de bonnes innovations dans l'Islam se basent sur ces faits historique en disant qu'à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), le Coran n'a pas été rassemblé en un seul livre et que cela n'a été fait qu'après sa mort et personne ne réproouve cela.

Ainsi, cela montrerait, selon eux, qu'il existe de bonne innovation religieuse.

La réponse à cela est en plusieurs points :

- Tout d'abord, il a été expliqué précédemment que si cette chose dans laquelle il y a un intérêt religieux ne pouvait pas être pratiquée à l'époque car une cause venait l'empêcher, lorsque la cause de l'empêchement disparaît, pratiquer cette chose n'entre pas dans le domaine de l'innovation religieuse.

(Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 2 à partir de la page 263, Iqtida As Sirat Al Moustaqim de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya vol 2 à partir de la page 598, Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 4/107)

Concernant le sujet que nous traitons, il y avait, à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) une cause qui empêchait que le Coran soit rassemblé puis propagé.

En effet, la révélation du Coran s'est prolongée jusqu'à la fin de la vie du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et ainsi le Coran n'a été complet qu'à l'approche de sa mort.

De plus, Allah abrogeait la lecture de certains versets tout en laissant effective leur application et Il abrogeait complètement d'autres versets.

Ainsi, si le Coran avait été rassemblé et propagé avant que sa révélation ne soit complète, il aurait été très compliqué voir impossible de le rassembler et de le propager

car il n'était pas possible de le modifier à chaque fois qu'Allah y ajoute ou y modifie des versets.

Puis, après la mort du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et que la révélation soit terminée et le Coran complété, cette cause n'était plus présente et les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) ont donc rassemblé et propagé le Coran.

(Voir Dalail An Noubouwa de l'imam Al Bayhaqi vol 7 p 154, Iqtida As Sirat Al Moustaqim de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya vol 2 p 595)

- Deuxièmement, comme cela a été mentionné dans le point B à propos de la prière du tarawih, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a ordonné à sa communauté de suivre la Sounna des califes bien guidés qu'il a mis en opposition avec l'innovation religieuse.
Or, les quatre califes biens guidés ont été en consensus à propos du regroupement du Coran.
La position de Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), de 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) et celle de 'Othman Ibn 'Affan (qu'Allah l'agrée) a été expliqué au début de ce paragraphe.

Voici deux textes à propos de l'approbation de 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée), le quatrième des quatre califes bien guidés :

D'après 'Abd Khayr, 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) a dit : « La personne qui a le plus de récompense au niveau du moushaf (1) est Abou Bakr (qu'Allah l'agrée).

Il est le premier à avoir rassemblé le Coran entre les deux tablettes ». (2)

(Rapporté par Ibn Abi Daoud n°15 et authentifié par l'imam Dhahabi dans Tarikh Al Islam vol 3 p 115)

(1) C'est-à-dire le Coran rassemblé sous forme écrite.

(2) C'est-à-dire que le Coran était écrit en entier à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) mais sur des feuillets et des parchemins dispersés et c'est Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) qui est le premier à l'avoir rassemblé dans un seul et même livre.

(Voir Al Qiraat Wa Atharouha Fil Tefsir Wal Ahkam de Cheikh Muhammed Bazmoul p 46)

عن عبد خير قال علي بن أبي طالب رضي الله عنه : أعظم الناس أجراً في المصاحف أبو بكر رضي الله عنه كان أول من جمع القرآن بين اللوحين رواه ابن أبي داود في كتاب المصاحف رقم ١٥ وحسنه الإمام الذهبي في تاريخ الإسلام ج ٣ (ص ١١٥)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après Souweyd Ibn Ghafala (qu'Allah l'agrée), 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) a dit : « Ne dites que du bien sur 'Othman (qu'Allah l'agrée) car, par Allah, notre groupe (1) le soutenait à propos de ce qu'il a fait concernant les masahif ». (2)

(Rapporté par Ibn Abi Daoud et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Fath Al Bari 8/634)

(1) C'est-à-dire le groupe des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

(2) C'est le pluriel du terme moushaf qui désigne le Coran rassemblé sous forme écrite.

عن سويد بن غفلة رضي الله عنه قال علي بن أبي طالب رضي الله عنه : لا تقولوا في عثمان رضي الله عنه إلا خيرًا فوالله ما فعل الذي فعل في المصاحف إلا عن ملأ منّا
(رواه ابن أبي داود وصححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري ٦٣٤/٨)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit : « Les quatre imams : Abou Bakr, 'Omar, 'Othman et 'Ali (qu'Allah les agrée tous) ont été en consensus sur le fait que cela fait partie des bienfaits religieux.

Et ce sont les califes à propos desquels le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : - accrochez vous à ma Sounna et à la Sounna des califes droits et bien guidés après moi - ».

(Fadail Al Quran p 69)

قال الإمام ابن كثير : فاتفق الأئمة الأربعة أبو بكر وعمر وعثمان وعلي رضي الله عنهم على أن ذلك من مصالح الدين وهم الخلفاء الذين قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : عليكم بسنتي وسنة الخلفاء الراشدين من بعدي

(فضائل القرآن ص ٦٩)

- **Troisièmement, tous les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) ont été d'accord à propos du fait de rassembler et de propager le Coran en un seul livre.**

Aucun d'entre-eux n'a réprouvé cela.

Or, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises, le consensus de la communauté musulmane constitue une preuve dans la législation islamique.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Chatibi (mort en 790 du calendrier hégirien) a dit : « Les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) ont été en consensus sur le fait de regrouper le Coran sous forme écrite dans un seul livre (mushaf)».

(Al I'tissam vol 3 p 12)

قال الإمام الشاطبي : أصحاب رسول الله صلى الله عليه وسلم اتفقوا على جمع القرآن في المصحف

(الإعتصام ج ٣ ص ١٢)

- **Quatrièmement, il y a des textes du Coran et de la Sounna qui font allusion au fait que le Coran allait être rassemblé dans un seul et même livre.**

Dans le souci de rester concis, nous allons citer un texte du Coran et un texte de la Sounna.

Allah a dit dans la **sourate Al Baqara n°2 verset 2** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Voici le Livre à propos duquel il y a aucun doute ».

قال الله تعالى : ذلك الكتاب لا ريب فيه

(سورة البقرة ٢)

Au moment où ce verset a été révélé, le Coran était écrit dans des feuillets et des parchemins séparés et, dans la langue arabe, cela ne peut être nommé Livre / Kitab.

Malgré cela, Allah a désigné le Coran comme étant un livre et cela est une allusion au fait qu'il allait par la suite être rassemblé en un seul et même livre et c'est ce qui s'est passé dans les faits.

Ceci constitue donc, en réalité, un miracle qui prouve la véracité de la prophétie du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

(Voir la cassette n°137 des Moutafariqat de Cheikh Albani, Tefsir Al Tahrir Wa At Tanwir de Ibn 'Achour vol 1 p 73. Voir également Tatimatou Adwa Al Bayan vol 1 p 640)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a interdit de voyager avec le Coran vers la terre de l'ennemi.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2990 et Mouslim dans son Sahih n°1869)

Et dans une autre version de ce hadith, il a dit : « J'ai entendu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) interdire de voyager avec le moushaf vers la terre de l'ennemi ».

(Rapportée par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°5465 et authentifié par Cheikh Ahmed Chakir ainsi que par Cheikh Shouayb Arnaout dans leurs corrections respectives du Mousnad)

عن عبدالله بن عمر رضي الله عنه أن رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ نهى أن يسافر بالقرآن إلى أرض العدو

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٩٩٠ ومسلم في صحيحه رقم ١٨٦٩)

وفي رواية أخرى قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَنْهَى أَنْ يُسَافَرَ بِالْمُصْحَفِ إِلَى أَرْضِ الْعَدُوِّ

رواها الإمام أحمد في مسنده رقم ٥٤٦٥ و صححها الشيخ أحمد شاکر في تحقيق المسند و صححها أيضاً الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق المسند

L'imam Ibn Al 'Arabi Al Maliki (mort en 543 du calendrier hégirien) a dit : « Il y a dans cette parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) une allusion envers le fait que la communauté allait avoir le Coran écrit auprès d'elle et que les gens allaient voyager avec ».

(Ahkam Al Quran vol 2 p 611)

قال الإمام ابن العربي المالكي : هذا تنبيه على أنه بين الأمة مكتوب مستصحب في الأسفار

(أحكام القرآن ج ٢ ص ٦١١)

E. Le fait que l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) ait divisé l'innovation en innovation louable et en innovation blâmable

En premier lieu, il faut savoir qu'il y a deux paroles allant dans ce sens qui sont rapportées de l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien).

Voici ces deux paroles :

L'imam Al Bayhaqi a dit : Muhammed Ibn Moussa Ibn Al Fadl m'a dit que Abou Al 'Abbas Al Assam a dit que Al Rabi' Ibn Souleyman a dit que l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Les nouvelles choses sont de deux types.

Le premier type est ce qui est nouveau et qui n'est pas conforme au Coran ou à une Sounna ou à un texte rapporté des premiers musulmans ou à un consensus. Ceci est l'innovation égarement.

Le second type est les choses de bien qui sont nouvelles à propos desquelles personne ne diverge. Ceci est la chose nouvelle qui n'est pas blâmable et certes 'Omar (qu'Allah l'agrée) a dit : - Quelle bonne innovation est cette chose-ci - ».

(Manaqib Chafi'i de l'imam Al Bayhaqi vol 1 p 468/469)

قال البيهقي : أخبرنا محمد بن موسى بن الفضل قال : حدثنا أبو العباس الأصم قال : حدثنا الربيع بن سليمان قال الشافعي : المحدثات من الأمور ضربان : أحدهما ما أحدث يخالف كتاباً أو سنةً أو أثراً أو إجماعاً فهذه البدعة الضلالة

والثانية ما أحدث من الخير لا خلاف فيه لواحد من هذا وهذه محدثة غير مذمومة وقد قال عمر رضي الله عنه في قيام شهر رمضان : نعمت البدعة هذه

(مناقب الشافعي للإمام البيهقي ج ١ ص ٤٦٨/٤٦٩)

L'imam Abou Nou'aym a dit : Abou Bakr Al Ajouri nous a informé que 'Abdallah Ibn Muhammed Al 'Atchi a dit que Ibrahim Ibn Al Jouneyd l'a informé que Harmala Ibn Yahya a dit qu'il a entendu l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) dire : « L'innovation est de deux types : une innovation louable et une innovation blâmable.

Ce qui est conforme à la Sounna est louable tandis que ce qui diverge de la Sounna est blâmable ».

Et il a argumenté par la parole de 'Omar (qu'Allah l'agrée) à propos de la prière surérogatoire

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

de nuit du mois de Ramadan : - Quelle bonne innovation est cette chose-ci - ».

(Hilyatoul Awliya de l'imam Abou Nou'aym vol 9 p 113)

قال الإمام أبو نعيم : حدثنا أبو بكر الأجرى ثنا عبد الله بن محمد العطشي ثنا إبراهيم بن الجنيد ثنا حرملة بن يحيى قال : سمعت محمد بن إدريس الشافعي يقول : البدعة بدعتان : بدعة محمودة وبدعة مذمومة فما وافق السنّة فهو محمود وما خالف السنّة فهو مذموم واحتج بقول عمر بن الخطاب رضي الله عنه في قيام رمضان : نعمت البدعة هذه

(حلية الأولياء ج ٩ ص ١١٣)

Ensuite, il faut savoir qu'il y a un défaut dans chacune des deux paroles rapportées de l'imam Chafi'i.

En effet, dans la première chaîne de transmission, il y a un Muhammed Ibn Moussa Ibn Al Fadl dont le jugement dans la science du hadith est qu'il est inconnu puisqu'il n'est pas mentionné dans les ouvrages mentionnant la biographie des rapporteurs.

Et dans la seconde chaîne de transmission, il y a 'Abdallah Ibn Muhammed Al 'Atchi à propos duquel les savants du hadith n'ont mentionné ni d'éloge ni de mise en garde.

(Voir Al Bid'a Wa Atharouha As Sayi de Cheikh Salim Al Hilali p 107)

En admettant, que la parole de l'imam Chafi'i soit authentique, plusieurs éléments nous montre qu'elle ne désigne pas l'innovation religieuse telle qu'elle a été définie précédemment :

Premièrement, l'imam Chafi'i a décrit les innovations louables comme étant les choses nouvelles à propos desquelles personne ne diverge.

Si personne ne diverge alors cela signifie qu'il y a un consensus et, comme cela a déjà été expliqué précédemment, le consensus est une preuve dans la législation islamique.

Ainsi, si une preuve de la législation islamique vient confirmer une chose, elle n'est nullement considérée comme une innovation.

Deuxièmement, dans les deux versions qui sont rapportées de sa parole, l'imam Chafi'i a argumenté à propos de la bonne innovation par la parole de 'Omar (qu'Allah l'agrée).

Or, il a été détaillé dans le point B que les savants ont expliqué que l'innovation dans la parole de 'Omar (qu'Allah l'agrée) désigne l'innovation au sens linguistique et pas l'innovation au sens religieux.

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens voulu par Chafi'i est ce que nous avons mentionné précédemment qui est que l'innovation blâmable est celle qui ne retourne vers aucune base dans la législation islamique. Ceci est l'innovation qui est mentionnée dans les textes.

Tandis que l'innovation louable est ce qui est conforme à la sounna. C'est-à-dire ce qui retourne vers une base dans la Sounna et ceci désigne uniquement l'innovation au sens linguistique du terme et pas l'innovation religieuse car elle est conforme à la Sounna ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 2 p 131)

قال الإمام ابن رجب : مراد الشافعي رضي الله عنه ما ذكرناه من قبل أن أصل البدعة المذمومة ما ليس لها أصل في الشريعة ترجع إليه وهي البدعة في إطلاق الشرع وأما البدعة المحمودة فما وافق السنة يعني ما كان لها أصل من السنة ترجع إليه وإنما هي بدعة لغة لا شرعا لموافقها السنة

(جامع العلوم والحكم ج ٢ ص ١٣١)

Troisièmement, comme dans l'ensemble des sujets, pour pouvoir comprendre et expliquer de manière correcte les propos d'une personne, il faut le faire au regard des règles et des bases sur lesquelles cette personne a construit son propos.

En ce qui concerne l'imam Chafi'i, il fait partie des gens qui ont mené une guerre idéologique contre ce que l'on appelle - Al Istihsan - .

Ce concept désigne en arabe le fait de juger une chose comme étant bonne (voir **Mou'jam Loughat Al Fouqaha p 41**) et il peut être défini, dans le lexique islamique, comme étant le fait qu'un juriste juge par sa raison du caractère bon d'une chose (voir **Al Louma' Fi Oussoul Al Fiqh de l'imam Al Chayrazi p 121**)

Il est rapporté que l'imam Chafi'i a dit : - Celui qui fait le istihsan a certes légiféré - .

(Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 3 p 62)

C'est-à-dire qu'en faisant cela, il a mis en place, par son propre avis une législation qui

n'est pas la législation islamique.

(Irchad Al Fouhoul de l'imam Chawkani p 986)

Et l'imam Chafi'i a même consacré un chapitre complet de son ouvrage Al Oum pour réprover Al Istihsan qu'il a nommé : Le chapitre sur le jugement d'annulation du Istihsan.

(Al Oum de l'imam Chafi'i vol 9 p 57)

Après cela, peut-on imaginer qu'il se contredise tout seul au point de juger comme louables et bonnes des innovations qui n'ont pas de bases dans la législation islamique ?

Enfin, quatrièmement, la règle générale dans l'Islam est la parole de toute personne peut être acceptée ou rejetée à l'exception de la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

D'après 'Abdel Karim, Moujahid (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a personne après le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sans que sa parole puisse être acceptée ou rejetée. Il n'y a que celle du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui est toujours acceptée ».

(Rapporté par Al Boukhari dans Jouz Raf' Al Yadayn n°179 et authentifié par l'imam Ibn 'Abdel Bar dans Al Jami' Fi Bayan Al 'Ilm Wa Fadlih vol 2 p 119)

عن عبد الكريم قال مجاهد : ليس أحد بعد النبي صلى الله عليه وسلم إلا يؤخذ من قوله ويترك إلا النبي صلى الله عليه وسلم

رواه البخاري في جزء رفع اليدين رقم ١٧٩ وصححه الإمام ابن عبد البر في الجامع في بيان العلم وفضله ج ٢ ص ١٧٩

D'après Chou'ba, Al Hakam Ibn 'Outeyba (mort en 115 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a aucune créature sans que sa parole puisse être acceptée ou rejetée à l'exception du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ».

(Rapporté par Ibn 'Abdel Bar dans Al Jami' Fi Bayan Al 'Ilm Wa Fadlih n°1761 et sa chaîne de transmission est authentique)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن شعبة قال الحكم بن عتيبة : ليس أحد من خلق الله إلا يؤخذ من قوله ويترك إلا النبي صلى الله عليه وسلم

(رواه ابن عبد البر في الجامع في بيان العلم وفضله رقم ١٧٦١ سنده صحيح)

L'imam Chafi'i a d'ailleurs lui-même cité le consensus de la communauté musulmane à ce propos.

L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Les gens sont en consensus sur le fait que celui qui a connaissance d'une sunna venant du Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), il ne lui est pas permis de la délaissier pour la parole d'une autre personne ».

(I'lam Al Mouwaqi'in de l'imam Ibn Al Qayim vol 4 p 40)

قال الإمام الشافعي : أجمع الناس على أن من استبان له سنة عن رسول الله صلى الله عليه وسلم لم يكن له أن يدعها لقول أحد من الناس

(إعلام الموقعين للإمام ابن القيم ج ٤ ص ٤٠)

Ainsi, en admettant que l'imam Chafi'i est réellement visé par sa parole qu'il existe de bonnes innovations religieuses alors il serait obligatoire de délaissier sa parole et d'adopter comme avis la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - Toute innovation est égarement - .

Ceci est également rapporté de l'imam Chafi'i lui-même.

D'après Harmala Ibn Yahya, l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Toute parole que j'ai dit et à propos de laquelle il est rapporté de manière authentique une parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) alors la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est plus en droit d'être suivie.

Ne me suivez pas aveuglément ».

(Rapporté par Ibn Abi Hatim dans Manaqib Chafi'i comme cela est mentionné dans le Tefsir de Ibn Kathir vol 1 p 307)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن حرمله بن يحيى قال الإمام الشافعي : كل ما قلت وكان عن النبي صلى الله عليه وسلم خلاف قولي مما يصح فحديث النبي صلى الله عليه وسلم أولى ولا تقلدوني

(روه ابن أبي حاتم في مناقب الشافعي كما في تفسير ابن كثير ج ١ ص ٣٠٧)

D'après Ar Rabi' Ibn Souleyman : J'ai entendu un homme questionner l'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) en lui disant : Il a été rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) telle et telle chose.

Ô Abou 'Abdillah ! Adoptes-tu cet avis ?

L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Malheur à toi ! Quelle Terre va me porter et ciel va me couvrir s'il est rapporté une chose du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et je n'adopte pas son avis ?!

Bien sûr, j'adopte l'avis du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) au doigt et à l'œil, au doigt et à l'œil ! ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Manaqib Chafi'i vol 1 p 475)

عن الربيع بن سليمان قال : سمعت الشافعي يقول سأله رجل عن مسألة فقال : روي عن النبي صلى الله عليه وسلم أنه قال كذا وكذا

فقال له السائل : يا أبا عبدالله ! أتقول بهذا ؟

فارتعد الشافعي واصفرَّ لَوْنُهُ وقال : ويحك ! أيّ أرض تقلّني وأيّ سماء تظلّني إذا رويت عن رسول الله صلى الله عليه وسلم شيئاً فلم أقل به ؟

نعم على الرأس والعينين على الرأس والعينين

(رواه البيهقي في مناقب الشافعي ج ١ ص ٤٧٥)

E. Les méfaits de l'innovation

L'imam Ibn Al Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit: « La base de tout mal est les innovations ».

(I'lam Al Mouwaqi'in vol 2 p 255)

قال الإمام ابن القيم : أصل كل شر البدع

(إعلام الموقعين ج ٢ ص ٢٥٥)

Comme l'a dit l'imam Ibn Hajar (mort en du calendrier hégirien), au départ, la personne qui invente une innovation ne la voit pas comme une chose importante et ne se rend pas compte des méfaits qui peuvent en découler.

(Fath Al Bari 13/302)

Ainsi, il est important que le musulman soit informé des méfaits de l'innovation religieuse afin que cela le pousse à s'en écarter et à prendre garde à celle-ci.

Dans le soucis de rester concis, nous n'allons mentionner que dix de ces méfaits :

1. L'innovation est une forme d'association à Allah

Le fait de légiférer, d'instaurer des éléments de la législation islamique est un droit d'Allah seul.

Ainsi, une personne qui invente une innovation religieuse par laquelle elle prétend que l'on peut se rapprocher d'Allah s'est placé comme un égal à Allah puis qu'elle a légiféré de la même manière qu'Allah a légiféré.

(Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 64)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « On ne trouve pas un innovateur qui n'a pas en lui une forme d'association à Allah ».

(Iqtida As Sirat Al Moustaqim vol 2 p 845)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : لم يوجد مبتدع إلا وفيه نوع من الشرك

(اقتضاء الصراط المستقيم ج ٢ ص ٨٤٥)

Allah a dit dans la **sourate Al Choura n°42 verset 21** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Ont-ils des associés qui leur ont légiféré des éléments religieux qu'Allah n'a pas permis ? ».

قال الله تعالى : أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُمْ مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنَ بِهِ اللَّهُ

(سورة الشورى ٢١)

Ainsi, innover dans la religion est une forme d'association car cet innovateur s'est placé lui-même comme un associé avec Allah dans le fait de légiférer des règles religieuses.

(Charh Taqrib Tadmouriya de Cheikh 'Otheimine p 532)

Tandis que le fait de pratiquer une innovation qui a été inventée par une autre personne est également une forme d'association à Allah car en faisant cela, on place l'inventeur de cette innovation comme un associé avec Allah dans le fait de légiférer.

(Iqtida As Sirat Al Moustaqim vol 2 p 583)

2. L'innovation est une forme de mécréance

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « La source dont proviennent les innovations est la mécréance ».

(Iqtida As Sirat Al Moustaqim vol 2 p 845)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : البدع مشتقة من الكفر

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(اقتضاء الصراط المستقيم ج ٢ ص ٦١٢)

Il est confirmé que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'est pas mort avant d'avoir montré clairement à sa communauté toutes les choses dont on a besoin que ce soit au niveau de la religion ou au niveau de la vie mondaine.

Parmi les gens de la Sounna, il n'y a personne qui diverge à ce propos.

Or, par ses actes ou par sa langue, l'innovation dit que la religion n'est pas complète et qu'il y a des éléments qui doivent y être ajoutés car s'il croyait que la religion était complète, il n'aurait pas innové.

Ceci est de l'égarement et une forme de mécréance.

(Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 61 et vol 2 p 381)

- Allah a dit dans la **sourate Al Maida n°5 verset 3** (traduction rapprochée du sens du verset): « Aujourd'hui J'ai parachevé pour vous votre religion et complété sur vous Mon bienfait.

Et J'ai agréé pour vous l'Islam comme religion ».

قال الله تعالى : الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيْتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا

(سورة المائدة ٣)

Tout ce qui a été inventé au niveau religieux après la révélation de ce verset est innovation.

(Siyar A'lam An Noubala de l'imam Dhahabi vol 18 p 509)

L'imam Chawkani (mort en 1250 du calendrier hégirien) a dit : « Si Allah a complété Sa religion avant de faire mourir Son Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), quel est donc cet avis que les gens ont ajouté après que la religion ait été complétée par Allah ?!

Si, dans leur croyance, cette chose fait partie de la religion alors la religion n'est complète qu'avec cette chose qu'ils ont ajouté et ceci est une forme de rejet du Coran.

Et si, pour eux, cette chose ne fait pas partie de la religion, alors quel est l'intérêt de se préoccuper de ce qui ne fait pas partie de la religion ?

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Ceci est un argument indiscutable et une immense preuve qu'en aucun cas l'innovateur peut réfuter ».

(Al Qawl Al Moufid Fi Adilatil Ijtihad Wa Taqlid p 64)

Cheikh 'Otheimine a dit : « L'innovation induit forcément le fait de démentir ce verset car si la personne vient avec une innovation nouvelle et prétend que cela fait partie de la religion alors cela veut dire que la religion n'est pas complète ».

(Charh Al 'Aqida Al Wasitiya vol 2 p 316)

- D'après 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes il n'y a rien qui vous rapproche du paradis sans que je ne vous l'ai ordonné et il n'y a rien qui vous rapproche de l'enfer sans que je ne vous l'ai interdit ».

(Rapporté par Abou Bakr Al Hadad et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2866)

عن عبدالله بن مسعود رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم: إِنَّهُ لَيْسَ شَيْءٌ يُقَرِّبُكُمْ إِلَى الْجَنَّةِ إِلَّا قَدْ أَمَرْتُكُمْ بِهِ وَ لَيْسَ شَيْءٌ يُقَرِّبُكُمْ إِلَى النَّارِ إِلَّا قَدْ نَهَيْتُكُمْ عَنْهُ

(رواه أبو بكر الحداد و حسنه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ٢٨٦٦)

Lorsqu'une personne pratique une innovation, elle fait toujours cela car elle juge que cette innovation est un acte de bien qui la rapproche d'Allah et si ce n'était pas le cas, elle ne l'aurait pas pratiquée.

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Ce mérite prétendu de l'innovation induit forcément que ni le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ni les meilleures des générations de musulmans n'avaient connaissance d'une chose faisant partie de la religion d'Allah ou bien qu'ils en avaient connaissance mais ils l'ont cachée et l'ont délaissée... ».

(Iqtida Siratal Moustaqim vol 2 p 611)

Ainsi, cette croyance qu'il existe une chose de bien, pouvant rapprocher d'Allah, que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'a pas montré à sa communauté induit forcément une des deux choses suivantes qui sont toutes les deux des formes de mécréance :

- soit le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ignorait cette chose.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Dans ce cas, la religion qu'il a transmis n'est pas complète et il n'a pas montré à la communauté toutes les choses qui peuvent rapprocher d'Allah.

Cheikh 'Otheimine a dit : « L'innovation dans la religion d'Allah induit une critique envers le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

C'est comme si la personne qui pratique l'innovation disait : Certes le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) était ignorant du caractère légiféré de cette innovation ou bien il le connaissait mais il l'a caché à sa communauté.

Et chacune de ces deux hypothèses est une critique évidente envers le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ».

(Fatawa Nour 'Ala Darb vol 1 p 572)

- soit le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) connaissait cette chose mais il ne l'a pas pratiqué et ne l'a pas transmise et alors il a trahi le message et ne l'a pas transmis complètement à sa communauté.

L'imam Malik Ibn Anas (mort en 179 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui innove dans l'Islam une innovation qu'il voit comme étant bonne a certes prétendu que Muhammed (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a trahi la révélation car Allah a dit: - Aujourd'hui J'ai parachévé pour vous votre religion -.

Ainsi ce qui ne faisait pas partie de la religion ce jour-là ne peut pas faire partie de la religion aujourd'hui ».

(Al Itisam de l'imam Chatibi vol 1 p 62)

قال الإمام مالك بن أنس رحمه الله : من ابتدع في الإسلام بدعة يراها حسنة فقد زعم أن محمداً صلى الله عليه و سلم خان الرسالة لأن الله يقول : اليوم أكملت لكم دينكم فما لم يكن يومئذ ديناً فلا يكون اليوم ديناً
(ذكره الإمام الشاطبي في كتابه الإعتصام ج ١ ص ٦٢)

10.L'innovation est une forme de parole sur Allah sans science

Le fait de parler sur Allah sans science consiste à ce que la personne affirme, sans science, des choses à propos d'Allah, de Ses noms, de Ses attributs, de Ses actes ou des règles de Sa religion.

(Tefsir Sourate Al Baqara de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 241)

Ceci fait partie des plus grands péchés qui sont interdits dans toutes les législations qui ont été révélées par Allah.

(Madarij As Salikin de l'imam Ibn Al Qayim p 266)

Allah a dit dans la **sourate Al Baqara n°2 verset 169** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Il ne vous ordonne que le mal (1), la turpitude (2) et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas ». (3)

(1) C'est-à-dire les petits péchés.

(2) C'est-à-dire les grands péchés.

(3) Le fait de parler sur Allah sans science fait partie des grands péchés. Ainsi ce péché a été spécifié après la mention générale des grands péchés afin de souligner sa gravité.

(Tefsir Sourate Al Baqara de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 237)

قال الله تعالى عن الشيطان : إِنَّمَا يَأْمُرُكُمْ بِالسُّوءِ وَالْفَحْشَاءِ وَأَنْ تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ

(سورة البقرة ١٦٩)

Allah a dit dans la **sourate Al A'raf n°7 verset 33** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Dis : Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes apparentes et cachées, le péché, le fait de porter atteinte à autrui sans aucun droit, que vous lui associez ce à propos de quoi Il n'a révélé aucune preuve et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas ».

قال الله تعالى : قُلْ إِنَّمَا حَرَّمَ رَبِّيَ الْفَوَاحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَنَ وَالْإِثْمَ وَالْبَغْيَ بِغَيْرِ الْحَقِّ وَأَنْ تُشْرِكُوا بِاللَّهِ مَا لَمْ يُنَزَّلْ بِهِ سُلْطَانًا وَأَنْ تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ

(سورة الأعراف ٣٣)

Comme cela a été expliqué précédemment, l'innovation religieuse consiste à prétendre d'une chose qu'Allah n'a pas légiférée qu'Il aime et agréé cette chose et qu'elle permet de se rapprocher de Lui. Ainsi, les imams de l'Islam ont dit que l'innovation rentre dans le fait de parler sur Allah sans science.

(Voir Adwa Al Bayan de Cheikh Muhammed Al Amine Chanqiti vol 5 p 17)

L'imam Ibn Al Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit: « Ainsi, toute innovation qui

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

égare dans la religion a comme base le fait de parler sur Allah sans science et c'est pour cela que les premiers musulmans et les imams l'ont fortement réprouvée ».

(Madarij As Salikin p 266)

قال الإمام ابن القيم : فكل بدعة مضلة في الدين أساسها القول على الله بلا علم ولهذا اشتد نكير السلف و الأئمة لها

(مدارج السالكين ص ٢٦٦)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit en explication du verset précédent de la sourate Al Baqara : « Votre ennemi, le Chaytan, ne vous ordonne que les mauvaises actions, les actions qui sont plus graves que les premières comme la fornication et autre et encore plus grave que cela le fait de parler sur Allah sans science ce qui concerne chaque mécréant et également chaque innovateur ».

(Tefsir Ibn Kathir p 228)

قال الإمام ابن كثير في تفسير الآية التي في سورة البقرة : إنما يأمركم عدوكم الشيطان بالأفعال السيئة وأغلظ منها الفاحشة كالزنا ونحوه وأغلظ من ذلك وهو القول على الله بلا علم فيدخل في هذا كل كافر وكل مبتدع أيضا

(تفسير ابن كثير ص ٢٢٨)

11. L'innovation fait partir la Sounna

Les textes des premiers musulmans et l'observation de la situation montrent que l'innovation fait partir la sounna.

En effet, le fait d'œuvrer par le faux induit forcément le fait de délaisser la mise en pratique de la vérité et inversement.

Il n'est pas possible de mettre en pratique en même temps deux choses qui s'opposent.

(Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 200. Voir également Charh Al 'Aqida Al Wassitiya de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 316)

D'après Ibn Ad Daylami, 'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Il n'a pas été inventé une innovation sans qu'elle ne prenne de l'ampleur et une sounna n'a pas

été délaissée sans qu'elle ne s'éloigne de plus en plus ».

(Rapporté par Al Lalaka'i dans Charh Aqida Ahl As Sounna Wal Jama'a n°128 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de l'ouvrage Al Bida' Wa An Nahi 'Anha de Ibn Wadah p 85)

عن ابن الديلمي قال عبدالله بن عمرو رضي الله عنهما : ما ابتدعت بدعة إلا ازدادت مضياً ولا تركت سنة إلا ازدادت هويّاً

رواه اللالكائي في شرح عقيدة أهل السنة والجماعة رقم ١٢٨ وصححه الشيخ بدر البدر في (تحقيق كتاب البدع والنهي عنها لابن وضاح ص ٨٥)

D'après Al Awza'i, Hassan Ibn 'Atiya (mort en 130 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a pas un peuple qui a innové une innovation dans sa religion sans qu'Allah ne retire de leur sounna son équivalent puis Il ne le leur rend pas jusqu'au jour de la résurrection ».

(Rapporté par Darimi et authentifié par Cheikh Albani dans Takhrij Mishkat Al Masabih n°188)

عن الأوزاعي قال حسان بن عطية : ما ابتدع قوم بدعة في دينهم إلا نزع الله من سنتهم مثلها ثم لا يعيدها إليهم إلى يوم القيامة

(روه الدارمي وصححه الشيخ الألباني في تخريج مشكاة المصابيح رقم ١٨٨)

D'après Ahmed Ibn Sinan Al Wassiti, Ahmed Ibn Sinan Al Qattan (mort en 256 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a pas dans l'ici-bas un seul innovateur qui ne déteste pas les Gens du Hadith.

Et lorsqu'un homme invente une innovation, la douceur du hadith est retirée de son cœur ».

(Rapporté par Sabouni dans 'Aqida Salaf Ashab Al Hadith n°163 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de cet ouvrage p 102)

عن أحمد بن سنان الواسطي قال أحمد بن سنان القطان : ليس في الدنيا مبتدع إلا يبغض أصحاب الحديث وإذا ابتدع رجل نزع حلاوة الحديث من قلبه

رواه الصابوني في عقيدة السلف أصحاب الحديث رقم ١٦٣ وصححه الشيخ بدر البدر في (تحقيق هذا الكتاب ص ١٠٢)

5. L'innovation entraine la division dans la communauté musulmane

L'innovation entraine la division de la communauté musulmane et empêche son unité.

En effet, les innovateurs pensent qu'ils sont sur la vérité et ceux qui ne sont pas avec eux sont sur l'égarement.

Tandis que les Gens de la Souna disent : - Non, c'est vous qui êtes sur l'égarement - et alors les cœurs se divisent.

(Charh Al 'Aqida Al Wassitiya de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 316)

L'unité n'est possible qu'en s'accrochant à l'Islam tel qu'il a été pratiqué par le Prophète (que la prière d'Allah et Ses compagnons (qu'Allah les agrée tous).

L'imam Ibn Hibban (mort en 354 du calendrier hégirien) a dit : « Le groupe est le consensus des compagnons du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Ainsi celui qui s'accroche à ce sur quoi ils étaient et diverge de ce sur quoi sont ceux qui sont venus après n'aura pas divisé le groupe et ne s'en sera pas écarté.

Ce sont plutôt ceux qui divergent de ce sur quoi ils étaient et suivent ceux qui sont venus après eux qui divisent le groupe ».

(Sahih Ibn Hibban vol 14 p 126)

- Allah a dit dans la **sourate Ali 'Imran n°3 verset 105** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et ont divergé après que leur soient parvenues les preuves claires. Et ceux-là auront un immense châtement ».

قال الله تعالى : ولا تكونوا كالذين تفرقوا واختلفوا من بعد ما جاءهم البينات وأولئك لهم عذاب عظيم

(سورة آل عمران ١٠٥)

- Allah a dit dans la **sourate Al An'am n°6 verset 159** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Certes ceux qui ont divisé leur religion et ont été des groupes, tu ne fais en rien partie d'eux ».

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قال الله تعالى : إِنَّ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعًا لَسْتُ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ

(سورة الأنعام ١٥٩)

- D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Les œuvres sont présentées chaque lundi et jeudi.

Ce jour-là, Allah pardonne donc à toute personne qui ne Lui associe rien sauf à une personne qui a entre lui et son frère de l'adversité, Il dit: - Laissez ces deux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient - ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2565)

Le terme - chahna / الشحناء - désigne dans la langue arabe l'adversité, la haine.

Et ce terme désigne de manière particulière les gens de l'innovation qui ont de la haine et de l'adversité envers les gens de la Sounna comme l'a dit l'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien).

(Kitab Ad Dou'a de l'imam Tabarani vol 2 p 1006)

Et il désigne également spécifiquement les gens qui, comme les chiites, détestent les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) comme l'a dit l'imam Al Awza'i (mort en 157 du calendrier hégirien).

(Al Amali Al Moutlaqa de l'imam Ibn Hajar p 125)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : تُعْرَضُ الْأَعْمَالُ فِي كُلِّ اثْنَيْنِ وَخَمْسِينَ فَيَغْفِرُ اللهُ فِي ذَلِكَ الْيَوْمِ لِكُلِّ امْرِيءٍ لَا يَشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا إِلَّا أَمْرًا كَانَتْ بَيْنَهُ وَبَيْنَ أَخِيهِ شَحْنَاءٌ فَيَقُولُ : اَتْرَكُوا هَذِينَ حَتَّى يَصْطَلِحَا

(رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٥٦٥)

- D'après 'Assim, Abou Al 'Aliya (mort en 93 du calendrier hégirien) disait : « Prenez garde à ces innovations qui instaurent entre les gens l'adversité et la haine ».

(Rapporté par Al Marwazi dans Kitab Sounna n°18 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna p 154)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن عاصم قال أبو العالية : إياكم وهذه الأهواء التي تلقي بين الناس العداوة والبغضاء
رواه ابن نصر المروزي في كتاب السنة رقم ١٨ وصححه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق
(كتاب السنة ص ١٥٤)

De plus, la division amène souvent à ce que le sang coule.

D'après Ayoub, Abou Qilaba (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a pas un homme qui a inventé une innovation sans qu'il ne rende l'épée permise ».
(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°100 et authentifié par Cheikh Muhammed Soubhi Hallaq dans sa correction de Sounan Darimi p 44)

عن أيوب قال أبو قلابة : ما ابتدع رجل بدعة إلا اسحلّ السيف
رواه الدارمي في سننه رقم ١٠٠ وصححه الشيخ محمد صبحي حلاق في تحقيق سنن
(الدارمي ص ٤٤)

6. L'innovateur est maudit

Dans la langue arabe Al La'n / اللعن , que l'on traduit par le fait de maudire, signifie le fait d'être éloigné et repoussé.

(Charh Sahih Mouslim de l'imam Nawawi vol 2 p 67)

Dans le lexique islamique, le fait de maudire signifie le fait d'invoquer contre une personne afin qu'elle soit éloignée et repoussée de la miséricorde d'Allah.

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 1/406)

Et il est rapporté dans le hadith suivant que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a maudit la personne qui invente une innovation et celle qui acquiesce et valide une innovation.

D'après 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui innove une innovation ou acquiesce et valide une innovation alors que la malédiction d'Allah, des anges et de tous les gens soit sur lui ».

(Rapporté par Nasai et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°6666)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن علي بن أبي طالب رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : من أحدث حدثًا أو
أوى محدثًا فعليه لعنة الله والملائكة والناس أجمعين

(رواه النسائي وصححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٦٦٦٦)

D'après Sa'id Ibn Jamhan : Je me suis rendu auprès de 'Abdallah Ibn Abi Awfa (qu'Allah les agrée lui et son père) alors qu'il avait perdu la vue et je lui ai passé le salam.

Il a dit: Qui es-tu?

J'ai dit: Je suis Sa'id Ibn Jamhan.

Il a dit: Qu'est devenu ton père?

J'ai dit: Les Azariqa (*) l'ont tué.

Il a dit: **Qu'Allah maudisse les Azariqa ! Qu'Allah maudisse les Azariqa!**

Puis il a dit: J'ai entendu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dire: « Ce sont les chiens du feu ».

J'ai dit: Les Azariqa seulement ou tous les Khawarijs?

Il a dit: Plutôt tous les Khawarijs.

J'ai dit: Certes le dirigeant est injuste avec les gens et il leur fait telle et telle chose.

Il a alors pris ma main. Il l'a serré fort puis a dit: Ô Ibn Jamhan! Je te recommande le groupe le plus nombreux, je te recommande le groupe le plus nombreux.

Si le dirigeant t'écoute alors rends-toi à lui dans sa maison et informe le de ce que tu sais.

S'il accepte alors c'est ce qui est recherché, sinon laisse le; et certes tu n'es pas plus savant que lui.

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°19415 et authentifié par l'imam Al Haythami dans Majma' Az Zawaid vol 5 p 230 et par Cheikh Moqbil dans Sahih Al Mousnad Min Dalail An Noubouwa p 608)

(*) C'est un groupe parmi les Khawarijs.

Les Khawarijs sont une secte égarée dont les principaux égarement sont:

- le fait de juger les gens qui commettent des grands péchés en dessous de l'association comme étant des mécréants

- le fait de se rebeller et de prendre les armes contre les gouverneurs musulmans

عن سعيد بن جهمان قال : أتيت عبدالله بن أبي أوفى رضي الله عنهما وهو محجوب البصر
فسلّمت عليه

فقال : من أنت ؟

قلت : أنا سعيد بن جهمان

قال : ما فعل والدك ؟

قلت : قتلته الأزارقة

! قال : لعن الله الأزارقة ! لعن الله الأزارقة

ثم قال : سمعت رسول الله صلّى الله عليه وسلّم يقول : كلاب النّار

قلت : الأزارقة وحدهم أو الخوارج كلّها ؟

قال : بل الخوارج كلّها

قلت : فإن السلطان يظلم النّاس ويفعل بهم ويفعل

فتناول بيدي فغمزها غمزة شديدة ثمّ قال : يا ابن جهمان ! عليك بالسواد الأعظم عليك
بالسواد الأعظم

فإن كان السّلطان يسمع منك فائته في بينه فأخبره بما تعلم فإن قبل منك وإلّا فدعه فإنّك
لست بأعلم منه

رواه أحمد في مسنده رقم ١٩٤١٥ وصححه الهيثمي في مجمع الزوائد ٢٣٠/٥ وحسنه
(الشيخ مقبل في صحيح المسند من دلائل النبوة ص ٦٠٨)

7. L'innovation religieuse est plus grave que le péché

Les textes et le consensus des savants montrent que l'innovation est plus grave que les péchés.

D'après Khouwail : J'étais auprès de Younous Ibn 'Oubeid (mort en 139 du calendrier hégirien) lorsqu'un homme est venu et a dit : Est-ce que tu nous interdis de fréquenter 'Amr Ibn 'Oubeid (*) alors qu'il y a peu, ton fils est entré chez lui ?

Younous Ibn 'Oubeid a dit à son fils : « Ô mon petit fils ! Tu connais mon avis à propos de 'Amr Ibn 'Oubeid et tu vas chez lui ?

Je t'interdis la fornication, le vol et le fait de boire de l'alcool mais je préfère que tu rencontres Allah avec tous ces péchés plutôt que tu Le rencontres avec la croyance de 'Amr et de ses compagnons ».

(Rapporté par Abou Nou'aym dans Hiliya Al Awliya vol 3 p 20 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Charh As Sounna de l'imam Al Barbahari p 125)

(*) 'Amr Ibn 'Oubeid (mort en 144 du calendrier hégirien) est l'un des fondateurs de l'école mou'tazilite.

(Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala de l'imam Dhahabi vol 6 p 104)

Cette école rassemble de nombreuses innovations au niveau de la croyance comme le fait de renier les attributs d'Allah, de mécroire au destin, de prendre les armes contre le gouverneur musulman qui commet des péchés, de juger que les croyants qui commettent des grands péchés seront éternellement dans le feu dans l'au-delà etc.

عن خويل قال : كنت عند يونس بن عبيد ف جاء رجل فقال : أتنهانا عن مجالسة عمرو بن عبيد وقد دخل عليه ابنك قبل

فقال يونس بن عبيد لابنه : يا بني ! قد عرفت رأيي في عمرو فتدخل عليه ؟

أنهاك عن الزنا والسرقه وشرب الخمر ولأن تلقى الله بهنّ أحبّ إلي من أن تلقاه برأي عمرو وأصحاب عمرو

رواه أبو نعيم في حلية الأولياء ج ٣ ص ٢٠ وسنده صحيح . انظر شرح السنة للإمام البربهاري (ص ١٢٥)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après Chihab, Al 'Awwam Ibn Hawchab (mort en 148 du calendrier hégirien) a dit à son fils : « Je jure sur Allah ! Je préfère te voir fréquenter les gens qui font de la musique, boivent de l'alcool et sont dans le faux plutôt que de te voir fréquenter les gens des polémiques ». (*) (Rapporté par Ibn Waddah dans Kitab Al Bida' Wan Nahi 'Anha n°133 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de cet ouvrage p 107)

(*) C'est-à-dire les gens de l'innovation comme l'a expliqué l'imam Ibn Waddah (mort en 287 du calendrier hégirien). (Kitab Al Bida' Wan Nahi 'Anha p 110)

عن شهاب قال العوام بن حوشب لابنه : والله ! لأن أراك تجالس أصحاب البرابط والاشربة والباطل أحب إليّ من أن أراه تجالس أصحاب الخصومات

رواه ابن وضاح في كتاب البدع والنهي عنها رقم ١٣٣ وحسنه الشيخ بدر البدر في تحقيق (هذا الكتاب ص ١٠٧)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Certes les gens de l'innovations sont plus mauvais que les gens qui commettent des péchés liés aux envies comme le montrent la Sounna et le consensus ».

(Majmou' Al Fatawa 20/103)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : إن أهل البدع شر من أهل المعاصي الشهوانية بالسنة والإجماع

(مجموع الفتاوى ١٠٣/٢٠)

Par contre, il faut comprendre que c'est de manière générale que l'innovation est plus grave que le péché et que cela ne signifie pas que chaque innovation est plus grave que chaque péché.

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « De manière générale l'innovation est plus mauvaise que les péchés mais le péché peut être plus mauvais sous un autre point de vue... ».

(Al Istiqama vol 1 p 455)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : وجنس البدع وإن كان شرًّا لكن الفجور شر من وجه آخر
(الإستقامة ج ١ ص ٤٥٥)

Cheikh Saleh Al Cheikh a dit : « Le sens voulu est que, de manière générale, les innovations sont plus graves que les grands péchés mais il y a certaines innovations concernant lesquelles nous pouvons dire que les grands péchés sont plus graves.

Boire de l'alcool, tuer une âme sont des péchés plus graves que beaucoup d'innovations.

Ainsi, il y a des degrés dans l'innovation : il y a la petite innovation, l'innovation grave et celle qui est mécréance ».

(Charh Fadl Al Islam p 280)

قال الشيخ صالح آل شيخ : المقصود أن جنس البدع أشد من جنس الكبائر ولكن هناك بدع
بعض الكبائر أشد منها فشرب الخمر وقتل النفس أش من كثير من البدع
فالبدع درجات : منها ما هو صغير ومنها المغلظة و منها الكفرية
(شرح كتاب فضل الإسلام ص ٢٨٠)

Cheikh 'Otheimine a dit : « L'innovation peut être plus grave et le péché peut être plus grave en fonction de la situation ».

(Silsila Liqa Al Bab Al Maftouh, cassette n°131)

قال الشيخ العثيمين : قد تكون البدعة أكبر وقد تكون المعصية أكبر حسب الحال
(سلسلة لقاء الباب المفتوح شريط رقم 131)

Une question se pose : pourquoi l'innovation est-elle plus grave que le péché ?

Les savants ont cité de nombreux éléments en réponse à cette question.

Nous allons en citer deux :

a. Les actes de l'innovateur ne sont pas acceptés

- Allah a dit dans la **sourate Al Kahf n°18 versets 103 et 104** (traduction rapprochée et approximative du sens des versets) : « Dis : Vais-je vous informer des gens qui sont les plus perdants au niveau de leurs œuvres ?
Ce sont ceux dont les efforts ne sont perdus dans la vie d'ici-bas alors qu'ils pensaient agir en bien ».

قال الله تعالى : قُلْ هَلْ نُنَبِّئُكُمْ بِالْأَخْسَرِينَ أَعْمَالًا / الَّذِينَ ضَلَّ سَعْيُهُمْ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَهُمْ
يَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ يُحْسِنُونَ صُنْعًا

(سورة الكهف ١٠٣/١٠٤)

D'après Abou Toufayl : Ibn Al Kawa s'est rendu vers 'Ali (qu'Allah l'agrée) et a dit : Qui sont les plus perdants au niveau de leurs œuvres dont les efforts ne sont perdus dans la vie d'ici-bas alors qu'ils pensaient agir en bien ?

'Ali (qu'Allah l'agrée) a dit : « Malheur à toi ! Les gens de Haroura font parmi d'eux ». (*)

(Rapporté par Ibn Jarir Tabari dans son Tefsir n°23409 et authentifié par Cheikh Islam

Mansour dans sa correction du Tefsir Tabari vol 7 p 688)

(*) Haroura est le nom d'une ville dans laquelle s'étaient rassemblés les khawarijs et ainsi les Harouriyas est un nom désignant les khawarijs.

Les khawarijs sont une secte égarée dont les principales caractéristiques sont le fait de rendre mécréants les musulmans qui commettent des grands péchés et la rébellion contre les gouverneurs musulmans.

Les savants contemporains disent que les groupes égarés - Daech - ou encore - Al Qaida - sont des khawarijs.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن أبي الطفيل قال : قام ابن الكوّاء إلى عليّ رضي الله عنه فقال : من الأخسرين أعمالاً الذين ضلّ سعيهم في الحياة الدنيا وهم يحسبون أنهم يحسنون صنعاً ؟

قال عليّ رضي الله عنه : ويؤلك أهل حَروراء منهم

رواه ابن جرير الطبري في تفسيره رقم ٢٢٤٠٩ وصححه الشيخ إسلام منصور في تحقيق (تفسير الطبري ج ٧ ص ٦٨٨)

- D'après 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Médine est un territoire sacré (1) de 'Ayr jusqu'à Thawr. (2)

Celui qui y innove une innovation ou y acquiesce et valide une innovation alors que la malédiction d'Allah, des anges et de tous les gens soit sur lui et, le jour de la résurrection, Allah n'acceptera de lui ni œuvre obligatoire ni œuvre surérogatoire

(3) ». (4)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6755 et Mouslim dans son Sahih n°1370)

(1) C'est-à-dire qu'il n'est pas permis d'y chasser ou de couper les arbres.

(Voir Charh Sahih Mouslim de Cheikh Al Etiopi vol 24 p 498)

(2) Ce sont les noms de deux montagnes au sud et au nord de Médine.

(3) Voir les explications concernant les termes arabes 'صرف' et 'عدل' dans An Nihaya Fi Gharib Al Hadith de l'imam Ibn Al Athir vol 3 p 24 et dans Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 4/86.

(4) C'est la ville de Médine qui est citée dans ce hadith mais les savants expliquent que le sens est également valable aux autres endroits.

(Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 106, Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 13/281)

عن علي بن أبي طالب رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : المدينة حرم ما بين غير إلى ثور فمن أحدث فيها حدثاً أو آوى محدثاً فعليه لعنة الله والملائكة والناس أجمعين لا يقبل منه يوم القيامة صرف ولا عدل

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٦٧٥٥ ومسلم في صحيحه رقم ١٣٧٠)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après Hicham, Al Hassan Al Basri (mort en 110 du calendrier hégirien) a dit : « Allah n'accepte en faveur de l'innovateur ni prière, ni jeûne, ni pèlerinage, ni 'omra, ni djihad (*), ni œuvre obligatoire ni œuvre surérogatoire ».

(Rapporté par Al Lalaka'i dans Charh Aqida Ahl As Sounna Wal Jama'a n°270 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de l'ouvrage Al Bida' Wa An Nahi 'Anha de Ibn Wadah p 68)

(*) Le djihad signifie le fait de faire des efforts à la fois par la parole, la main, les biens et la plume afin de combattre le nafs (la partie de la personne qui la pousse vers le mal), les pécheurs, les innovateurs, les hypocrites et les mécréants dans le but que la parole d'Allah soit la plus haute.

(Voir Zad Al Ma'ad de l'imam Ibn Al Qayim vol 3 à partir de la page 9)

Je précise et j'insiste sur le fait que le djihad, comme les autres adorations, a des conditions à respecter et des règles précises afin qu'il soit agréé et pas détesté par Allah.

(Voir Ar Rad 'Ala Al Akhna'i de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya p 607)

Je précise également que le fait de tuer des gens dans des attentats comme cela se passe à notre époque ne fait ni partie de l'Islam ni partie du djihad.

(Voir Bi Ayi 'Aqlin Wa Din Yakoun Al Tadmira Jihadan de Cheikh 'Abdel Mouhsin Al 'Abad)

عن هشام قال الحسن البصري : صاحب البدعة لا يقبل الله له صلاة ولا صيامًا ولا حجًا ولا
عمرة ولا جهادًا ولا صرفًا ولا عدلاً

رواه اللالكائي في شرح عقيدة أهل السنة والجماعة رقم ٢٧٠ وصححه الشيخ بدر البدر في
(تحقيق كتاب البدع والنهي عنها لابن وضاح ص ٦٨)

Remarque : À la base, les actes sincèrement accomplis pour Allah et conformes à la législation islamique qu'un musulman fait sont acceptés par Allah.

Comment devons-nous donc comprendre le fait que les actes de l'innovateur ne sont pas acceptés ?

Les savants ont mentionné que cela peut être compris de trois manières :

(Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 184 à 196, Mawqif Ahl As Sounna Min Ahl Al Bida' vol 1 p 279 à 313)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Tout d'abord, il est possible que les actes qui ne sont pas acceptés de l'innovateur soient les innovations elles-même.

En effet, les savants sont en consensus sur le fait que l'innovation n'est pas acceptée par Allah.

(Voir Tahqiq Al Mourad Anna An Nahi Yaqtadi Al Fasad de l'imam Al 'Ala'i p 318)

D'après Aicha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui fait un acte sur lequel il n'y a pas notre ordre alors cet acte est rejeté ». ()*

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1718)

() Les savants disent que ce hadith est une des bases de la religion islamique.*

(Voir Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 5/302 et Neyl Al Awtar de l'imam Chawkani vol 3 p 337)

عن عائشة رضي الله عنها قال النبي صلى الله عليه وسلم : من عمل عملاً ليس عليه أمرنا فهو ردّ

(رواه مسلم في صحيحه رقم 1718)

Ensuite, il est possible que les actes de l'innovateurs ne soient pas acceptés car son innovation l'a conduit vers la mécréance or les actes des mécréants ne sont pas acceptés par Allah.

D'après Yahya Ibn Ma'mar : La première personne qui a parlé sur le destin à Bassora est Ma'bad Al Jouhani.

Alors que j'étais parti avec Houmayd Ibn 'Abder Rahman Al Houmayri pour le Hajj ou la 'Omra nous avons dit : Si nous rencontrons un des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous), nous le questionnerons sur ce que disent ceux-là sur le destin.

Nous avons donc trouvé 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) dans la mosquée et j'ai dit : Ô Abou 'Abder Rahman ! Il est apparu des gens derrière nous qui lisent le Coran, étudient la science et font telle et telle chose. Ces gens disent qu'il n'y a pas de destin et que les choses se produisent par elles-mêmes.

'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Lorsque tu rencontreras ces gens, informe-les que je me désavoue d'eux et qu'ils se désavouent de moi.

Je jure par la divinité de 'Abdallah Ibn 'Omar ! Si l'un d'eux possédait l'équivalent de la montagne de Ouhoud en or qu'il dépenserait dans le bien, Allah ne l'aurait pas accepté de lui

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

jusqu'à ce qu'il croit au destin ». ()
(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°8)*

() La foi au destin est un des piliers de la foi comme l'a dit le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).
Ainsi celui qui ne croit pas au destin est un mécréant.*

*عن يحيى بن معمر قال : كان أول من قال في القدر بالبصرة معبد الجهني فانطلقت أنا وحميد بن عبد الرحمن الحميري حاجين أو معتمرين فقلنا : لو لقينا أحداً من أصحاب رسول الله رضي الله عنهم فسألناه عما يقول هؤلاء في القدر ! فوقف لنا عبدالله بن عمر بن الخطاب رضي الله عنهما داخل المسجد فقلت : أبا عبد الرحمن إنه قد ظهر قبلنا ناس يقرؤون القرآن ويتقفرون العلم وذكر من شأنهم وأنهم يزعمون أن لا قدر وأن الأمر أنف قال عبدالله بن عمر رضي الله عنهما : فإذا لقيت أولئك فأخبرهم أنني بريء منهم وأنهم برآء مني والذي يحلف به عبد الله بن عمر لو أن لأحدهم مثل أحد ذهباً فأنفقه ما قبل الله منه حتى يؤمن بالقدر
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٨)*

Enfin, les gens de la Sounna sont d'avis que la punition de certains péchés peut être l'annulation de la récompense des bonnes actions.

(Voir Al Adab Char'iyah de l'imam Ibn Mouflih vol 1 p 149, Madarij As Salikin de l'imam Ibn Al Qayim p 202)

Or, l'innovation étant plus grave que les péchés, celle-ci est donc plus à même d'annuler la récompense des bonnes actions.

D'après Abou Oumama Al Bahili (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il y a trois types de personnes dont Allah n'accepte ni oeuvre obligatoire ni surrogatoire: celui qui se comporte mal avec ses parents, celui qui rappelle aux gens le bien qu'il leur a fait et celui qui dément le destin ».

(Rapporté par Ibn Abi 'Assim et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°2513)

عن أبي أمامة الباهلي رضي الله عنه قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : ثلاثة لا يقبل الله منهم صرفاً ولا عدلاً : عاق ولا متان ومكذب بقدر

(رواه ابن أبي عاصم وحسنه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب والترهيب رقم ٢٥١٣)

b. Allah a voilé le repentir pour l'innovateur

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Certes Allah a couvert le repentir de chaque innovateur jusqu'à ce qu'il délaisse son innovation ».

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°54 et par Cheikh Moqbil dans Ijabatou As Sail p 54)

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّ اللَّهَ حَبَّ التَّوْبَةِ عَنْ كُلِّ صَاحِبِ بَدْعٍ حَتَّى يَدَعَ بَدْعَهُ
رواه الطبراني وصححه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب والترهيب رقم ٥٤ وحسنه الشيخ
(مقبل في إجابة السائل ص ٥٤)

D'après Ibn Al Moubarak, Al Awza'i (mort en 157 du calendrier hégirien) a dit : « Iblis (1) a dit à ses suppôts (2) : Par quelle chose vous rendez-vous aux fils de Adam ? (3)

Ils ont répondu : Par toutes les choses. (4)

Il a dit : Vous rendez-vous à eux à travers la demande de pardon ?

Ils ont répondu : Impossible ! Ceci est une chose qui est proche du tawhid. (5)

Il a donc dit : Je vais certes leur envoyer une chose pour laquelle ils ne demanderont pas pardon à Allah.

Et alors il leur a envoyé les passions ». (6)

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°316 et authentifié par Cheikh Muhammed Soubhi Hallaq dans sa correction de Sounan Darimi p 88)

(1) Iblis, le Chaytan, est le père des djinns mécréants.

Voir le document suivant à la page 10 :

<https://hadithdujour.com/coran/L-attestation-Muhammed-est-le-Messager-d-Allah.pdf>

(2) C'est-à-dire ses alliés.

(3) C'est-à-dire : Par quels moyens tentez-vous d'égarer les êtres humains.

(4) C'est-à-dire qu'ils essayent d'égarer les gens par tous les moyens.

(5) C'est-à-dire que la demande de pardon adressée à Allah par ses serviteurs est une chose qui est liée à l'unicité d'Allah et ainsi, par celle-ci, Allah pardonne les gens.

(6) C'est-à-dire les innovations.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن ابن المبارك قال الأوزاعي : قال إبليس لأوليائه : من أيّ شيء تأتون بني آدم ؟ فقالوا : من كلّ شيء قال : فهل تأتونهم من قبيل الإستغفار ؟ قالوا : هيهات ذاك شيء قرن بالتوحيد قال : لأبئنّ فيهم شيئاً لا يستغفرون الله منه فبث فيهم الأهواء
رواه الدارمي في سننه رقم ٣١٦ وصححه الشيخ محمد صبحي حلاق في تحقيق سنن (الدارمي ص ٨٨)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Les imams de l'Islam comme Sofiane Al Thawri (mort en 161 du calendrier hégirien) et autres ont dit: - Certes l'innovation est plus aimée par Iblis que le péché car on ne se repent pas de l'innovation tandis qu'on se repent du péché - .

Le sens de leur parole : « on ne se repent pas de l'innovation » est que l'innovateur qui prend comme religion ce qu'Allah et son Messager (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'ont pas légiféré, sa mauvaise action lui a été enjolivée et il la voit comme bonne.

Ainsi, tant qu'il la voit comme étant bonne il ne s'en repent pas.

En effet, la première étape du repentir est de savoir que l'acte est mauvais et alors on peut s'en repentir ».

(Majmou Al Fatawa 10/9)

Cheikh Moqbil a dit : « L'innovation est plus mauvaise pour le musulman que le péché car celui qui commet un péché sait qu'il est dans le faux et ainsi il est proche du fait de délaisser son péché.

Tandis que l'innovateur pense qu'il est dans le vrai et ainsi on craint qu'il meurt en continuant de pratiquer son innovation ».

(Al Sayr Al Hathith p 198)

Par contre, il ne faut pas comprendre de cela qu'il n'est pas possible que l'innovateur se repente.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 11/684)

Nous allons prendre deux exemple pour illustrer cela :

- Lorsque 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et Son père) a parlé avec les Khawarijs et les a conseillé à l'époque de 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée), vingt mille d'entre-eux se sont repentis et sont revenus vers la vérité.

(Moussanaf 'Abder Razaq n°18678)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- Chou'ba Ibn Al Hajjaj (mort en 160 du calendrier hégirien) était au départ un chiite mais il a été conseillé et s'est repenti jusqu'à devenir un des imams de la science du hadith.

D'après Yazid Ibn Zari' : Lorsque Chou'ba est arrivé auprès de nous à Bassora, sa croyance était une croyance incorrecte et mauvaise. C'est-à-dire qu'il était chiite.

Nous n'avons pas cessé d'être avec lui (*) jusqu'à ce qu'il délaisse sa croyance, revienne vers la vérité et qu'il soit avec nous ».

(Rapporté par Al Khatib Al Baghdadi dans Tarikh Baghdad vol 10 p 360 et sa chaîne de transmission est authentique)

(*) C'est-à-dire de le conseiller.

عن يزيد بن زريع قال : قدم علينا شعبة البصرة ورأيه رأى سوء خبيث يعني الترفض فما زلنا به حتى ترك قوله ورجع وصار معنا

(رواه الخطيب البغدادي في تاريخ بغداد ج ١٠ ص ٣٦٠ وسنده صحيح)

L'imam Yahya Ibn Sa'id Al Qattan (mort en 198 du calendrier hégirien) a dit : « Chou'ba était le plus savant des gens à propos des hommes ».

(Rapporté par Ibn Abi Hatim dans l'introduction de son ouvrage Al Jarh Wa Ta'dil vol 1 p 127 et sa chaîne de transmission est authentique)

L'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien) a dit à propos de Chou'ba : « Il est une communauté à lui tout seul dans ce domaine ». (*)

(Al 'Ilal Wa Ma'rifa Ar Rijal n°3557)

(*) C'est-à-dire la science des hommes des chaînes de transmission.

Remarque : Voici le texte de Sofiane Al Thawri (mort en 161 du calendrier hégirien) auquel il est fait allusion plus haut :

D'après Yahya Ibn Yaman, Sofiane Al Thawri (mort en 161 du calendrier hégirien) a dit : « L'innovation est plus aimée par Iblis que le péché car on se repent du péché et on ne se repent pas de l'innovation ».

(Rapporté par Al Baghawi dans Mousnad Ibn Al Ja'd n°1885 et par Abou Nou'aym dans Hiliyatoul Awliya vol 7 p 27)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن يحيى بن يمان قال سفيان الثوري : البدعة أحبّ إلى إبليس من المعصية المعصية يتاب منها والبدعة لا يتاب منها

(رواه البغوي في مسند ابن الجعد رقم ١٨٨٥ و أبو نعيم في حلية الأولياء ج ٧ ص ٢٧)

La chaîne de transmission de ce texte est faible à cause de la faiblesse de Yahya Ibn Yaman Al 'Ijli (mort en 189 du calendrier hégirien).

(Voir sa biographie dans Tahdhib Al Kamal de l'imam Al Mizzi vol 32 p 55)

L'imam Nasa'i (mort en 303 du calendrier hégirien) a dit le concernant : « Il n'est pas fort ».

L'imam Abou Daoud (mort en 275 du calendrier hégirien) a dit le concernant : « Il se trompe dans les hadiths et les inverse ».

8. L'innovation est une chose qui a tendance à s'accroître et s'amplifier avec le temps

L'imam Al Barbahari (mort en 329 du calendrier hégirien) a dit : « Prend garde aux petites innovations car certes les petites innovations se répètent et reviennent jusqu'à devenir grandes ».

(Charh Sounna point n°7)

قال الإمام البربهاري : احذر صغار المحدثات من الأمور فإنّ صغير البدع يعود حتّى يصير كبيراً

(شرح السنة الفقرة رقم ٧ ص ٦٨)

Voici quelques textes sur ce sujet :

D'après Mous'ab Ibn Sa'd, mon père (qu'Allah l'agrée) (1) été questionné à propos des khawarijs. Il a dit : « Ce sont des gens qui ont dévié (2) et alors Allah a fait dévier leurs coeurs ».

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussanaf n°40737 et authentifié par Cheikh Chathri dans sa correction du Moussanaf de Ibn Abi Chayba vol 21 p 561)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(1) Il s'agit du compagnon Sa'd Ibn Abi Waqqas (qu'Allah l'agrée).

(2) C'est-à-dire du bon chemin et de la vérité.

عن مصعب بن سعد قال : سئلَ أبي رضي الله عنه عن الخوارج قال : هم قوم زاغوا فأزاغ الله قلوبهم
رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٤٠٧٣٧ و صححه الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن (أبي شيبة ج ٢١ ص ٥٦١)

D'après 'Amr Ibn Salama Al Hamadani : Nous étions assis devant la porte de 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) avant la prière du ghadat (1) ainsi lorsqu'il sortait nous marchions avec lui vers la mosquée.

Alors Abou Moussa Al Ach'ari (qu'Allah l'agrée) est venu et a dit: Est-ce que Abou 'Abder Rahman (2) est sorti ?

Nous avons dit: Non pas encore.

Alors il s'est assis avec nous jusqu'à ce qu'il sorte.

Lorsqu'il est sorti, nous nous sommes levé vers lui et Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) lui a dit: Ô Abou Abder Rahman! J'ai certes vu précédemment dans la mosquée une chose que j'ai réprouvé mais je n'ai vu que du bien et toute la louange est à Allah.

'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: De quoi s'agit-il?

Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) a dit: Si tu vis tu vas voir. J'ai vu des gens assis en groupe qui attendaient la prière.

Dans chaque groupe, il y a avait un homme qui avait des pierres dans sa main et il disait: - Faites cent tekbir - alors ils faisaient cent tekbir.

Puis il disait: - Faites cent tehlil - alors ils faisaient cent tehlil.

Puis il disait: - Faites cent tesbih - alors ils faisaient cent tesbih. (3)

'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: Et que leur as-tu dit ?

Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) a dit: Je ne leur ai rien dit. J'attendais de voir ce que tu en penses.

'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: Pourquoi ne leur as-tu pas ordonné de compter leurs péchés et tu leur aurais alors assuré que cela ne va en rien diminuer leurs bonnes actions !

Alors il a avancé et nous avons avancé avec lui jusqu'à ce qu'il arrive vers l'un de ces groupes.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Il s'est arrêté vers eux et a dit: Qu'est-ce que cette chose que je vous vois faire ?

Ils ont dit: Ô Abou 'Abder Rahman ! Ce sont des pierres avec lesquelles nous comptons le tehليل, le tekbir et le tesbih.

'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: Comptez plutôt vos péchés ! Car je vous garantis que cela ne diminuera en rien vos bonnes actions ! Malheur à vous ô communauté de Muhammad ! Comme votre perte est rapide ! Voici les compagnons de votre Prophète qui sont encore répandus et voici ses habits qui ne sont pas abîmés et ses ustensiles qui ne sont pas cassés ! (4)

Je jure par Celui qui a mon âme dans sa main ! Soit vous êtes sur une voie qui est plus droite que celle de Muhammad (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ou soit vous avez ouvert une porte d'égarement !

Ils ont dit: Par Allah ! Ô Abou Abder Rahman, nous n'avons voulu que le bien.

'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: Et combien de ceux qui veulent le bien ne l'atteignent pas ?! (5)

Certes le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a informé que des gens allaient lire le Coran mais il ne va pas dépasser leurs gorges.

Par Allah ! Je ne sais pas, peut-être que la plupart d'entre vous font partie de ces gens puis il s'écarta d'eux.

'Amr Ibn Salama a dit: Nous avons vu la plupart de ces gens qui étaient dans ces groupes nous combattre avec les khawarijs le jour de Nahrawan. (6)

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°210 et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha vol 5 p 11)

(1) C'est-à-dire la prière du sobh.

(2) Il s'agit du surnom (kounia) de 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée).

(3) Le tekbir signifie le fait de dire -Allahou Akbar-.

Le tehليل signifie le fait de dire -La Ilaha Illa Allahou-.

Le tesbih signifie le fait de dire -Sobhanallah-.

Le tehmid signifie le fait de dire -El Hamdoulillah-.

(4) C'est-à-dire que le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'est mort que récemment.

(5) C'est-à-dire qu'il y a des conditions pour que les bonnes actions soient acceptées.

Voir le lien suivant : <http://www.hadithdujour.com/hadiths-condition-d-acceptation-des-actes.asp>

(6) Il y a eu des combats entre l'armée du compagnon 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) et les khawarijs à la ville de Nahrawan.

Les savants ont tirés de cette dernière phrase qu'il faut absolument prendre garde aux innovations dans la religion car les petites innovations mènent vers les grandes innovations.

En effet, ces gens ont commencé par le fait de faire du rappel d'Allah en groupe en le comptant avec des cailloux et ils ont finis par combattre les compagnons du Messager d'Allah (qu'Allah les agrée tous) dans les rangs des khawarijs.

عن عمرو بن سلمة الهمداني قال : كُنَّا نَجْلِسُ عَلَى بَابِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَبْلَ صَلَاةِ الْغَدَاةِ فَإِذَا خَرَجَ مَشِينًا مَعَهُ إِلَى الْمَسْجِدِ

فَجَاءَنَا أَبُو مُوسَى الْأَشْعَرِيُّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فَقَالَ : أَخْرَجَ إِلَيْكُمْ أَبُو عَبْدِ الرَّحْمَنِ بَعْدَ ؟

قُلْنَا : لَا

فَجَلَسَ مَعَنَا حَتَّى خَرَجَ فَلَمَّا خَرَجَ قَمْنَا إِلَيْهِ جَمِيعًا فَقَالَ لَهُ أَبُو مُوسَى رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : يَا أَبَا عَبْدِ الرَّحْمَنِ ! إِنِّي رَأَيْتُ فِي الْمَسْجِدِ أَنْفًا أَمْرًا أَنْكَرْتَهُ وَلَمْ أَرِ وَالْحَمْدُ لِلَّهِ إِلَّا خَيْرًا

قَالَ : فَمَا هُوَ ؟

فَقَالَ : إِنْ عَشْتُمْ فَسْتَرَاهُ رَأَيْتُمْ فِي الْمَسْجِدِ قَوْمًا جَلَسُوا يَنْتَظِرُونَ الصَّلَاةَ

فِي كُلِّ حَلْقَةٍ رَجُلٌ وَفِي أَيْدِيهِمْ حَصَى فَيَقُولُ : كَبُرُوا مِئَةً فَيَكْبُرُونَ مِئَةً

فَيَقُولُ : هَلَّلُوا مِئَةً فَيَهْلَلُونَ مِئَةً

وَيَقُولُ : سَبَّحُوا مِئَةً فَيَسَبِّحُونَ مِئَةً

قال : فماذا قلت لهم ؟

قال : ما قلت لهم شيئاً انتظار رأيك

قال : أفلا أمرتهم أن يعدّوا سيناتهم وضمنت لهم أن لا يضيع من حسناتهم شيء

ثم مضى ومضينا معه حتّى أتى حلقةً من تلك الحلق فوقف عليهم فقال : ما هذا الذي أراكم تصنعون ؟

قالوا : يا أبا عبدالرحمن ! حصى نعدّ به التّكبير والتّهلّيل والتّسبيح

قال : فعدّوا سيناتكم فأنا ضامن أن لا يضيع من حسناتكم شيء

ويحكم يا أمة محمد ! ما أسرع هلكتكم هؤلاء صحابة نبيكم رضي الله عنهم متوافرون وهذه ثيابه لم تبل وآنيته لم تكسر والذي نفسي بيده إنكم لعلى ملّة هي أهدى من ملّة محمد أو مفتتحو باب ضلالة

قالوا : والله يا أبا عبدالرحمن ما أردنا إلاّ الخير

قال : وكم من مرید للخير لن يصيبه إن رسول الله صلّى الله عليه وسلّم حدثنا أنّ قوما يقرؤون القرآن لا يجاوز تراقيهم يمرقون من الإسلام كما يمرق السهم من الرمية وأيم الله ما أدري لعلّ أكثرهم منكم

ثمّ تولى عنهم فقال عمرو بن سلمة : فرأينا عامّة أولئك الحلق يطاعنوننا يوم التّهرّوان مع الخوارج

رواه الدارمي في سننه رقم ٢١٠ وصححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة ج ٥ ص (١١)

D'après Yahya, Abou 'Omar Ach Chaybani (mort en 206 du calendrier hégirien) a dit : « À l'époque, il était dit : Allah refuse qu'il y ait un repentir pour l'innovateur et l'innovateur ne va que vers une autre innovation plus mauvaise ».

(Rapporté par Ibn Waddah dans Kitab Al Bida' Wan Nahi 'Anha n°152 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de cet ouvrage p 117)

عن يحيى قال أبو عمر الشيباني : كان يُقال : يأبى الله لصاحب بدعة بتوبة وما أنتقل صاحب بدعة إلاّ إلى شرّ منها

رواه ابن وضاح في كتاب البدع والنهي عنها رقم ١٥٢ وصححه الشيخ بدر البدر في تحقيق (هذا الكتاب ص ١١٧)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après Ibn 'Awn : Muhammed Ibn Sirin (mort en 310 du calendrier hégirien) était d'avis que les gens qui sont les plus rapides pour apostasier sont les Gens des passions. (*)

(Rapporté par Al Firiabi dans Kitab Al Qadar n°362 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 98)

(*) C'est-à-dire les Gens de l'innovation.

عن ابن عون قال : كان محمد بن سيرين يرى أن أسرع الناس ردّة أهل الأهواء

رواه الفريابي في كتاب القدر رقم ٣٦٢ وسنده صحيح . انظر الإعتصام للإمام الشاطبي ج (١ ص ٩٨)

9. L'innovateur va porter les péchés de tous ceux qu'il a égarés

D'après 'Amr Ibn 'Awf Al Mouzani (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui fait revivre une sounna parmi mes sounan (*) et ensuite les gens la pratiquent aura la même récompense que ceux qui la pratiquent sans que cela ne réduise en rien leurs récompenses.

Et celui qui innove une innovation et ensuite les gens la mettent en pratique aura l'équivalent du péché de ceux qui la pratiquent sans que cela ne réduise en rien le péché de ceux qui la pratiquent ».

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°209 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

(*) Le terme - sounan - est le pluriel de sounna qui signifie ici une chose que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné à sa communauté.

عن عمرو بن عوف المزني رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : من أحيا سنّة من سنّتي فعمل بها النَّاس كان له مثل أجر من عمل بها لا ينقص من أجورهم شيئاً ومن ابتدع بدعةً فَعَمِلَ بها كان عليه أوزار من عمل بها لا ينقص من أوزار من عمل بها شيئاً

(رواه ابن ماجه في سننه رقم ٢٠٩ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

10. L'innovation peut être la cause de différents types de châtement pour ceux qui la pratiquent dans l'ici-bas comme dans l'au-delà

Voici quelques textes sur ce sujet :

- Des engloutissements, des changement d'apparence ou des pierres qui vont tomber du ciel sur les innovateurs dans la vie d'ici-bas

D'après Nafi' : Un homme est allé voir 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) et lui a dit : Certes until te passe le salam.

'Abdallah (qu'Allah l'agrée) a dit : Il m'est parvenu qu'il est tombé dans l'innovation (1), si c'est le cas alors ne lui passe pas le salam de ma part car j'ai certes entendu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dire : « Il y aura dans cette communauté engloutissement, changement d'apparence (2) ou des pierres qui vont tomber du ciel sur les gens du destin ». (3)

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2152 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(1) C'est-à-dire l'innovation qui consiste à démentir le destin.

(2) C'est-à-dire qu'ils passeront d'une apparence humaine à une apparence animale.

(3) C'est-à-dire qu'il y aura ces trois types de châtement sur les gens qui démentiront le destin d'Allah.

(Touhfatoul Ahwadhi)

La foi dans le destin consiste à croire qu'Allah sait tout ce qui a eu lieu dans le passé et tout ce qui aura lieu à l'avenir, qu'Il a écrit ceci dans la Tablette Préservée (Al Lawh Al Mahfouth), que tout ceci a lieu selon Sa volonté et que c'est Lui le créateur de tout ceci.

(Charh Al Aqida Safarinia de Cheikh Saleh Al Fawzan p 137)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن نافع أن رجلاً أتى عبدالله بن عمر رضي الله عنهما فقال : إن فلاناً يقرأ عليك السلام فقال : إنه بلغني أنه قد أحدث فإن كان قد أحدث فلا تُقرئه منِّي السلام فإنِّي سمعتُ رسولَ الله صَلَّى اللهُ عليه وسلَّمَ يقولُ : يكونُ في هذه الأمةِ خسفٌ أو مسخٌ أو قذفٌ في أهلِ القدرِ

رواه الترمذي في سننه رقم ٢١٥٢ و صححه و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن (الترمذي)

- Les visages des innovateurs seront assombris dans l'au-delà

Allah a dit dans la **sourate Ali 'Imran n°3 verset 106** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Le jour où des visages s'illumineront et où des visages s'assombriront ».

قال الله تعالى : يَوْمَ تَبْيَضُّ وُجُوهٌ وَتَسْوَدُّ وُجُوهٌ

(سورة آل عمران ١٠٦)

Ce verset concerne les Gens de l'innovation comme le montrent le texte suivant :

D'après Abou Ghalib : Abou Oumama (qu'Allah l'agrée) a vu des têtes posées sur les escaliers de la mosquée de Damas. (1)

Il a dit : « Ce sont les chiens du feu, les plus mauvaises personnes qui sont sous l'ombre du ciel (2) et les meilleures personnes qui sont tuées sont ceux que eux ont tués ».

Puis il a récité le verset : Le jour où des visages s'illumineront et où des visages s'assombriront .

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°3000 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(1) C'est-à-dire des têtes de khawarijs qui avaient été coupées.

Les khawarijs sont une secte égarée dont les principales caractéristiques sont le fait qu'ils se rebellent contre les gouverneurs musulmans et qu'ils jugent comme mécréants les musulmans qui commettent des grands péchés.

Il y a de nombreux hadiths authentiques sur le fait de prendre garde à eux et sur la récompense promise à ceux qui les combattent.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

À notre époque, les groupes égarés Daech et Al Qaida sont des groupes de khawarijs. Et la peine prévue dans la législation islamique pour ces fauteurs de troubles est la peine de mort.

C'est pour cela que leurs têtes avaient été coupées par les autorités de l'époque.

Enfin, il faut insister sur le fait que ce sont uniquement les gouverneurs musulmans qui mettent en application les peines prescrites dans la législation islamique.

Ceci est formellement interdit aux gens de la masse.

Les savants sont en consensus sur cela.

(Voir Tefsir Al Qortobi vol 3 p 66)

(2) C'est-à-dire de toutes les personnes présentes sur la Terre.

عن أبي غالب قال : رأى أبو أمامة رضي الله عنه رؤوساً منصوبة على درج مسجد دمشق فقال أبو أمامة رضي الله عنه : كلاب النار شرّ قتلى تحت أديم السماء خير قتلى من قتلوه ثم قرأ : يوم تبيض وجوه وتسود وجوه

رواه الترمذي في سننه رقم ٣٠٠٠ وحسنه وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن (الترمذي)

Ibn Qassim a dit : L'imam Malik (mort en 179 du calendrier hégirien) m'a dit : « Certes ce verset ne concerne que les Gens des passions ». (*)

(Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 75)

(*) C'est-à-dire les Gens de l'innovation.

قال ابن القاسم : قال لي مالك : إنما هذه الآية لأهل الأهواء

(الإعتصام للإمام الشاطبي ج ١ ص ٧٥)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- Certains innovateurs ne pourront pas accéder au bassin du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) le jour de la résurrection

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il y a deux groupes de ma communauté qui ne viendront pas à moi près du bassin (1) et n'entreront pas de le paradis: les qadaria (2) et les mourjia ». (3)

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha vol 6 p 565)

(1) C'est-à-dire le bassin du Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) dans lequel les croyants boiront le jour de la résurrection.

(2) C'est une secte qui renie le destin qu'Allah a décrété. Ils ont été nommé ainsi car en arabe le destin se dit Al Qadar / القدر

(3) C'est une secte dont la croyance est que les péchés ne nuisent en rien à leur auteur à partir du moment où il est musulman car selon eux les actes d'obéissance à Allah ne font pas partie de la foi.

Ils ont été nommé ainsi car selon eux Allah a éloigné d'eux le châtement pour leurs péchés.

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : صنفان من أمتي لا يردان عليّ الحوض ولا يدخلان الجنة : القدرية والمرجئة

(رواه الطبراني وصححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة ج ٦ ص ٥٦٥)

- Les innovateurs ne vont pas profiter de l'intercession du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) le jour de la résurrection

D'après Abou Sa'id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Vous prétendez que mon lien de parenté ne sert à rien à mon peuple alors que, par Allah, mon lien de parenté est lié dans l'ici-bas et dans l'au-delà.

Le jour de la résurrection, on va m'apporter des gens et un homme va dire : Ô Muhammad ! Je suis untel le fils de untel ; un autre va dire : Je suis untel le fils d'untel.

Alors je vais dire : Je connais la généalogie mais vous avez innové après moi et vous êtes revenus sur vos pas ».

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°11345 et authentifié par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction du Mousnad)

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم : تَزْعُمُونَ أَنَّ قَرَابَتِي لَا تَنْفَعُ قَوْمِي وَاللَّهِ إِنَّ رَحْمِي مَوْصُولَةٌ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ

إذا كان يومُ القيامةِ يُرْفَعُ لي قومٌ فيقولُ الرجلُ : يا مُحَمَّدُ ! أنا فُلَانٌ بنُ فُلَانٍ ويقولُ الآخرُ : أنا فُلَانٌ بنُ فُلَانٍ فأقولُ : أَمَا النَّسَبُ فَقَدْ عَرَفْتُ وَلَكِنَّكُمْ أَحَدْتُمْ بَعْدِي وَارْتَدَدْتُمْ عَلَى أَعْقَابِكُمُ الْقَهْقَرَى

رواه الإمام أحمد في مسنده رقم ١١٣٤٥ وصححه الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق (المسند)

- Les innovateurs sont menacés d'entrer dans le feu dans l'au-delà

D'après 'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il va arriver à ma communauté exactement ce qui est arrivé aux Bani Israil au point où s'il y avait parmi eux des gens qui ont ouvertement des rapports sexuels avec leurs mères, il y aurait dans ma communauté des gens qui le feraient également.

Et certes les Bani Israil se sont divisés en soixante douze voies et ma communauté va se diviser en soixante treize voies. Elles sont toutes dans le feu sauf une.

Ils ont dit : Quelle est-elle ô Messager d'Allah ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « C'est la voie sur laquelle je suis moi et mes compagnons ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2641 qui l'a authentifié. Il a également été authentifié par Ibn Al 'Arabi dans Ahkam Al Qur'an vol 3 p 432, par dans et par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

عن عبدالله بن عمرو رضي الله عنهما قال النبي صلى الله عليه وسلم : لِيَأْتِيَنَّ عَلَى أُمَّتِي مَا أَتَى عَلَى بَنِي إِسْرَائِيلَ حَذْوَ النَّعْلِ بِالنَّعْلِ حَتَّىٰ إِنْ كَانَ مِنْهُمْ مَنْ أَتَى أُمَّهُ عَلَانِيَةً لَكَانَ فِي أُمَّتِي مَنْ يَصْنَعُ ذَلِكَ

وَإِنَّ بَنِي إِسْرَائِيلَ تَفَرَّقَتْ عَلَى ثِنْتَيْنِ وَسَبْعِينَ مَلَّةً وَتَفَتَّرَقُ أُمَّتِي عَلَى ثَلَاثٍ وَسَبْعِينَ مَلَّةً كُلُّهُمْ فِي النَّارِ إِلَّا مَلَّةً وَاحِدَةً

قَالُوا : مَنْ هِيَ يَا رَسُولَ اللَّهِ ؟

قال النبي صلى الله عليه وسلم : ما أنا عليه وأصحابي

رواه الترمذي في سننه رقم ٢٦٤١ وحسنه وصححه ابن العربي في أحكام القرآن ج ٣ ص (٤٢٢ و العراقي في تخريج الإحياء رقم ٣٢٤٠ وحسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن الترمذي)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après Ayoub, Abou Qilaba (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit : « Certes les Gens des passions (*) sont les Gens de l'égarement. Je ne vois que le feu comme destination pour eux ».

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°101 et authentifié par Cheikh Muhammed Soubhi Hallaq dans sa correction de Sounan Darimi p 44)

(*) C'est-à-dire les Gens de l'innovation.

عن أيوب قال أبو قلابة : إن أهل الأهواء أهل الضلالة ولا أرى مصيرهم إلا إلى النار

رواه الدارمي في سننه رقم ١٠١ وصححه الشيخ محمد صبحي حلاق في تحقيق سنن
(الدارمي ص ٤٤)

F. L'attitude à adopter vis-à-vis des innovateurs

Comme ceci a été expliqué précédemment, l'innovation religieuse consiste à adorer Allah par une chose qu'Il n'a pas légiférée. Ainsi, le terme innovateur désigne la personne qui adore Allah et se rapproche de Lui par une chose qu'Il n'a pas légiféré.

(Voir Al Istiqama de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya vol 1 p 5)

Il a été mentionné dans les textes de sévères menaces concernant la personne qui ne se comporte pas avec l'innovateur d'une manière qui est conforme avec la législation islamique.

- D'après 'Abdel Samad Ibn Yazid, Al Foudayl Ibn 'Iyad (mort en 187 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui aime un innovateur, Allah annule ses œuvres et fait sortir la lumière de l'Islam de son cœur ».

(Rapporté par Abou Nou'aym dans Hiliatoul Awliya vol 8 p 103 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Charh Sounna de l'imam Al Barbahari p 138)

عبد الصمد بن يزيد قال الفضيل بن عياض : من أحب صاحب بدعة أحبط الله عمله وأخرج نور الإسلام من قلبه

رواه أبو نعيم في حلية الأولياء ج ٨ ص ١٠٣ وسنده صحيح . انظر شرح السنة للإمام (البربهاري ص ١٢٨)

- D'après 'Abdel Samad Ibn Yazid, Al Foudayl Ibn 'Iyad (mort en 187 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui s'assoit avec un innovateur, il ne lui sera pas donné la sagesse ».

(Rapporté par Ibn Batta dans Al Ibana Al Koubra n°439 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Charh Sounna de l'imam Al Barbahari p 138)

عبد الصمد بن يزيد قال الفضيل بن عياض : من جلس مع صاحب بدعة لم يعط الحكمة

رواه ابن بطة في الإبانة الكبرى رقم ٤٣٩ وسنده صحيح . انظر شرح السنة للإمام البربهاري (ص ١٢٨)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- D'après 'Amr Ibn Malik, Abou Al Jawza (mort en 83 du calendrier hégirien) a dit : « Je préfère vivre dans ma maison avec des singes et des porcs plutôt que de vivre avec un homme parmi les gens des passions ». (*)
(Rapporté par Ibn Abi Zamnin dans Oussoul Al Sounna n°238 et authentifié par Cheikh 'Abdallah Al Boukhari dans Riyad Al Janna Fi Takhrij Oussoul Al Sounna p 304)

(*) C'est-à-dire les gens de l'innovation.

عن عمرو بن مالك قال أبي الجوزاء : لأن يجاورني في داري هذه قردة وخنازير أحب إلي من أن يجاورني رجل من أهل الأهواء

رواه ابن أبي زمنين في أصول السنة رقم ٢٣٨ وحسنه الشيخ عبدالله البخاري في رياض
(الجنة في تخريج أصول السنة ص ٣٠٤)

- D'après 'Abdel Samad Ibn Yazid, Al Foudayl Ibn 'Iyad (mort en 187 du calendrier hégirien) a dit : « Ne t'assieds pas avec un innovateur car je crains certes que la malédiction descende sur toi ».

(Rapporté par Ibn Batta dans Al Ibana Al Koubra n°441 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Charh Sounna de l'imam Al Barbahari p 138)

عبد الصمد بن يزيد قال الفضيل بن عياض : لا تجلس مع صاحب بدعة فإني أخاف أن تنزل عليك اللعنة

رواه ابن بطة في الإبانة الكبرى رقم ٤٤١ وسنده صحيح . انظر شرح السنة للإمام البربهاري
(ص ١٢٨)

- D'après 'Abdel Samad Ibn Yazid, Al Foudayl Ibn 'Iyad (mort en 187 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui glorifie un innovateur a certes aidé à la destruction de l'Islam ».

(Rapporté par Abou Nou'aym dans Hiliatoul Awliya vol 8 p 103 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Charh Sounna de l'imam Al Barbahari p 139)

عبد الصمد بن يزيد قال الفضيل بن عياض : من عظم صاحب بدعة فقد أعان على هدم الإسلام

رواه أبو نعيم في حلية الأولياء ج ٨ ص ١٠٣ و سنده صحيح . انظر شرح السنة للإمام
(البربهاري ص ١٣٩)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Il a également été rapporté un hadith du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dans lequel il est mentionné : « Celui qui glorifie un innovateur a certes aidé à la destruction de l'Islam ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Chou'ab Al Iman n°9018)

Cheikh Albani a dit à propos de ce hadith : « Ce hadith a été rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) par de nombreuses chaînes de transmission et il est possible que, par l'ensemble de celles-ci, le hadith monte au degré d'authentique (hassan) ».

(Voir Mishkat Al Massabih 189 p 66 et Hidayatou Ar Rouwat n°187 p 141)

Glorifier un innovateur entraîne deux méfaits qui reviennent à la destruction de l'Islam.

Tout d'abord, lorsque les gens de la masse voient cela, ils ont l'impression que l'innovateur fait partie des meilleures personnes et que la voie qu'il suit est la vérité ce qui va les amener à le suivre et à ne plus suivre la Sounna et les Gens de la Sounna.

Ensuite, cela pousse également les gens à inventer d'autres innovations dans d'autres sujets et ainsi les innovations se propagent et se développent tandis que la Sounna et le bien régressent.

(Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 200)

Ainsi, il est important de connaître et de comprendre le comportement qu'il convient d'adopter avec l'innovateur. Les savants de l'Islam ont longuement traité ce sujet et les points qui vont être cités ne sont qu'un résumé non-exhaustif de ce qu'ils ont mentionné.

1. [Le fait de détester l'innovateur par son cœur](#)

Le fait d'aimer et de détester pour Allah, c'est-à-dire le fait d'aimer les gens en fonction de leur degré d'obéissance à Allah et de les détester en fonction de leur degré de désobéissance à Allah, est un point central de la croyance islamique.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) l'a même décrit comme étant l'anse la plus solide de l'Islam.

(Voir le hadith suivant : https://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Quelle-anse-de-l-Islam-est-la-plus-solide--_2061.asp)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Ainsi, étant donné que l'innovation est une chose très grave, plus grave que le péché, ce qui est demandé au musulman est de détester les innovateurs.

Et le degré de détestation qui doit être présent dans le cœur dépend du degré de gravité de l'innovation qui est pratiquée.

(Fatawa Nour 'Ala Darb de Cheikh Ibn Baz vol 3 p 38)

Allah a dans la **sourate Al Maida n°5 verset 57** : « Ô vous les croyants : Ne prenez pas comme alliés (1) ceux qui se moquent et s'amuse de votre religion parmi ceux qui ont reçu le Livre avant vous et les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes croyants ! ». (2)

(1) Le terme arabe qui est traduit ici par le fait de prendre comme allié comprend à la fois le sens d'aimer la personne et de lui porter secours.

(2) L'imam Chawkani (mort en 1250 du calendrier hégirien) a dit : « Ce verset est une interdiction de prendre comme alliés ceux qui se moquent et s'amuse de la religion parmi les associateurs, les Gens du Livre et les innovateurs. Le fait que les Gens du Livre et les mécréants aient été mentionnés ne signifie pas que d'autres qu'eux n'entrent pas également dans cette interdiction si la cause pour laquelle cela a été interdit est présente chez eux ».

(Fath Al Qadir p 380)

قال الله تعالى : يا أيها الذين آمنوا لا تتخذوا الذين اتخذوا دينكم هزوا ولعبا من الذين أوتوا الكتاب من قبلكم والكفار أولياء واتقوا الله إن كنتم مؤمنين

(سورة المائدة ٥٧)

Les premiers musulmans étaient en consensus sur ce point.

L'imam Al Baghawi (mort en 516 du calendrier hégirien) a dit : « Les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous), les tabi'ins (*) et ceux qui les ont suivis ainsi que les savants de la Sounna ont été en consensus sur le fait de détester les Gens de l'innovation et de les boycotter ».

(Charh As Sounna vol 1 p 227)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(*) C'est-à-dire la génération après celle des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

قال الإمام البغوي : قد مَصَّتِ الصَّحَابَةُ وَالتَّابِعُونَ وَأَتْبَاعُهُمْ وَعُلَمَاءُ السُّنَّةِ عَلَى هَذَا مُجْمِعِينَ مُتَّفِقِينَ عَلَى مُعَادَاةِ أَهْلِ الْبِدْعِ وَمُهَاجَرَتِهِمْ

(شرح السنة ج ١ ص ٢٢٧)

Par contre, il est important de comprendre que le fait de détester l'innovateur par le cœur ne signifie pas que l'on ne doit pas également ressentir de la miséricorde à son égard (a), que l'on ne doit pas le conseiller avec douceur si on en a la capacité (b) et que l'on ne doit pas invoquer Allah en leur faveur pour qu'Il le guide lorsqu'il est vivant et pour qu'Il lui fasse miséricorde lorsqu'il est mort. (c)

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 5/119 , Charh An Nouniya de Cheikh 'Otheimine vol 1 p 214)

(a) Le fait de ressentir de la miséricorde envers les innovateurs

D'après Sayar : Des têtes (1) ont été apportées d'Irak et ont été posées vers la porte de la mosquée. (2)

Abou Oumama (qu'Allah l'agrée) est venu. Il est entré dans la mosquée et il y a prié deux unités de prière.

Puis il est sorti vers eux, les a regardé et a levé la tête.

Il a dit : « Ce sont les plus mauvaises personnes qui sont sous l'ombre du ciel (3) ; il a répété cela trois fois ; et les meilleures personnes qui sont tuées sont ceux qu'ils ont tués. Ce sont les chiens du feu ; il a dit cela à trois reprise ».

Puis il a pleuré et est parti.

Quelqu'un lui a dit : Ô Abou Oumama ! Cette parole que tu as dite : - Les chiens du feu - , est-ce que c'est une parole que tu as entendue du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ou c'est une chose que tu dis par ton propre avis ?

Il a dit : « Gloire à Allah ! Je serais alors une personne qui s'empresse ! Si j'avais entendu cela du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) une fois, deux fois ; et il a mentionné jusqu'à sept fois ; alors je ne l'aurais pas mentionné ». (4)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'homme lui a dit : Pourquoi est-ce que tu as pleuré ?

Il a dit : « Par miséricorde envers eux ».

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°22151 et authentifié par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction du Mousnad)

(1) C'est-à-dire des têtes de khawarijs qui avaient été coupées.

Les khawarijs sont une secte égarée dont les principales caractéristiques sont le fait qu'ils se rebellent contre les gouverneurs musulmans et qu'ils jugent comme mécréants les musulmans qui commettent des grands péchés.

Il y a de nombreux hadiths authentiques sur le fait de prendre garde à eux et sur la récompense promise à ceux qui les combattent.

À notre époque, les groupes égarés Daech et Al Qaida sont des groupes de khawarijs.

Et la peine prévue dans la législation islamique pour ces fauteurs de troubles est la peine de mort.

Enfin, il faut insister sur le fait que ce sont uniquement les gouverneurs musulmans qui mettent en application les peines prescrites dans la législation islamique.

Ceci est formellement interdit aux gens de la masse.

Les savants sont en consensus sur cela.

(Voir Tefsir Al Qortobi vol 3 p 66)

(2) C'est-à-dire afin de dissuader les gens de rejoindre ces groupes égarés.

(3) C'est-à-dire de toutes les personnes présentes sur la Terre.

(4) C'est-à-dire dire qu'il l'a entendu du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) plus que sept fois.

عن سيار قال : جِيءَ بِرُؤُوسٍ مِنْ قِبَلِ الْعِرَاقِ فَنُصِبَتْ عِنْدَ بَابِ الْمَسْجِدِ وَجَاءَ أَبُو أُمَامَةَ فَدَخَلَ الْمَسْجِدَ فَرَكَعَ رَكَعَتَيْنِ ثُمَّ خَرَجَ إِلَيْهِمْ فَنَظَرَ إِلَيْهِمْ فَرَفَعَ رَأْسَهُ فَقَالَ : شَرُّ قَتْلَى تَحْتَ ظِلِّ السَّمَاءِ ثَلَاثًا وَخَيْرُ قَتْلَى تَحْتَ ظِلِّ السَّمَاءِ مَنْ قَتَلُوهُ وَقَالَ : كِلَابُ النَّارِ ! ثَلَاثًا

: ثُمَّ إِنَّهُ بَكَى ثُمَّ انصَرَفَ عَنْهُمْ فَقَالَ لَهُ قَائِلٌ : يَا أبا أُمَامَةَ ! أَرَأَيْتَ هَذَا الْحَدِيثَ حَيْثُ قُلْتَ كِلَابُ النَّارِ شَيْءٌ سَمِعْتَهُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَوْ شَيْءٌ تَقُولُهُ بِرَأْيِكَ ؟

قال : سُبْحَانَ اللَّهِ ! إِنِّي إِذْ لَجَرِيءٌ ! لَوْ سَمِعْتُهُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ مَرَّةً

أَوْ مَرَّتَيْنِ حَتَّى دَكَرَ سَبْعًا لَخِلْتُ أَلَّا أَذْكَرَهُ

فَقَالَ الرَّجُلُ : لِأَيِّ شَيْءٍ بَكَيتَ ؟

قَالَ : رَحْمَةً لَهُمْ

رواه الإمام أحمد في مسنده رقم ٢٢١٥١ وصححه الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق (المسند)

(b) Le fait de conseiller l'innovateur avec douceur si on en a la capacité

D'après Hammad Ibn Zayd, Ayoub As Sikhtiyani (mort en 131 du calendrier hégirien) a dit : J'ai rencontré Sa'id Ibn Joubeyr (mort en 95 du calendrier hégirien) qui a dit : Ne t'ai-je pas vu avec Talq ?

J'ai dit : Certes si et qu'a-t-il donc ?

Sa'id Ibn Joubeyr : Ne t'assieds pas avec lui car certes c'est un mourji. (*)

Ayoub a dit : Ce n'est pas à propos de cela que je lui ai parlé mais il est normal pour un homme musulman lorsqu'il voit chez son frère une chose qu'il déteste de le conseiller.

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°406 et Ibn Waddah dans Al Bida' Wa An Nahi 'Anha n°145 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de l'ouvrage de Ibn Waddah p 113)

(*) Il a été expliqué précédemment que les mourjia sont un groupe d'innovation égaré dans le domaine de la foi.

عن حماد بن زيد قال أيوب السخثياني : لقيني سعيد بن جبير فقال : ألم أرك مع طلق ؟

قلت : بلى فما له ؟

قال سعيد بن جبير : لا تجالسه فإنه مرجئي

قال أيوب : وما شاورته في ذلك ولكن يحق للرجل المسلم إذا رأى من أخيه شيئاً يكرهه أن ينصحه

رواه الدارمي في سننه رقم ٤٠٦ وابن وضاح في كتاب البدع والنهي عنها رقم ١٤٥ صححه (الشيخ بدر البدر في تحقيق كتاب ابن وضاح ص ١١٣)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Dhahabi (mort en 748 du calendrier hégirien) a dit : « Si ton voisin est un rafidi (*) ou pratique une grande innovation alors, si tu es capable de lui enseigner le bien et de faire en sorte qu'il soit bien guidé, tu dois faire de grands efforts dans ce sens.

Et si tu n'en es pas capable, écarte-toi de lui, ne lui porte pas d'affection, ne sois pas son ami ni son proche et le mieux pour toi est que tu déménages ».

(Houqouq Al Jar p 139)

(*) C'est-à-dire un chiite extrémiste.

قال الإمام الذهبي : فإن كان جارك رافضياً أو صاحب بدعة كبيرة فإن قدرت على تعليمه وهدايته فاجهد وإن عجزت فانجمع عنه ولا تواده ولا تصافه ولا تكون له مصادقاً ولا معاشراً والتحول أولى بك

(حقوق الجار ص ١٣٩)

L'imam Dhahabi (mort en 748 du calendrier hégirien) a dit : « Tu dois être doux avec l'innovateur et l'ignorant jusqu'à ce que tu les fasses revenir avec délicatesse de ce qu'ils ont commis ».

(Tachabouh Al Khasis Bi Ahl Al Khamis Fi Rad Al Tachabouh Bil Mouchrikin p 45)

قال الإمام الذهبي : فليكن رفقك بالمبتدع والجاهل حتى تردهما عما ارتكبا به بلين

(تشبه الخسيس بأهل الخميس في رد التشبه بالمشركين ص ٤٥)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Cheikh 'Otheimine a été questionné à propos du fait de visiter des rawafid (*) et de les fréquenter. Y a-t-il un mal dans cela ?

Il a dit : « Si tu les fréquentes et leur rends visite afin de les conseiller, de montrer que ce sur quoi ils sont est faux et de leur éclaircir la vérité, alors il n'y a pas d'interdiction dans le fait de s'asseoir avec eux, à condition qu'ils acceptent la vérité.

S'ils n'acceptent pas la vérité, il est alors obligatoire de les délaisser et de ne pas s'asseoir avec eux, car ils sont alors des gens qui divergent sciemment de la vérité.

Par contre, le fait de les laisser dans leur égarement sans les conseiller n'est pas conforme à la voie du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et à ce qu'il a ordonné ».

(Liqaati Ma'a Cheikh 'Otheimine de Cheikh 'Abdallah Tayar p 94)

(*) C'est-à-dire les chiites extrémistes.

سُئِلَ الشَّيْخُ الْعَثِيمِيُّ عَنِ الرَّوَافِضِ زِيَارَتِهِمْ وَمَعَاشِرَتِهِمْ هَلْ فِيهَا شَيْءٌ ؟

فَقَالَ : إِنْ عَاشَرْتَهُمْ وَزَارْتَهُمْ مِنْ أَجْلِ نَصَحَتِهِمْ وَبَيَانِ أَنْ مَا هُمْ عَلَيْهِ بَاطِلٌ ثُمَّ بَيْنَ لَهُمُ الْحَقَّ فَلَا مَانِعَ مِنَ الْجُلُوسِ مَعَهُمْ بِشَرَطِ أَنْ يَقْبَلُوا الْحَقَّ فَإِنْ لَمْ يَقْبَلُوا الْحَقَّ فَإِنَّهُ يَتْرَكُهُمْ وَلَا يَجَالِسُهُمْ لِأَنَّهُمْ مُخَالِفُونَ مَعَانِدُونَ بَلْ يَجِبُ عَلَيْهِ ذَلِكَ يَعْنِي تَرْكُهُمْ وَعَدَمُ الْجُلُوسِ مَعَهُمْ

أَمَّا أَنْ يُتْرَكَوا بَلَا نَصَحَ وَمَا هُمْ عَلَيْهِ مِنْ ضَلَالٍ فَهَذَا خِلَافُ هَدْيِ النَّبِيِّ وَخِلَافُ مَا أَمَرَ بِهِ

(لقاءاتي مع الشيخ العثيمين للشيخ عبدالله الطيار ص ٩٤)

(c) Le fait d'invoquer en faveur des innovateurs

Le fait d'invoquer en faveur des innovateurs est meilleur que le fait d'invoquer contre eux.

(Voir Fatawa Nour 'Ala Darb de Cheikh 'Otheimine vol 1 p 275)

L'imam Al Khallal a dit : Abou Bakr Al Maroudhi nous a informé que quelqu'un a questionné Abou 'Abdillah (1) : Les mourjia disent que la foi n'est que dans la parole. Puis-je invoquer en leur faveur ?

Il a répondu : Invoque en leur faveur en demandant qu'ils soient pieux. (2)

(Rapporté par Al Khallal dans Kitab As Sounna n°989)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(1) C'est-à-dire l'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien).

(2) C'est-à-dire pour qu'ils reviennent vers le bien et la Sounna.

قال الخلال : أخبرنا أبو بكر المروزي قال : قيل لأبي عبد الله : المرجئة يقولون : الإيمان قول فأدعو لهم ؟

قال : ادعوا لهم بالصالح

(السنة للخلال رقم ٩٨٩)

Ma'mar Ibn Rachid a dit : Je n'ai jamais vu Ayoub (mort en 131 du calendrier hégirien) dire du mal de quelqu'un sauf de 'Abdel Karim Ibn Abi Al Moukhariq. (*)

Il l'a certes mentionné et a dit : « Qu'Allah lui fasse miséricorde ! Il n'était pas une personne digne de confiance ».

(Rapporté par Mouslim dans l'introduction de son Sahih n°68 et sa chaîne de transmission est authentique)

(*) 'Abdel Karim Ibn Abi Al Moukhariq était une personne qui appelait les gens vers la croyance d'innovation du irja comme l'a dit l'imam Ahmed.

(Al Kamil Fi Dou'afa de l'imam Ibn 'Adi vol 7 p 39)

قال معمر بن راشد : ما رأيت أيوب اغتاب أحداً قط إلاّ عبد الكريم بن أبي المخارق فإنه ذكره فقال : رحمه الله كان غير ثقة

(رواه مسلم في مقدمة صحيحه رقم ٦٨ وسنده صحيح)

Cheikh 'Otheimine a dit : « Les Gens de la Sounna invoquent en faveur des innovateurs pour qu'ils soient guidés vers la sounna et pour qu'Allah les pardonne.

Tandis que les innovateurs font l'inverse de cela... ».

(Charh An Nouniya vol 4 p 144)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قال الشيخ العثيمين : أهل السنة يدعون لأهل البدع بالهداية إلى السنة وأن الله يرحمهم وأهل البدع بالعكس

(شرح النونية ج ٤ ص ١٤٤)

L'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui meurt parmi les gens de la qibla (1) en pratiquant l'unicité d'Allah (2), on accomplit sur lui la prière funéraire et on demande le pardon pour lui.

La personne ne doit pas être privée de demande de pardon et de la prière funéraire à cause d'un péché qu'elle a commis qu'il soit petit ou grand et son sort appartient à Allah ». (3)

(Oussoul Sououna p 7)

(1) C'est-à-dire les musulmans.

(2) C'est-à-dire sans pratiquer l'association à Allah (chirk).

(3) C'est-à-dire que c'est Allah qui va décider de la punir pour ses péchés ou de la pardonner.

قال الإمام أحمد : ومن مات من أهل القبلة موحدًا صَلَّى عليه ويستغفر له ولا يحجب عنه الاستغفار ولا تترك الصلاة عليه لذنب أصغبرًا كان أو كبيرًا أمره إلى الله

(أصول السنة ص ٧)

2. [Il faut que les gens de science préviennent les musulmans contre le danger que représentent les innovations et les innovateurs](#)

Il est indispensable que les gens de science mettent en garde les musulmans contre le mal des innovations et des innovateurs.

Cette obligation est, pour eux, plus appuyée que le fait de les mettre en garde contre le fait de manger un poison sans le savoir ou contre un voleur qui va prendre leurs biens.

En effet, il ne fait pas de doute que prévenir un musulman contre un poison qu'il s'apprête à ingérer sans le savoir ou contre un voleur est obligatoire bien que ce poison ou ce voleur ne leur fassent perdre que la vie d'ici-bas ou les biens de l'ici-bas et qu'ils peuvent être une cause miséricorde pour lui dans l'au-delà.

Par contre, l'innovation, par son immense gravité et par la grande désobéissance à Allah qu'elle représente, risque de faire perdre à la personne la réussite dans l'ici-bas et dans l'au-delà.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 2/360)

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée): Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a récité ce verset: - C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre contenant des versets clairs qui sont la base du Livre et d'autres qui sont équivoques.

Ceux qui ont dans le cœur un penchant vers l'égaré suivent ce qui est équivoque cherchant le trouble et en cherchant à l'interpréter selon ce qu'ils souhaitent alors que nul n'en connaît l'exacte explication en dehors d'Allah.

Quant à ceux qui sont ancrés dans la science, ils disent: Nous y croyons, tout cela vient de notre Seigneur.

Et seuls les doués de raison tirent profit - . (1)

'Aïcha (qu'Allah l'agrée) a dit: Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Si vous voyez ceux qui suivent ce qui est équivoque alors ce sont certes eux qu'Allah a visé. Faites attention à eux ! ». (2)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°4547 et Mouslim dans son Sahih n°2665)

(1) Il s'agit de la traduction rapprochée et approximative du sens du verset 7 de la sourate Ali 'Imran n°3.

(2) L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Nous pouvons tirer de ce hadith l'avertissement contre le fait de se mélanger aux gens qui ont un penchant vers l'égaré et les gens de l'innovation ».

(Charh Sahih Mouslim)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن عائشة رضي الله عنها : تلا رسول الله صَلَّى الله عليه وسلّم هذه الآية : هو الذي أنزل عليك الكتاب منه آيات محكمات هن أم الكتاب وأخر متشابهات فأما الذين في قلوبهم زيغ فيتبعون ما تشابه منه ابتغاء الفتنة وابتغاء تأويله وما يعلم تأويله إلا الله والراسخون في العلم يقولون أمانا به كل من عند ربنا وما يذكر إلا أولو الألباب

قالت : قال رسول الله صَلَّى الله عليه وسلّم : فإذا رأيت الذين يتبعون ما تشابه منه فأولئك الذين سمّى الله فاحذروهم

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٤٥٤٧ ومسلم في صحيحه رقم ٢٦٦٥)

D'après 'Assim Al Ahwal, Qatada (mort en 127 du calendrier hégirien) a dit : « Ô Ahwal ! Certes si un homme invente une innovation, il faut qu'elle soit mentionnée afin que les gens prennent garde à elle ».

(Rapporté par Al Lalaka'i dans Charh Aqida Ahl As Sounna Wal Jama'a n°256 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Nachr As Sahifa de Cheikh Moqbil p 53)

عن عاصم الأحول قال قتادة : يا أحول ! إن الرجل إذا ابتدع بدعة ينبغي لها أن تُذكَر حتى تُحذَر

رواه اللالكائي في شرح عقيدة أهل السنة والجماعة رقم ٢٥٦ وسنده حسن . انظر نشر (الصحيفة للشيخ مقبل ص ٥٣)

Il y a un consensus entre les musulmans sur le fait qu'il est obligatoire pour les gens de science de prévenir la communauté contre le mal de l'innovation et des innovateurs.

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Concernant les imams de l'innovation, que ce soient ceux qui adoptent des croyances qui divergent du Coran et de la Sounna ou qui pratiquent des adorations qui divergent du Coran et de la Sounna, les musulmans sont en consensus sur le fait qu'il est obligatoire de montrer leur situation et de mettre en garde la communauté contre eux.

Au point où il a été dit à l'imam Ahmed (mort en 241 du calendrier hégirien) : Préfères-tu qu'un homme jeûne, prie et fasse la retraite spirituelle ou bien qu'il parle sur les Gens de l'innovation ?

Il a dit : S'il prie et fait la retraite spirituelle alors cela n'est bénéfique qu'à sa propre personne tandis que s'il parle sur les Gens de l'innovation alors certes cela est bénéfique pour les musulmans en général et cela est meilleur ».

(Majmou' Al Fatawa 28/231)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : أئمة البدع من أهل المقالات المخالفة للكتاب والسنة أو العبادات المخالفة للكتاب والسنة فإن حالهم وتحذير الأمة منهم واجب باتفاق المسلمين حتى قيل لأحمد بن حنبل : الرجل يصوم ويصلي ويعتكف أحب إليك أو يتكلم في أهل البدع ؟ فقال : إذا قام وصلي واعتكف فإنما هو لنفسه وإذا تكلم في أهل البدع فإنما هو للمسلمين هذا أفضل

(مجموع الفتاوى ٢٨/٢٣١)

Cheikh 'Otheimine a dit : « En ce qui concerne les Gens de l'innovation, il faut forcément montrer leurs innovations dans tous les cas. (...)

Par contre, en ce qui concerne le fait de conseiller la personne en public, cela ne doit être fait que lorsque l'on a peur que les gens soient éprouvé par celle-ci.

Si c'est le cas, alors oui, il faut parler en public ».

(Charh Boulough Al Maram vol 15 p 420)

قال الشيخ العثيمين : أما أهل البدع فلا بد أن تبين بدعتهم على كل حال (...) لكن النصيحة على الملاء لا ينصحه على الملاء إلا إذا خيف أن يفتتن الناس به فعم

(شرح بلوغ المرام ج ١٥ ص ٤٢٠)

Il est également important de préciser que lorsque l'on met en garde contre les gens de l'innovation, il faut sincèrement rechercher le bien par cet acte et on ne doit pas avoir de mauvaises intentions comme la vengeance, le rabaissement, l'humiliation etc.

D'après Abou Salih Al Farra : Youssouf Ibn Asbat (mort en 195 du calendrier hégirien) a mentionné en mal Al Hassan Ibn Hay. (*)

Je lui ai dit : Ne crains-tu pas que cela soit de la médisance ?

Il a dit : « Et pourquoi donc espèce d'idiot ? Je suis plus profitable à ceux-ci que leurs pères et leurs mères. J'interdis aux gens de mettre en pratique ce qu'ils ont innové car alors ils porteraient tous les péchés qu'auraient commis ceux qui les ont suivis ».

(Siyar A'lam An Noubala vol 7 p 364)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(*) Al Hassan Ibn Hay était quelqu'un qui était d'avis qu'il fallait prendre les armes et se rebeller contre les dirigeants qui sont désobéissants.

عن أبي صالح الفراء قال : ذكر يوسف بن أسباط الحسن بن حي بسوء

فقلت ليوسف : أما تخاف أن تكون هذه غيبة ؟

فقال : لم يا أحمق ؟ أنا خير لهؤلاء من آبائهم وأمهاتهم أنا أنهى الناس أن يعملوا بما أحدثوا
فتتبعهم أوزارهم

(سير أعلام النبلاء ج ٧ ص ٣٦٤)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Si par la réplique aux gens de l'innovation comme les rafida (*) ou autres qu'eux, on ne recherche pas la mise en évidence de la vérité, la guidée des créatures et la miséricorde et la bienveillance envers les gens de l'innovation eux-même alors ceci n'est pas une bonne action ».

(Manhaj As Sounna Nabawiya vol 5 p 239)

(*) C'est-à-dire les chiites extrémistes.

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : الرد على أهل البدع من الرافضة وغيرهم : إن لم يُقصد فيه بيان الحق وهدى الخلق ورحمتهم والإحسان إليهم لم يكن عمله صالحاً

(منهاج السنة النبوية ج ٥ ص ٢٣٩)

Il est également important de savoir que si une innovation n'est pas connue et n'est pas présente à un endroit, il ne faut pas la mentionner à cet endroit car cela peut être une cause pour qu'elle s'y propage, prenne de l'ampleur et que des gens qui étaient préservés de ce mal finisse par y adhérer.

(Voir Hajr Al Moubtadi' de Cheikh Bakr Abou Zayd p 50)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

D'après Hajwa Ibn Moudrik, Sofiane Al Thawri (mort en 161 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui entend parler d'une innovation, qu'il ne la mentionne pas aux gens qu'il fréquente afin de ne pas la faire entrer dans leurs cœurs ».

(Rapporté par Abou Nou'aym dans Hiliya Al Awliya vol 7 p 34)

عن حجة بن مدرك قال سفيان الثوري : من سمع بدعة فلا يحكها لجلسائه لا يلقياها في قلوبهم

(رواه أبو نعيم في حلية الأولياء ج ٧ ص ٣٤)

D'après Ibrahim Ibn Hammad : Un homme a dit à Hafs Ibn Ghiyath (mort en 194 du calendrier hégirien) : Ô Abou 'Omar ! Il y a certes auprès de nous des gens qui prétendent que le Coran est créé.

Il a dit : « Qu'Allah ne te récompense pas en bien ! Tu as présenté à mon cœur une chose que je n'ai absolument jamais entendu ».

(Rapporté par Ibn Batta dans Al Ibana Al Koubra vol 5 p 31)

عن إبراهيم بن حماد قال : قال رجلٌ لحفص بن غياثٍ : يا أبا عمر ! إنَّ عندنا قومًا يزعمون أنَّ القرآن مخلوقٌ

قال : لا جزاك الله خيرًا ! أوردت على قلبي شيئًا لم أسمعه قطّ

(رواه ابن بطة في الإبانة الكبرى ج ٥ ص ٣١)

L'imam Harb Al Kirmani (mort en 280 du calendrier hégirien) a dit : J'ai mentionné certaines paroles des Jahmiya (*) auprès de 'Ali Ibn 'Abdillah.

J'ai dit : Il y a des gens qui disent cela et cela. Selon toi, sont-ils musulmans ?

Il a dit : Si un homme mentionnait cela auprès de Hammad ou autre que lui parmi les savants, ils l'auraient renvoyé et ne lui auraient rien répondu. Il est vraiment très détestable de mentionner leurs paroles.

J'ai dit : Il est détestable qu'un homme mentionne la parole des Gens de l'innovation ?

Il a dit : « Oui, car je crains qu'il mentionne cela auprès d'un homme qui a le cœur faible et

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

que cette croyance n'atteigne son cœur ».

(Masail Harb al Kirmani p 427)

(*) Il s'agit d'un groupe d'innovation égaré qui renie les Noms et attributs d'Allah, prétend que le Coran n'est pas la parole d'Allah etc.

قال الإمام حرب الكرماني : ذكرت عند علي بن عبد الله بعض كلام الجهمية

قلت : قوم يقولون كذا ثم كذا أتري هؤلاء مسلمين ؟

فقال : لو ذكر هذا رجل عند حماد وغيره من المشايخ لطرده وما حدثوه بشيء يكره أن يحكى كلامهم أشد الكراهية

قلت : ويكره أن يذكر رجل كلام أهل البدع ؟

قال : نعم لأنني أخاف أن يذكره عند رجل ضعيف القلب فيقع في قلبه

(مسائل حرب الكرماني ص ٤٢٧)

Remarque : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a défini la médianse comme étant le fait de dire sur un musulman, en son absence, une chose qu'il n'aimerait pas entendre.

La médianse fait partie des grands péchés.

Ainsi , le fait de mentionner les innovateurs n'est-il pas de la médianse interdite ?

La réponse à cette question est que les savants sont en consensus sur le fait que le fait de mentionner les innovateurs n'est pas de la médianse interdite.

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 28/219)

Au contraire, le fait de mentionner les innovateurs afin de prévenir les musulmans contre leur mal entre dans le bon conseil religieux (nasiha) que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a ordonné.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Ibn Al Jawzi (mort en 597 du calendrier hégirien) a dit : « Certes l'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien), par son ferme attachement à la Sounna et le fait qu'il interdisait l'innovation, parlait sur certaines personnes qui faisait partie des meilleurs des gens si l'une d'entre-elles faisait une chose qui divergeait de la Sounna. Ces paroles sont à comprendre comme faisant partie du bon conseil pour la religion ».

(Manaqib Al Imam Ahmed p 253)

قال ابن الجوزي : وقد كان الإمام أبو عبد الله أحمد بن حنبل لشدة تمسكه بالسنة وزهيه عن البدعة يتكلم في جماعة من الأخيار إذا صدر منهم ما يخالف السنة وكلامه ذلك محمول على النصيحة للدين

(مناقب الإمام أحمد ص ٢٥٣)

3. Il ne faut pas lire les livres des innovateurs, écouter leurs paroles ni polémiquer avec eux

L'imam Dhahabi (mort en du calendrier hégirien) a mentionné que les imams parmi les premiers musulmans disaient dit : « Les cœurs sont faibles et les ambiguïtés y entrent rapidement ».

(Siyar A'lam An Noubala vol 7 p 261)

قال الإمام الذهبي : القلوب ضعيفة والشبه خطافة

(سير أعلام النبلاء ج ٧ ص ٢٦١)

Ainsi, les textes du Coran (a), de la Sounna (b), les paroles des premiers musulmans (c) ainsi que le consensus des savants (d) montrent clairement qu'il ne faut pas lire les livres des innovateurs, ni écouter leurs paroles ni polémiquer avec eux par crainte d'être touchés par leurs ambiguïtés.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(a) Le Coran

Allah a dit dans la **sourate An Nissa n°4 verset 140** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Et il vous a certes été révélé dans le Livre que lorsque vous entendez qu'on renie les versets d'Allah et qu'on s'en moque, de ne pas rester avec ceux qui font cela jusqu'à ce qu'ils parlent d'autre chose car sinon vous serez comme eux. Allah réunira dans la géhenne tous les hypocrites et les mécréants ».

قال الله تعالى : وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللَّهِ يُكْفَرُ بِهَا وَيَسْتَهْزَأُ بِهَا فَلَا تَعْدُوا مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ إِنَّ اللَّهَ جَامِعُ الْمُنَافِقِينَ وَالْكَافِرِينَ فِي جَهَنَّمَ جَمِيعًا

(سورة النساء ١٤٠)

L'imam Ibn Jarir At Tabari (mort en 310 du calendrier hégirien) a dit : « Ce verset montre clairement l'interdiction de s'asseoir avec les gens du faux qu'elle que ce soit leur catégorie, les innovateurs ou les désobéissants, lorsqu'ils débattent dans leur faux ».

(Tefsir Tabari vol 4 p 221)

قال الإمام ابن جرير الطبري : وفي هذه الآية الدلالة الواضحة على النهي عن مجالسة أهل الباطل من كل نوع من المبتدعة والفسقة عند خوضهم في باطلهم

(تفسير الطبري ج ٤ ص ٢٢١)

(b) La Sounna

D'après 'Imran Ibn Hussayn (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui entend parler du Dajjal (1), qu'il s'éloigne de lui car je jure par Allah que certes un homme va se rendre à lui en pensant qu'il est croyant et alors il va le suivre à cause de ce qu'il va montrer comme ambiguïtés ». (2)

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°4319 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(1) Le Dajjal est un imposteur qui va venir à la fin des temps et qui va égarer beaucoup de gens.

Il va mentir aux gens et prétendre être un prophète puis va prétendre qu'il est le Seigneur.

Il y a de nombreux hadiths authentiques le concernant.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Le sens de la phrase est : Celui qui entend que le Dajjal est sorti.

(2) Comme par exemple le fait qu'il va faire vivre les morts, qu'il va ordonner au ciel de pleuvoir et il va pleuvoir et autres choses mentionnés dans les hadiths authentiques sur le Dajjal.

عن عمران بن حصين رضي الله عنهما قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : من سمع بالدجال فليأمن عنه

فوالله إنَّ الرَّجُلَ لِيَأْتِيَهُ وَهُوَ يَحْسَبُ أَنَّهُ مُؤْمِنٌ فَيَتَّبِعُهُ مِمَّا يَبِيعُ بِهِ مِنَ الشَّبْهَاتِ

(رواه أبو داود في سننه رقم ٤٣١٩ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

Ce hadith nous montre qu'il faut s'éloigner du fait d'écouter toute personne dont les propos peuvent nuire à notre religion.

L'imam Ibn Batta (mort en 387 du calendrier hégirien) a dit à propos de ce hadith : « Ceci est la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui est le véridique que l'on rend véridique. Ainsi, attention, attention à vous ô les musulmans !

Que la bonne opinion que l'un d'entre-vous a envers sa propre personne et sa bonne connaissance de sa croyance ne le poussent pas à mettre sa religion en danger en s'asseyant avec certaines personnes parmi les gens de l'innovation en disant : Je me rends auprès de lui afin de débattre avec lui ou pour mettre en évidence sa croyance car certes leur épreuve est plus dure que celle du Dajjal et leurs paroles s'accrochent plus que le scarpote (*) et leurs paroles brûlent plus les cœurs que la flamme ».

(Al Ibana Al Koubra vol 2 p 470)

(*) C'est le nom de l'insecte qui s'accroche à la peau et donne la gale.

قال الإمام ابن بطة : هذا قول الرسول صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وهو الصَّادِقُ المصدوقُ فالله، اللهُ معشر المسلمين لا يحملنَّ أحداً منكم حسن ظنه بنفسه وما عهده من معرفته بصحة مذهبه على المخاطرة بدينه في مجالسة بعض أهل هذه الأهواء فيقول : أداخله لأنظره أو لأستخرج منه مذهبه، فإنهم أشد فتنة من الدجال و كلامهم ألصق من الجرب وأحرق للقلوب من اللهب

(الإبانة الكبرى ج ٢ ص ٤٧٠)

(c) Les paroles des premiers musulmans

D'après 'Abdallah Ibn Chaddad, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) m'a dit : « Ne veux-tu pas que je te raconte une chose étonnante ?

Certes un jour j'étais chez moi et je m'étais couché pour faire la sieste lorsqu'on m'a dit qu'un homme était à la porte.

J'ai dit : Si cet homme vient à cette heure-ci c'est pour un besoin. Faites-le entrer !

Il est entré et j'ai dit : Tu as besoin de quelque chose ?

Il a dit : Quand cet homme va être ressuscité ?

J'ai dit : Quel homme ?

Il a dit : 'Ali. (1)

J'ai dit : Il ne sera pas réssucité avant qu'Allah ressuscite ceux qui sont dans les tombes.

Tu dis ce que disent ces idiots ?!

Faites sortir cet homme de chez moi ! ». (2)

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussannaf n°32569 et authentifié par Cheikh Chathri dans sa correction du Moussannaf de Ibn Abi Chayba vol 17 p 103)

(1) Les chiites ont comme croyance que leurs imams vont revenir dans la vie d'ici-bas après leur mort.

(2) 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a donc demandé qu'il soit sorti de chez lui et a refusé toute polémique avec lui.

عن عبدالله بن شداد قال : قال لي عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : ألا أعجبك ؟ إنني يوماً في المنزل وقد أخذت مضجعي للقائلة إذ قيل رجل بالباب

قلت : ما جاء هذا هذه الساعة إلا لحاجة أدخلوه

فدخل فقلت : لك حاجة ؟

قال : متى يبعث ذلك الرجل ؟

قلت : أيّ رجل ؟

قال : علي

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قلت : لا يُبَعَث حَتَّى يبعث الله من في القبور . تقول ما يقول هؤلاء الحمقاء ؟ أخرجوا هذا عني
رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٣٢٥٦٩ وصححه الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن
(أبي شيبة ج ١٧ ص ١٠٣)

D'après Koulthoum Ibn Jabr : Un homme a questionné Sa'id Ibn Joubeyr (mort en 95 du calendrier hégirien) a propos d'une chose mais il ne lui a pas répondu.

Il a été interrogé sur cela et a dit : Azichan ». (*)

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°413 et authentifié par Cheikh Muhammed Soubhi Hallaq dans sa correction de Sounan Darimi p 107)

(*) Dans la langue perse, cela signifie : « C'est un innovateur ».

عن كلثوم بن جبر أنّ رجلاً سأل سعيد بن جبير عن شيء فلم يجبه ف قيل له : فقال أزيشان
رواه الدارمي في سننه رقم ٤١٣ وصححه الشيخ محمد صبحي حلاق في تحقيق سنن
(الدارمي ص ١٠٧)

D'après Asma Ibn 'Oubeid : Deux hommes parmi les gens des passions (*) sont entrés auprès de Muhammed Ibn Sirin (mort en 110 du calendrier hégirien) et ont dit : Ô Abou Bakr !

Pouvons-nous t'informer d'un hadith ?

Il a dit : « Non ».

Ils ont dit : Alors te lire un verset du Livre d'Allah ?

Il a dit : « Non. Sois vous partez soit c'est certes moi qui vais partir.

Alors ils sont sortis et une personne présente a dit : Ô Abou Bakr ! Quel tort t'aurait été causé par le fait qu'ils te récitent un verset du Livre d'Allah ?

Il a dit : « J'ai craint qu'ils ne me lisent un verset en le falsifiant et que cela tombe dans mon cœur ».

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°411 et authentifié par Cheikh Muhammed Soubhi Hallaq dans sa correction de Sounan Darimi p 106)

(*) C'est-à-dire les gens de l'innovation.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن أسماء بن عبيد قال : دخل رجلان من أصحاب الأهواء على محمد بن سيرين فقالا : يا أبا بكر نحدثك بحديث ؟

قال : لا

قالا : فنقرأ عليك آية من كتاب الله ؟

قال : لا لتقومان عني أو لأقومن

فخرجا فقال : بعض القوم : يا أبا بكر ! وما كان عليك أن يقرأ عليك آية من كتاب الله ؟

قال : إني خشيت أن يقرأ عليّ آية فيحرفانها فيقر ذلك في قلبي

رواه الدارمي في سننه رقم ٤١١ وصححه الشيخ محمد صبحي حلاق في تحقيق سنن (الدارمي ص ١٠٦)

D'après Hicham, Al Hassan (mort en 110 du calendrier hégirien) et Muhammed Ibn Sirin (mort en 110 du calendrier hégirien) ont dit : « Ne fréquentez pas les gens des passions (*), ne polémiquez pas avec eux et n'écoutez rien d'eux ».

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°415 et authentifié par Cheikh Muhammed Soubhi Hallaq dans sa correction de Sounan Darimi p 107)

(*) C'est-à-dire les gens de l'innovation.

عن هشام بن الحسن ومحمد بن سيرين أنهما قالوا : لا تجالسوا أصحاب الأهواء ولا تجادلوهم ولا تسمعوا منهم

رواه الدارمي في سننه رقم ٤١٥ وصححه الشيخ محمد صبحي حلاق في تحقيق سنن (الدارمي ص ١٠٧)

L'imam 'Abder Razaq a dit : Ma'mar a dit : J'étais auprès de Ibn Tawous (mort en 132 du calendrier hégirien) et son fils lorsqu'un homme que l'on appelait Salih est venu.

Ce dernier parlait sur le destin. (*)

Il a donc dit quelque chose et Ibn Tawous a rentré ses doigts dans ses oreilles et a dit à son fils : « Rentre ton doigt dans tes oreilles et appuie fort afin de ne rien entendre de ses paroles car certes le cœur est faible ».

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Moussanaf n°20099 et sa chaîne de transmission est authentique)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(*) C'est-à-dire qu'il reniait le destin.

أخبرنا عبد الرزاق عن معمر قال كنت عند ابن طاووس وعنده ابن له إذ أتاه رجل يُقال له صالح يتكلم في القدر فتكلم بشيء فأدخل ابن طاووس إصبعيه في أذنيه وقال لابنه : أدخل أصابعك في أذنيك واشدد فلا تسمع من قوله شيئاً فإن القلب ضعيف
(رواه عبد الرزاق في المصنف رقم ٢٠٠٩٩ وسنده صحيح)

D'après Sallam Ibn Abi Mouti' : Un homme parmi les gens des passions (*) a dit à Ayoub (mort en 131 du calendrier hégirien) : Ô Abou Bakr ! Puis-je te questionner à propos d'une parole ?

Alors il s'est tourné et a fait un signe avec son doigt en voulant dire que non et pas même la moitié d'une parole.

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°412 et authentifié par Cheikh Muhammed Soubhi Hallaq dans sa correction de Sounan Darimi p 106)

(*) C'est-à-dire les gens de l'innovation.

عن سلام بن أبي مطيع أن رجلاً من أهل الأهواء قال لأيوب : يا أبا بكر ! أسألك عن كلمة ؟ فولى وهو يشير بأصبعه ولا نصف كلمة
رواه الدارمي في سننه رقم ٤١٢ وصححه الشيخ محمد صبحي حلاق في تحقيق سنن (الدارمي ص ١٠٦)

D'après Nawfal, Al Moufadal Ibn Mahalhal (mort en 167 du calendrier hégirien) a dit : « Lorsque tu t'assois avec un innovateur, s'il te mentionnait son innovation, tu serais sur tes gardes et t'éloignerais de lui mais il te mentionne les hadiths de la Sounna au début de son assise puis il fait entrer en toi son innovation afin que peut-être elle s'accroche à ton cœur.

Et alors quand va-t-elle quitter ton cœur ? ».

(Rapporté par Ibn Batta dans Al Ibana Al Koubra vol 2 p 444 et sa chaîne de transmission est authentique)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن نوفل قال المفضل بن مهلهل : لو كان صاحب البدعة إذا جلست إليه يحدثك ببدعته حذرته وقررت منه ولكنته يحدثك بأحاديث السنّة في بدو مجلسه ثم يدخل عليك بدعته فلعلّها تلزم قلبك فمتى تخرج من قلبك ؟

(رواه ابن بطة في الإبانة الكبرى ج ٢ ص ٤٤٤ وسنده صحيح)

L'imam Malik (mort en 179 du calendrier hégirien) a dit : « À l'époque, il était dit : Ne permets pas à une personne ayant le cœur déviant d'avoir accès à tes oreilles car tu ne sais pas ce qu'il va t'apprendre comme égarement ».

(Kitab Al Jami' de Ibn Abi Zayd Al Qayrawani p 120)

قال الإمام مالك : وكان يُقال : لا تمكن زائغ القلب من أذنك فإنك ما تدري ما يعلمك من ذلك

(كتاب الجامع لابن أبي زيد القيرواني ص ١٢٠)

(d) Le consensus des savants

L'imam Abou Mansour Ma'mar Ibn Ahmed (mort en 418 du calendrier hégirien) a dit : « Fait partie de la Sounna le fait de délaisser le raisonnement et l'analogie dans la religion, de délaisser la controverse et la polémique, de délaisser le débat avec les qadarites et les Gens du Kalam (*) et de ne pas lire les livres des Gens du Kalam. Ceci est la Sounna à propos de laquelle la communauté est en consensus et qui a été enseignée du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) par ordre d'Allah ».

(Al Houjja Fi Bayan Al Mahaja de l'imam Al Asbahani vol 1 p 236. Voir également l'ouvrage Tahrir An Nathar Fi Koutoub Al Kalam de l'imam Ibn Qoudama Al Maqdisi)

(*) C'est-à-dire les Gens qui font passer la raison avant les textes dans le domaine de la croyance. Ceci sera expliqué dans l'annexe n°2.

قال الإمام أبو منصور معمر بن أحمد : من السنّة ترك الرأي والقياس في الدين وترك الجدال والخصومات وترك مفاتحة القدرية وأصحاب الكلام وترك النظر في كتب الكلام فهذه السنّة التي اجتمعت عليها الأئمة وهي مأخوذة عن رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بأمر الله

(الحجة في بيان المحجة للإمام الأصبهاني ج ١ ص ٢٣٦)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Remarque : Il est rapporté des textes sur le fait que des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) et des imams parmi les premiers musulmans ont débattu avec certains innovateurs et cela a eu un effet positif.

(Voir Moussanaf 'Abder Razaq n°18678, Al Jami' Li 'Ouloum Al Imam Ahmed vol 3 p 585, Mounatharat Al Imam Chafi'i)

Ainsi, le débat avec les innovateurs est interdit lorsque la personne n'a pas le niveau de science suffisant ou lorsqu'il a lieu avec un innovateur avec lequel il n'y a pas d'intérêt à débattre ou lorsqu'il y a un méfait dans le fait de débattre avec cet innovateur.

Par contre, si le débat permet la mise en évidence de la vérité, celui-ci peut être parfois obligatoire et parfois surérogatoire en fonction de la situation.

(Dar'ou Ta'aroud An Aql Wa An Naql de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya vol 7 p 173/174)

Remarque : Il est permis à la personne de science de lire les ouvrages des innovateurs dans l'objectif de connaître leurs innovations afin de pouvoir y répondre.

(Voir Charh Moukhtasar Al Tahrir de Cheikh 'Otheimine p 265/266)

Cheikh 'Otheimine a dit : « Le fait de ne pas lire les ouvrages des gens de l'innovation par crainte d'être éprouvé par leur contenu ou qu'ils ne soient propagés fait partie du boycott des innovateurs.

Ainsi, le fait de s'éloigner de ce qui peut être une source d'épreuve pour la personne est obligatoire, car le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit à propos du Dajjal : Celui qui entend parler du Dajjal (1), qu'il s'éloigne de lui car je jure par Allah que certes un homme va se rendre à lui en pensant qu'il est croyant et alors il va le suivre à cause de ce qu'il va montrer comme ambiguïtés.

Par contre, si l'objectif recherché par le fait de consulter leurs ouvrages est de connaître leur innovation afin de pouvoir y répliquer alors il n'y a pas de mal à faire cela si la personne a une croyance authentique qui va la protéger et qu'elle a la capacité de leur répliquer.

Ceci peut même parfois être obligatoire car répliquer à l'innovation est obligatoire or toute chose qui est indispensable pour compléter une obligation devient elle-même obligatoire ».

(Majmou' Al Fatawa vol 5 p 89)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قال الشيخ العثيمين : ومن هجران أهل البدع ترك النظر في كتبهم خوفاً من الفتنة بها أو ترويحها بين الناس فالإبتعاد عن مواطن الضلال واجب لقول النبي صلى الله عليه وسلم في الدجال : من سمع بالدجال فليأمن عنه

فوالله إن الرجل ليأتيه وهو يحسب أنه مؤمن فيتبعه مما يبعث به من الشبهات

لكن إذا كان الغرض من النظر في كتبهم معرفة بدعتهم للرد عليها فلا بأس بذلك لمن كان عنده من العقيدة الصحيحة ما يتحصن به وكان قادراً على الرد عليهم بل ربما كان واجباً لأن رد البدعة واجب وما لا يتم الواجب إلا به فهو واجب

(مجموع الفتاوى ج ٥ ص ١٩)

Cheikh Al Fawzan a été questionné : Quelle est la parole de vérité à propos du faire de lire les livres des innovateurs et d'écouter leurs cassettes ?

Il a dit : « Il n'est pas permis de lire les livres des innovateurs ni d'écouter leurs cassettes sauf pour celui qui veut leur répliquer et montrer leur égarement ».

(Al Ajwiba Al Moufida 'An Asilatil Manahij Al Jadida p 70)

سئل الشيخ الفوزان : ما هو قول الحق في قراءة كتب المبتدعة وسماع أشرطتهم؟
قال : لا يجوز قراءة كتب المبتدعة ولا سماع أشرطتهم إلا لمن يريد أن يرد عليهم ويبين ضلالهم

(الأجوبة المفيدة عن أسئلة المناهج الجديدة ص ٧٠)

Remarque : Dans l'hypothèse où un innovateur a écrit un ouvrage ou enseigne dans un domaine autre que le domaine dans lequel se trouve son innovation, comment doit-on agir ?

Cheikh 'Otheimine a dit : « Si un homme n'est pas sur la voie des premiers musulmans dans le domaine des Noms et Attributs d'Allah mais qu'il a un bon niveau dans le domaine de la grammaire arabe. Est-ce que je prends la science de lui ?

Nous disons qu'il y a un développement à apporter pour répondre à cette question.

Si le fait que tu ailles auprès de lui et que tu prennes la science de lui entraîne le fait qu'il soit trompé à propos de sa propre personne et que les gens soit trompés à propos de lui, en pensant qu'il est une personne de confiance religieusement parlant, alors dans ce cas, ne prends pas la science de lui même s'il est fort dans ce domaine.

Par contre, s'il est connu que cet homme n'est pas sur la voie des Gens de la Soumma et du

Groupe et que les gens ne sont pas trompés et que lui-même n'est pas trompé concernant sa propre personne alors il n'y a pas de mal à prendre la science de lui, mais le fait de le boycotter est meilleur ».

(Al Ta'liq 'Ala Mouqadimatil Majmou' p 182)

قال الشيخ العثيمين : فإذا قال قائل : هذا رجل ليس على طريق السلف في أسماء الله وصفاته لكنه جيد في علم النحو فهل أخذ العلم عنه ؟

نقول : في هذا تفصيل : إذا كان تردّدك إليه وأخذك العلم منه يؤدي إلى اغتراره بنفسه وإلى اغترار الناس به بحيث يظن الناس أنّ هذا الرجل على دين فهنا لا تأخذ منه علمه ولو كان جيدًا فيه

وأمّا إذا كان هذا الرجل معروفًا بأنه على غير مذهب أهل السنة والجماعة ولا يغتر الناس بذلك وهو أيضًا لا يغتر بنفسه فلا بأس أن تأخذ عنه وإلا فهجره أولى

(التعليق على مقدمة المجموع ص ١٨٢)

4. Il faut s'écarter des innovateurs, couper les relations avec eux et les boycotter

(a) Les textes du Coran, de la Sounna et des premiers musulmans montrent qu'il faut s'écarter des innovateurs et les boycotter

- Allah a dit dans la **sourate Al An'am n°6 verset 68** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Lorsque tu vois ceux qui railles Nos versets, écarte-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils parlent d'autre chose. Et si le Chaytan te fait oublier alors dès que tu te rappelles ne reste pas avec les injustes ».

قال الله تعالى : وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرِ مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ

(سورة الأنعام ٦٨)

D'après Ibn 'Awn : Muhammed Ibn Sirin (mort en 310 du calendrier hégirien) était d'avis que ce verset concerne les Gens des passions (*) : Lorsque tu vois ceux qui railles Nos versets, écarte-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils parlent d'autre chose...

(Rapporté par Al Firiabi dans Kitab Al Qadar n°377 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Al I'tissam de l'imam Chatibi vol 1 p 98)

(*) C'est-à-dire les Gens de l'innovation.

عن ابن عون قال : كان محمد بن سيرين يرى أن هذه الآية في أهل الأهواء : وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ

رواه الفريابي في كتاب القدر رقم ٣٧٧ وسنده صحيح . انظر الإعتصام للإمام الشاطبي ج (١) ص ٩٨

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- Allah a dit dans la **sourate Houd n°11 verset 113** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Et ne penchez pas vers les injustes car alors vous seriez touchés par le feu ».

قال الله تعالى : وَلَا تَرْكَنُوا إِلَى الَّذِينَ ظَلَمُوا فَتَمَسَّكُمُ النَّارُ

(سورة هود ١١٣)

L'imam Al Qortobi (mort en du calendrier hégirien) a dit : « L'avis juste sur le sens de ce verset est qu'il montre le fait de boycotter les gens de la mécréance et des péchés parmi les innovateurs et autres car certes le fait de les prendre comme compagnon est soit une mécréance, soit une désobéissance, car le fait de prendre une personne comme compagnon ne vient qu'avec l'amour que l'on porte à cette personne ».

(Tefsir Al Qortobi vol 11 p 226)

قال الإمام القرطبي : الصحيح في معنى الآية أنها دالة على هجران أهل الكفر والمعاصي من أهل البدع وغيرهم فإن صحبتهم كفر أو معصية إذ الصحبة لا تكون إلا عن مودة

(تفسير القرطبي ج ١١ ص ٢٢٦)

- D'après 'Abdallah Ibn Omar (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Chaque communauté a des madjous et les madjous de ma communauté sont ceux qui disent qu'il n'y a pas de destin. (*)
S'ils sont malades, ne les visitez pas et s'ils meurent n'assistez pas à leurs funérailles ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5163)

Les qadaria sont une secte égarée qui renie le destin et fait partit de leurs croyances à ce sujet le fait que Allah n'est pas celui qui a crée les actes des gens alors que Allah a dit dans la sourate Saffat n°37 verset 96: « Et Allah vous a crée ainsi que ce que vous faites ».

Ainsi le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a informé que les qadaria sont les madjous de cette communauté, car les madjous sont des gens qui croient en l'existence de deux créateurs : un créateur du bien et un créateur du mal. Or les qadaria avec leur croyance mentionné ci-dessus croient eux aussi en deux créateurs, Allah qui a crée l'homme et l'homme qui a crée ses actes.

(Voir Charh Sounan Abi Daoud de Cheikh Abdel Mouhsin Al Abad cours n°526)

عن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : لكل أمة مجوس ومجوس أمّتي الذين يقولون : لا قدران مرضوا فلا تعودوهم، وإن ماتوا فلا تشهدوهم

(رواه أحمد وصححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٥١٦٣)

- D'après Nafi' : Un homme est allé voir 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) et lui a dit : Certes until te passe le salam.

'Abdallah (qu'Allah l'agrée) a dit : Il m'est parvenu qu'il est tombé dans l'innovation (*), si c'est le cas alors ne lui passe pas le salam de ma part, car j'ai certes entendu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dire : « Il y aura dans cette communauté engloutissement, changement d'apparence ou des pierres qui vont tomber du ciel sur les gens du destin ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2152 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(*) C'est-à-dire l'innovation qui consiste à démentir le destin.

عن نافع أن رجلاً أتى عبدالله بن عمر رضي الله عنهما فقال : إن فلاناً يقرأ عليك السلام فقال : إنّه بلغني أنّه قد أحدث فإن كان قد أحدث فلا تُقرئه منّي السلام فإنّي سمعتُ رسولَ الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يقولُ : يكونُ في هذه الأمة خسفٌ أو مسخٌ أو قذفٌ في أهلِ القدر

رواه الترمذي في سننه رقم ٢١٥٢ وصححه و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن (الترمذي)

- D'après Abou Doha, Al Hassan Ibn Muhammed Ibn 'Ali (mort en 99 du calendrier hégirien) a dit : « Ne fréquentez pas les gens du qadar ». (*)

(Rapporté par 'Abdallah Ibn Ahmed dans Kitab Sounna n°620 et authentifié par Cheikh Moqbil dans Al Jami' Sahih Fil Qadar n°572)

عن أبي الضحى قال الحسن بن محمد بن علي : لا تجالسوا أهل القدر

رواه عبدالله بن أحمد في كتاب السنة رقم ٦٨٠ وصححه الشيخ مقبل في الجماع الصحيح (في القدر رقم ٥٧٢)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- D'après 'Abdel Samad Ibn Yazid, Al Foudayl Ibn 'Iyad (mort en 187 du calendrier hégirien) a dit : « J'aimerais qu'il y ait une forteresse de fer entre l'innovateur et moi ».

(Rapporté par Ibn Batta dans Al Ibana Al Koubra n°470 et sa chaîne de transmission est authentique. Voir Charh Sounna de l'imam Al Barbahari p 139)

عبد الصمد بن يزيد قال الفضيل بن عياض : أحب أن يكون بيني وبين المبتدع حصن من جديد رواه ابن بطة في الإبانة الكبرى رقم ٤٧٠ وسنده صحيح . انظر شرح السنة للإمام البربهاري (ص ١٣٩)

- L'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier) a dit : « Il ne convient à personne de fréquenter les gens de l'innovation, de se mélanger à eux et d'avoir de la proximité avec eux ».

(Al Ibana Al Koubra vol 2 p 475)

قال الإمام أحمد بن حنبل : أهل البدع ما ينبغي لأحد أن يجالسهم ولا يخالطهم ولا يأنس بهم (الإبانة الكبرى للإمام ابن بطة ج ٢ ص ٤٧٥)

(b) Le consensus sur le fait de s'écarter des innovateurs

L'imam Abou Ya'la (mort en 526 du calendrier hégirien) a dit : « Les compagnons (qu'Allah les agrée tous) et les tabi'ins (*) ont été en consensus à propos du fait de couper les relations avec les innovateurs ».

(Hajr Al Moubtadi' de Cheikh Bakr Abou Zayd p 32)

(*) C'est-à-dire la génération après les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

قال الإمام أبو يعلى : أجمع الصحابة والتابعون على مقاطعة المبتدعة (هجر المبتدع للشيخ بكر أبو زيد ص ٣٢)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier) a dit : « La chose que nous avons entendu et vu des savants que nous avons rencontrés, est qu'ils interdisaient le fait de parler et de s'asseoir avec les gens de la déviance ». (*)

(Al Ibana Al Koubra vol 2 p 472)

(*) C'est-à-dire les gens de l'innovation.

قال الإمام أحمد بن حنبل : الذي كنا نسمع وأدركنا عليه من أدركنا من أهل العلم أنهم يكرهون الكلام والجلوس مع أهل الزيغ

(الإبانة الكبرى للإمام ابن بطة ج ٢ ص ٤٧٢)

Conclusion

En conclusion, nous avons vu que l'innovation religieuse désigne le fait de se rapprocher d'Allah et de L'adorer par une croyance, un acte, une parole ou un délaissement qu'Il n'a pas légiféré.

L'innovation est une chose totalement interdite et il n'existe pas dans l'Islam de bonnes innovations.

De plus, l'innovation est une chose qui est particulièrement grave et l'innovateur a, auprès des musulmans, une position très mauvaise.

Ainsi, la personne doit prendre garde à l'innovation et comprendre qu'il est meilleur pour elle de faire peu dans la Sounna plutôt que beaucoup dans l'innovation.

D'après 'Abder Rahman Ibn Yazid, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le fait de faire peu dans la Sounna est meilleur que de faire beaucoup dans l'innovation ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans As Sounan Al Koubra n°4745 et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Daifa vol 8 p 393)

عن عبدالرحمن بن يزيد قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : الإقتصاد في السنة أحسن من الإجتهد في البدعة

رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٤٧٤٥ وصححه الشيخ الألباني في السلسلة الضعيفة (ج ٨ ص ٣٩٣)

D'après 'Abder Rahman Ibn Abi 'Awf, Abou Darda (qu'Allah l'agrée) a dit : « Faire peu dans une Sounna est meilleur que faire beaucoup dans une innovation.

Certes que tu suives (1) est meilleur que tu innoves et tu ne te tromperas pas de chemin tant que tu suivras le athar ». (2)

(Rapporté par Ibn Nasr Al Marwazi dans Kitab Sounna n°89 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de Kitab Sounna p 251)

(1) C'est-à-dire que tu suives les premiers musulmans qui t'ont précédé.

(2) Le terme - athar - en arabe signifie la trace.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Ainsi, Abou Darda (qu'Allah l'agrée) visait par cela les textes qui sont rapportés du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et ses compagnons (qu'Allah les agrée tous).

عن عبد الرحمن بن أبي عوف قال أبو الدرداء رضي الله عنه : اقتصاد في سنة خير من اجتهاد في بدعة إنك إن تتبع خير من أن تبتدع ولن تخطئ الطريق ما اتبعت الأثر
رواه ابن نصر المروزي في كتاب السنة رقم ٨٩ وصححه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق (كتاب السنة ص ٢٥١)

D'après Al Moubarak Ibn Fadala, Al Hassan Al Basri (mort en 110 calendrier hégirien) a dit :
« Oeuvrer peu dans une sounna est meilleur que d'oeuvrer beaucoup dans une innovation ».

(Rapporté par Ibn Batta et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Daifa vol 8 p 393)

عن المبارك بن فضالة قال الحسن البصري : عمل قليل في سنة خير من عمل كثير في بدعة
(رواه ابن بطة وصححه الشيخ الألباني في السلسلة الضعيفة ج ٨ ص ٣٩٣)

Annexe : Les règles du boycott (hajr) des pécheurs et des innovateurs

La question du boycott (hajr) des pécheurs en général dans laquelle entre le boycott des innovateurs, est une question importante qui nécessite de nombreuses explications.

En effet, des gens exagèrent à ce sujet tandis que d'autres font preuve de laxisme, bien que la vérité et la religion d'Allah se trouve dans le juste milieu entre l'exagération et le laxisme.

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 28/213)

Nous allons donc tenter, en dix points, d'apporter, de manière résumée, des explications à ce sujet.

1. Le caractère légiféré du boycott

Avant de commencer, il faut définir le boycott.

Le terme Al Hajr / الحجر , que l'on traduit par le boycott, désigne, dans la langue arabe, le contraire du fait de lier.

Ainsi, le fait de boycotter une personne, de lui faire le hajr désigne le fait de couper les relations avec elle, de s'éloigner d'elle, de la délaisser.

(Voir Lisan Al 'Arab vol 5 p 250, Mou'jam Maqayis Al Lougha vol 6 p 34)

Dans le lexique islamique, ce terme désigne le fait de punir une personne qui a commis une désobéissance ou une innovation de manière apparente en s'éloignant d'elle que ce soit par le corps, par la langue ou par le cœur.

(Al Moufrad de l'imam Al Raghîb Al Asbahani p 697, Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 24/175, Hajr Al Moubtadi' de Cheikh Bakr Abou Zayd p 11)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Il est également important de préciser, avant de parler des règles du boycott, que la base est que le musulman conseille son frère avant de le boycotter.

Cheikh Souleyman Ruheili a dit : « La base est que le musulman s'empresse d'arranger les choses et de conseiller avant de pratiquer le boycott ».

(Charh Al Wasiya Soughra p 54)

قال الشيخ سليمان الرحيلي : الأصل في المسلم أن يبادر إلى الإصلاح و النصح قبل أن يهجر
(شرح الوصية الصغرى ص ٥٤)

Le boycott des désobéissants et des innovateurs est donc une chose que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et ses compagnons (qu'Allah les agrée tous) ont pratiquée et les savants sont en consensus sur son caractère légiféré.

- D'après Ka'b Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : « Lorsque nous ne sommes pas partis avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lors de l'expédition militaire de Tabouk, il a interdit aux musulmans de nous parler et cela a duré cinquante jours ». (*)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°7225 et Mouslim dans son Sahih n°2769)

(*) Il s'agit d'un très long hadith dans lequel il est mentionné que, sans avoir d'excuse, Ka'b Ibn Malik et deux autres compagnons (qu'Allah les agrée tous) n'ont pas accompagné le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lors de l'expédition militaire de Tabouk.

À son retour, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a ordonné de s'écarter d'eux et de ne pas leur parler.

Ceci a duré cinquante jours jusqu'à ce qu'Allah descende des versets du Coran pour informé qu'Il les a pardonné.

عن كعب بن مالك رضي الله عنه أنه لما تخلف عن رسول الله صلى الله عليه وسلم في غزوة تبوك نهى رسول الله صلى الله عليه وسلم المسلمين عن كلامنا فلبثنا على ذلك خمسين ليلة

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٧٢٢٥ ومسلم في صحيحه رقم ٢٧٦٩)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Boukhari (mort en 256 du calendrier hégirien) a mentionné ce texte dans son Sahih dans le chapitre intitulé : « Le boycott qu'il est permis d'appliquer à la personne qui commet une désobéissance ».

(Voir Fath Al Bari 10/497)

ذكر الإمام البخاري هذا الحديث في صحيحه في باب : لا يجوز من الهجران لمن عصى

(صحيح البخاري مع فتح الباري ١٠/٤٩٧)

L'imam Ibn Jarir At Tabari (mort en 310 du calendrier hégirien) a dit : « L'histoire de Ka'b Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) est une base dans le fait de boycotter les gens qui commettent des désobéissances ».

(Fath Al Bari 10/497)

قال الإمام الطبري : قِصَّةُ كَعْبِ بْنِ مَالِكٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَصْلٌ فِي هِجْرَانِ أَهْلِ الْمَعَاصِي

(فتح الباري للحافظ ابن حجر ١٠/٤٩٧)

L'imam Ibn 'Abdel Bar (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit en parlant des bénéfiques que l'on peut tirer du hadith de Ka'b Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : « Pour les savants, ceci est une base sur le fait de couper les relations avec les innovateurs, de les boycotter et de ne pas leur parler ».

(Al Tamhid vol 4 p 87)

قال الإمام ابن عبد البر في فوائد حديث كعب بن مالك رضي الله عنه : وهذا أصل عند العلماء في مجانبة من ابتدع وهجرته وقطع الكلام عنه

(التمهيد ج ٤ ص ٨٧)

- Il a été rapporté que 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée), qui était alors le calife des musulmans, avait puni un homme du nom de Sabigh Ibn 'Assal qui posait des questions innovées à propos du Coran.

Lorsque cette homme est retourné dans la région où il vivait, 'Omar (qu'Allah l'agrée) a envoyé un message à Abou Moussa Al Ach'ari (qu'Allah l'agrée), son préfet dans cette région, en lui disant : « Personne parmi les musulmans ne doit le fréquenter ».

(Rapporté par Darimi dans ses Sounan n°150. Cette histoire a été authentifiée par

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

l'imam Ibn Hajar. Voir Al Bida' Wa An Nahi 'Anha de l'imam Ibn Wadah n°159, Fadail As Sahaba de l'imam Ahmed n°717)

- L'imam Ibn 'Abdel Bar (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants sont en consensus sur le fait qu'il n'est pas permis à un musulman de boycotter son frère au-delà de trois jours, sauf s'il craint que le fait de lui parler et d'avoir des relations avec lui corrompent sa religion ou que celui-ci soit pour lui la source d'un préjudice au niveau de sa religion ou de sa vie d'ici-bas car, si la situation est celle-ci, il lui est alors permis de s'écarter de lui ».

(Al Tamhid vol 6 p 127)

قال الإمام ابن عبد البر : أجمع العلماء على أنه لا يجوز للمسلم أن يهجر أخاه فوق ثلاث إلا أن يكون يخاف من مكالمته وصلته ما يفسد عليه دينه أو يولد به على نفسه مضرة في دينه أو دنياه فإن كان كذلك فقد رخص له مجانبته

(التمهيد ج ٦ ص ١٢٧)

2. La sincérité envers Allah et la conformité avec la législation islamique sont des conditions de validité du boycott

Le boycott des gens désobéissants et des innovateurs est une adoration et ainsi, comme toutes les adorations, elle n'est valable que si elle est pratiquée avec sincérité pour Allah et conformément avec la législation islamique.

(Hajr Al Moubtadi' de Cheikh Bakr Abou Zayd p 16)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Le boycott islamique fait partie des actes qu'Allah et Son Messager (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ont ordonnés.

Or, les actes d'obéissance doivent forcément être pratiqués sincèrement pour Allah et être pratiqués d'une manière conforme à Son ordre.

Ainsi, celui qui pratique le boycott pour satisfaire ses passions ou qui pratique un boycott qui n'a pas été ordonné est sorti de ce cadre.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

De nombreuses personnes font ce qui satisfait leurs passions en pensant qu'il s'agit d'une obéissance à Allah et ainsi il faut faire la différence entre le boycott pour Allah et le boycott pour les passions.

Le premier est une chose qui est ordonnée et le second est une chose interdite ».

(Majmou' Al Fatawa 28/206)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : فَالهِجْرَةُ الشَّرْعِيَّةُ هِيَ مِنَ الْأَعْمَالِ الَّتِي أَمَرَ اللَّهُ بِهَا وَرَسُولُهُ فَالطَّاعَةُ لَا بُدَّ أَنْ تَكُونَ خَالِصَةً لِلَّهِ وَأَنْ تَكُونَ مُوَافِقَةً لِأَمْرِهِ فَتَكُونَ خَالِصَةً صَوَابًا فَمَنْ هَجَرَ لِهَوَى نَفْسِهِ أَوْ هَجَرَ هَجْرًا غَيْرَ مَأْمُورٍ بِهِ كَانَ خَارِجًا عَنِ هَذَا وَمَا أَكْثَرَ مَا تَفَعَّلُ النَّفْسُ مَا تَهْوَاهُ طَائِفَةٌ أَتَاهَا تَفَعَّلُ طَاعَةَ اللَّهِ فَيَنْبَغِي أَنْ يُفَرَّقَ بَيْنَ الْهَجْرِ لِحَقِّ اللَّهِ وَبَيْنَ الْهَجْرِ لِحَقِّ النَّفْسِ فَالْأَوَّلُ مَأْمُورٌ بِهِ، وَالثَّانِي مَنَهِيٌّ عَنْهُ

(مجموع الفتاوى ٢٠٦/٢٨)

Nous allons prendre un exemple qui montre de manière évidente la différence entre le fait de boycotter une personne pour Allah et le fait de la boycotter pour satisfaire ses passions (cela peut-être par jalousie, par vengeance, par rancœur, par méchanceté etc.).

À l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), 'Aicha (qu'Allah l'agrée) a été accusée injustement d'avoir commis l'adultère.

La nouvelle s'est propagée mais Allah, par Sa grande sagesse, n'a pas immédiatement révélé au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) l'innocence de son épouse.

Il s'est passé une période avant que les versets de la sourate An Nour (sourate n°24 verset 11 à 20) ne soient révélés pour montrer l'innocence de 'Aicha (qu'Allah l'agrée) et que ceci n'était que calomnie.

(Voir l'histoire complète de cette calomnie dans Sahih Al Boukhari n°4750 et Sahih Mouslim n°2129)

Cette accusation mensongère qui provenait de certains hypocrites avait également été colportée par certains compagnons (qu'Allah les agrée tous).

L'un d'eux était Mistah Ibn Outhatha (qu'Allah l'agrée).

Mistah (qu'Allah l'agrée) était une personne pauvre qui avait quitté La Mecque et émigré à Médine.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

C'était un de ses proches, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), le père de 'Aicha (qu'Allah l'agrée), qui l'aidait et subvenait à ses besoins.

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée) : Lorsque Allah a révélé les dix versets qui montraient mon innocence, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) subvenait aux besoins de Mistah (qu'Allah l'agrée) par rapport au lien de parenté qu'il y avait entre eux.

Lorsque les versets ont été révélés, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) a dit : « Je jure sur Allah que je ne donnerai plus jamais rien à Mistah (qu'Allah l'agrée) après ce qu'il a dit sur 'Aicha (qu'Allah l'agrée).

Allah a donc révélé le verset : Que les gens honorables et fortunés d'entre-vous ne jurent pas de ne plus donner aux proches, aux pauvres et à ceux qui émigrent sur le sentier d'Allah.

Qu'ils passent outre et ne tiennent pas compte du tort qu'ils ont subi.

N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est pardonneur et miséricordieux. (*)

Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) a dit alors : « Certes si ! Par Allah ! Je veux certes qu'Allah me pardonne ! ».

Alors, il a recommencé à subvenir aux besoins de Mistah (qu'Allah l'agrée) et a dit : « Par Allah ! Je n'arrêterai jamais de lui donner ce dont il a besoin ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6679)

(*) Il s'agit de la traduction rapprochée et approximative du sens du verset 22 de la sourate An Nour n°24.

عن عائشة رضي الله عنها قالت : لما أنزل الله العشر الآيات كلها في براءتي قال أبو بكر الصديق رضي الله عنه وكان ينفق على مسطح لقرابته منه : والله لا أنفق على مسطح شيئاً أبداً بعد الذي قال لعائشة رضي الله عنها

فأنزل الله : وَلَا يَأْتَلِ أُولُو الْفَضْلِ مِنْكُمْ وَالسَّعَةِ أَنْ يُؤْتُوا أُولِي الْقُرْبَىٰ وَالْمَسَاكِينَ وَالْمُهَاجِرِينَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلْيَعْفُوا وَلْيَصْفَحُوا أَلَا تُحِبُّونَ أَنْ يَغْفِرَ اللَّهُ لَكُمْ وَاللَّهُ عَفُورٌ رَحِيمٌ

قال أبو بكر رضي الله عنه : بلى والله إنِّي لأحبُّ أن يغفر الله لي

فرجع إلى مسطح النّفقة التي كان ينفق عليه وقال : والله لا أنزعها عنه أبداً

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٦٦٧٩)

Ainsi, avant que les versets sur l'innocence de 'Aicha (qu'Allah l'agrée) soient révélés, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) continuaient à subvenir aux besoins de Mistah (qu'Allah l'agrée) malgré les accusations qu'il avait porté sur sa fille.

À ce moment-là, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) n'a pas arrêté de donner à Mistah (qu'Allah l'agrée) car la dépense qu'il faisait en sa faveur était pour Allah.

S'il l'avait boycotté à ce moment-là, sans confirmation ou infirmation de la culpabilité de sa fille et donc sans savoir si Mistah (qu'Allah l'agrée) disait vrai, en cessant de lui donner cet argent alors ce boycott aurait été fait par soutien pour sa fille et par jalousie envers elle.

Ce n'est que lorsque le Coran est descendu et a mentionné l'innocence de 'Aicha (qu'Allah l'agrée) qu'Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) a boycotté son proche Mistah (qu'Allah l'agrée) et a cessé de subvenir à ses besoins à cause du péché qui avait été commis par ce dernier.

Puis, lorsqu'Allah a exposé le fait qu'il lui fallait poursuivre la dépense en faveur de Mistah (qu'Allah l'agrée) pour obtenir Son pardon, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) s'est immédiatement exécuté.

Ainsi, la chronologie des faits de cette histoire nous montre que les actes de Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), que ce soit la dépense, le boycott, le soutien envers sa fille ou encore lier les liens de parenté etc. , étaient faits uniquement pour Allah et sa propre passion n'avait aucune part dans cela.

(Voir Bahjatou An Noufous Charh Moukhtassar Sahih Al Boukhari de l'imam Ibn Abi Jamra vol 3 p 74)

De plus, à la base, le boycott d'un musulman pour une durée qui dépasse trois jours est une chose qui est interdite et fait même partie des grands péchés.

(Voir Al Adab Char'iya de l'imam Ibn Mouflih vol 1 p 259, Fatawa Al 'Aqida de Cheikh 'Otheimine p 1338)

Cheikh 'Otheimine a dit : « La base dans le boycott est l'interdiction sauf s'il y a un intérêt à le pratiquer ».

(Charh Al Mumti' vol 12 p 325)

قال الشيخ العثيمين : الأصل في الهجر التحريم إلا إذا كان فيه مصلحة

(الشرح الممتع ج ١٢ ص ٣٢٥)

Ainsi, il est indispensable que la personne comprenne les règles de cette adoration afin que sa pratique soit correcte et ne la fasse pas tomber dans ce qu'Allah a interdit.

3. Le boycott est une adoration qui peut être pratiquée par le cœur, par les actes et par la parole

Al Mounawi (mort en 1031 du calendrier hégirien) a dit : « Le boycott signifie le fait qu'une personne s'écarte d'une autre personne que ce soit par le corps, par la langue ou par le cœur ».

(Voir Al Tawqif 'Ala Mouhimat Al Ta'arif de Al Mounawi p 342)

قال المناوي : الهَجْرُ : مفارقة الإنسان غيره إمَّا بِالْبَدَنِ أَوْ بِاللِّسَانِ أَوْ بِالْقَلْبِ

(التوقيف على مهمات التعاريف ص ٣٤٢)

a. Le boycott par le coeur

Le boycott par le cœur, qui est une obligation dans tous les cas, signifie qu'il faut détester par son cœur la personne qui a commis un péché ou une innovation et réprouver son acte.

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « La Sounna montre qu'il ne convient à personne de fréquenter des injustes, des fornicateurs, des gens de l'innovation, de la perversion et autres péchés sauf d'une manière par laquelle la personne est préservée du châtement d'Allah et le plus bas niveau pour cela est le fait de réprouver l'injustice qui est commise. Il est connu qu'il y a des degrés dans la réprobation et le plus bas d'entre-eux est la réprobation par le cœur qui doit forcément être présente dans tous les cas de la même manière que le boycott par le cœur doit être présent dans tous les cas en les détestant, eux et la mauvaise chose qu'ils pratiquent, en fonction de la capacité qu'a la personne ».

(Majmou' Al Fatawa 15/324)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : وَهَكَذَا السُّنَّةُ فِي مُقَارَنَةِ الظَّالِمِينَ وَالزَّانَةِ وَأَهْلِ الْبِدْعِ وَالْفُجُورِ

وَسَائِرِ الْمَعَاصِي لَا يَنْبَغِي لِأَحَدٍ أَنْ يُقَارِنَهُمْ وَلَا يُخَالِطَهُمْ إِلَّا عَلَى وَجْهِ يَسْلَمٍ بِهِ مِنْ عَذَابِ اللَّهِ وَأَقْلُ ذَلِكَ أَنْ يَكُونَ مُنْكَرًا لظلم

وَمَعْرُوفٍ أَنَّ الْإِنْكَارَ دَرَجَاتٌ وَأَقْلُهُ الْإِنْكَارُ بِالْقَلْبِ وَلَا يَنْفَكُ بِحَالٍ كَمَا أَنَّ الْهَجْرَةَ بِالْقَلْبِ لَا تَنْفَكُ بِحَالٍ مَا قَاتَا لَهُمْ شَيْنًا مَا هُمْ عَلَيْهِ بِحَسَبِ الْإِمْكَانِ

(مجموع الفتاوى ٣٢٤/١٥)

b. Le boycott par les actes

Le boycott de la personne qui commet une désobéissance ou une innovation peut prendre la forme de nombreux actes.

Par exemple, le fait d'arrêter une aide financière comme l'a fait Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), le fait de ne pas rendre visite à la personne, de refuser de la recevoir chez soi, de ne pas assister à ses funérailles, de ne pas prier derrière elle lorsqu'elle est imam etc.

- D'après Yazid Ibn Al Assam : Un proche de Maymouna (qu'Allah l'agrée) est entré chez elle et elle a senti sur lui l'odeur de l'alcool.

Elle a dit : « Si tu ne sors pas vers les musulmans afin qu'ils t'appliquent la peine prescrite ou te purifient alors n'entre plus jamais dans ma maison ».

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussannaf n°30538 et authentifié par Cheikh Chathri dans sa correction du Moussannaf de Ibn Abi Chayba vol 15 p 458)

عن يزيد ابن الأصم أن ذا قرابة لميمونة رضي الله عنها دخل عليها فوجدت منه ريح شراب فقالت : إن لم تخرج إلى المسلمين فيحدونك أو يطهرونك لا تدخل علي بيتي أبدًا

رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٢٠٥٣٨ وصححه الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن أبي شيبة ج ١٥ ص ٤٥٨

- D'après Salim Ibn 'Abdillah : Je me suis marié à l'époque de mon père et il a invité des gens.

Parmi les gens qu'il avait invité, il y avait Abou Ayoub (qu'Allah l'agrée).

Et j'avais certes couvert les murs de ma maison avec un tissu vert. (*)

Abou Ayoub (qu'Allah l'agrée) est venu et est entré.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Mon père était debout et regardait lorsqu'Abou Ayoub (qu'Allah l'agrée) a vu que les murs étaient couverts par un tissu vert.

Par honte, mon père a dit : Les femmes ont pris le dessus sur nous ô Abou Ayoub !

Abou Ayoub (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il y a des gens sur qui les femmes prennent le dessus mais certes je ne pensais pas qu'elles allaient prendre le dessus sur toi. Je ne vais pas manger ton repas ni entrer dans ta maison ».

Puis, il est parti.

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussanaf n°26891 et authentifié par Cheikh Chathri dans sa correction du Moussanaf de Ibn Abi Chayba vol 14 p 102)

(*) Il a été rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) des textes authentiques sur l'interdiction de couvrir les murs.

Voir par exemple le hadith suivant : https://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-L-interdiction-de-couvrir-les-murs_2468.asp

عن سالم بن عبدالله قال : أعرست في عهد أبي فآذن أبي التأس وكان فيمن آذن أبو أيوب رضي الله عنه وقد سترت بيتي بجنادي أخضر

فجاء أبو أيوب رضي الله عنه فدخل وأبي قائم ينظر فإذا البيت بجنادي أخضر

فقال أبي واستحيا : غلبنا النساء يا أبا أيوب

قال أبو أيوب رضي الله عنه : من خشي أن يغلبه النساء فلم أخش أن يغلبني لا أطعم لك طعامًا ولا أدخل لك بيتًا ثم خرج

رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٢٦٨٩١ وحسنه الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن (أبي شيبة ج ١٤ ص ١٠٢)

- D'après 'Abdallah Ibn Wahb, Al Layth Ibn Sa'd (mort en 175 du calendrier hégirien) a dit à propos de la personne qui dément le destin : «Elle ne mérite pas qu'on le visite lorsqu'il est malade, que l'on recommande d'assister à ses funérailles ni que l'on réponde à son invitation ».

(Rapporté par Al Ajouri dans Kitab Chari'a n°509 et authentifié par Cheikh Moqbil dans Al Jami' Sahih Fil Qadar n°590)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

عن عبدالله بن وهب قال الليث بن سعد في المكذب بالقدر : ما هو بأهل أن يُعَادِ فِي مَرَضِهِ وَلَا يُرْعَبَ فِي شُهُودِ جَنَازَتِهِ وَلَا تُجَابَ دَعْوَتُهُ

رواه الأجرى في كتاب الشريعة رقم ٥٠٩ وصححه الشيخ مقبل في الجامع الصحيح في القدر (رقم ٥٩٠)

- D'après Abou Mous'ab, l'imam Malik (mort en 179 du calendrier hégirien) a dit : « On ne prie pas derrière les qadaria ». (*)
(Rapporté par Al Firiabi dans Kitab Al Qadar n°221 et authentifié par Cheikh Moqbil dans Al Jami' Sahih Fil Qadar n°588)

(*) C'est-à-dire les gens qui ont une croyance innovée et erronée à propos du destin.

عن أبي مصعب قال الإمام مالك : لا يُصَلَّى خَلْفَ الْقَدْرِيَّةِ

رواه الفريابي في كتاب القدر رقم ٢٢١ وصححه الشيخ مقبل في الجامع الصحيح في القدر (رقم ٥٨٧)

- L'imam Malik (mort en 179 du calendrier hégirien) a dit : « Ne passe pas le salam aux gens des passions, ne les fréquente pas sauf en étant dur avec eux et ne visite pas ceux d'entre-eux qui sont malades ».
(Al Jami' de Ibn Abi Zayd Al Qayrawani p 125)

قال الإمام مالك : لا تسلّم على أهل الأهواء ولا تجالسهم إلا أن تغلظ عليهم، ولا يعاد مريضهم (الجامع لابن أبي زيد القرواني ص ١٢٥)

c. Le boycott par la parole

C'est-à-dire, qu'on ne lui passe pas le salam à la personne, on ne lui parle plus comme s'était le cas précédemment ou même on ne lui parle plus du tout.

- D'après 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée)b: Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est passé vers des gens parmi lesquels il y avait un homme qui avait mis du khalouq. (1)
Il les a regardé et leur a passé le salam mais il s'est écarté de cet homme-là.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'homme a dit : Tu t'es écarté de moi ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il y a entre tes yeux une braise ». (2)

(Rapporté par Boukhari dans Al Adab Al Moufrad n°1020 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Adab Al Moufrad n°778)

(1) C'est un parfum de femme qui était fait avec un safran et laissait une couleur rouge/jaune.

(2) L'imam Boukhari (mort en 256 du calendrier hégirien) a mentionné ce texte dans son ouvrage Al Adab Al Moufrad dans le chapitre intitulé : - Le fait de ne pas passer le salam à l'homme qui a mis du khalouq et aux gens qui ont commis des désobéissances - .

(Sahih Al Adab Al Moufrad p 389)

عن علي بن أبي طالب رضي الله عنه قال : مرّ النَّبِيُّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ على قوم فيهم مُتَخَلِّقٌ بِخَلُوقٍ فنظر إليهم وسلم عليهم وأعرض عن الرَّجُلِ فقال الرَّجُلُ : أعرضت عني ؟

قال النَّبِيُّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : بين عينيك جمرّة

رواه الإمام البخاري في الأدب المفرد رقم ١٠٢٠ وصححه الشيخ الألباني في صحيح الأدب (المفرد رقم ٧٧٨)

- D'après Muhammed Ibn Al Mandakar, Jabir Ibn 'Abdillah (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Je suis entré auprès de Al Hajjaj (*) et je ne lui ai pas passé le salam ».

(Rapporté par Boukhari dans Al Adab Al Moufrad n°1025 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Adab Al Moufrad n°782)

(*) Il s'agit de Al Hajjaj Ibn Yousouf Al Thaqafi qui était un dirigeant mauvais et tyrannique. (Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala de l'imam Dhahabi vol 4 p 343)

عن محمد بن المنذر قال جابر بن عبد الله رضي الله عنهما : دخلت على الحجاج فما سلّمت عليه

رواه الإمام البخاري في الأدب المفرد رقم ١٠٢٥ وصححه الشيخ الألباني في صحيح الأدب (المفرد رقم ٧٨٢)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- D'après Sa'id Ibn Joubeyr : Un proche de 'Abdallah Ibn Moughafal (qu'Allah l'agrée) a tiré des cailloux.

'Abdallah Ibn Moughafal (qu'Allah l'agrée) lui a interdit cela et a dit : Certes le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a interdit cela et a dit : « Cela ne tue pas le gibier et ne blesse pas l'ennemi mais ça peut casser les dents et crever les yeux ».

L'homme a recommencé et alors 'Abdallah Ibn Moughafal (qu'Allah l'agrée) lui a dit : Je te rapporte que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a interdit cela et malgré tout tu tires des cailloux ?! Je ne te parlerai plus jamais !

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1954)

عن سعيد بن جبیر أن قریباً لعبد الله بن مغفل خذف فنهاه وقال : إن رسول الله صلى الله عليه وسلم نهى عن الخذف وقال : إنها لا تصيد صيداً ولا تنكأ عدواً ولكنها تكسر السن وتفقد العين

فعاد فقال : أحدثك أن رسول الله صلى الله عليه وسلم نهى عنه ثم تخذف لا أكلمك أبداً

(رواه مسلم في صحيحه رقم ١٩٥٤)

- L'imam Yahya Ibn Ma'in a dit : D'après Asbagh, 'Abdallah Ibn Wahb a dit : L'imam Malik (mort en 179 du calendrier hégirien) a été questionné à propos du fait de passer le salam aux gens des passions ? (*)

Il a dit : « Les gens des passions sont des gens mauvais. On ne leur passe pas le salam et je préfère qu'on s'écarte d'eux ».

(Tarikh Yahya Ibn Ma'in vol 2 p 545 et sa chaîne de transmission est authentique)

قال الإمام يحيى بن معين : قرأت على أصبغ عن عبد الله بن وهب قال : سئل الإمام مالك عن أهل الأهواء يسلم عليهم ؟

قال : أهل الأهواء قوم سوء لا يسلم عليهم واعتزلهم أحب إليّ

(تاريخ يحيى بن معين ج ٢ ص ٥٤٥ وسنده صحيح)

- Ibn Hanī a dit : J'ai assisté à une scène durant laquelle, sur la route de la mosquée, un homme parmi ceux qui doutent (*) a passé le salam à l'imam Ahmed (mort en 240 du calendrier hégirien) mais il ne lui a pas répondu.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'homme a passé le salam de nouveau mais l'imam Ahmed l'a repoussé et ne lui a pas passé le salam.

(Masail Al Imam Ahmed Bi Riwayatil Oum Hani n°1859 vol 2 p 153)

(*) C'est-à-dire des gens dont l'avis à propos du Coran était de dire : - Je ne sais pas si le Coran est créé ou pas – alors que le Coran est la parole d'Allah et n'est pas créé.

Voir le document suivant : <http://www.hadithdujour.com/coran/le-Coran-est-la-parole-d-Allah.pdf>

قال ابن هانئ : شهدت الإمام أحمد في طريق مسجد الجامع وسلّم عليه رجل من الشاكلة فلم يردّ عليه السّلام فأعاد عليه فدفعه ولم يسلم عليه

(مسائل الإمام أحمد برواية ابن هانئ رقم ١٨٥٩ ج ٢ ص ١٥٣)

4. Le boycott peut être total comme il peut être partiel

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le boycott par le cœur doit avoir lieu dans tous les cas.

En ce qui concerne le boycott par la langue ou par les actes, il peut être total ou partiel car son intensité évolue en fonction de la situation et de ce qu'il présente comme intérêt.

Ainsi, comme l'a dit l'imam Ibn Al Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien), le boycott est un médicament qu'il faut utiliser lorsqu'il est bénéfique et lorsqu'il est utilisé, il ne faut pas dépasser la posologie nécessaire que ce soit au niveau de la manière ou de la quantité par laquelle il doit être utilisé car sinon cela peut conduire à la perte du malade. Or l'objectif est de guérir le malade et pas de le tuer.

(Zad Al Ma'ad vol 3 p 578)

Voici des textes sur le boycott total :

- D'après Moujahid : 'Abdallah Ibn Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes un homme ne doit pas interdire à ses épouses de se rendre dans les mosquées ».

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Un des fils de 'Abdallah Ibn 'Omar a dit: Certes nous allons le leur interdire!
'Abdallah Ibn Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : Je te rapporte une parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et tu dis cela ?
'Abdallah Ibn Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) ne lui a pas parlé jusqu'à sa mort.

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°4933 et authentifié par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction du Mousnad)

عن مجاهد عن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما أن النبي صَلَّى اللهُ عليه وسلّم قال : يمنع رجل أهله أن يأتوا المساجد

فقال ابن لعبدالله بن عمر : فإننا نمنعهن

فقال عبدالله بن عمر رضي الله عنهما : أحَدْتُكَ عن رسول الله صَلَّى اللهُ عليه وسلّم وتقول هذا ؟

فما كلّمه عبدالله بن عمر رضي الله عنهما حتّى مات

(رواه الإمام أحمد في مسنده رقم ٤٩٣٣ وصححه الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق المسند)

- D'après Qabissa : 'Oubada Ibn Samit (qu'Allah l'agrée) a réprimandé une chose qu'avait fait Mou'awiya (qu'Allah l'agrée) et il a dit alors : « Je ne vais pas vivre sur la même terre que toi ».

Et il est parti à Médine.

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°18 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

عن قبيصة أن عبادة بن الصامت رضي الله عنه أنكر على معاوية رضي الله عنه شيئا فقال : لا أساكنك بأرض فرحل إلى المدينة

(رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٨ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

- D'après Al Awza'i, Yahya Ibn Abi Kathir (mort en 132 du calendrier hégirien) a dit : « Si tu rencontres un innovateur sur un chemin alors prends un autre chemin ».
(Rapporté par Al Ajouri dans Kitab Ach Chari'a n°135 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de Kitab Al Bida' Wan Nahi 'Anha de Ibn Waddah p 106)

عن الأوزاعي قال يحيى بن أبي كثير : إذا لقيت صاحب بدعة في طريق فخذ في غيره

رواه الأجرى في كتاب الشريعة رقم ١٣٥ وصححه الشيخ بدر البدر في تحقيق كتاب البدع (والنهى عنها لابن وضاح ص ١٠٦)

Et voici des textes sur le boycott partiel :

- Allah a dit dans la **sourate An Nissa n°4 verset 34** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) à propos des problèmes entre un homme et son épouse : « Et celles dont vous craignez le nouchouz (1), exhortez-les et boycottez-les dans les lits (2) ». (3)

(1) C'est-à-dire qu'elle ne s'acquitte pas du droit que son mari a sur elle ou qu'elle le fait à contrecœur.

(Tefsir Sourate An Nissa de Cheikh 'Otheimine vol 1 p 291)

(2) C'est-à-dire en ne se couchant pas avec elle dans le même lit, en n'ayant pas de relations sexuelles avec elle.

(Taysir Al Karim Ar Rahman de Cheikh Sa'di p 303)

(3) Ainsi, il y a dans ce verset une allusion vers le fait que, dans ce cas, il ne faut pas que le boycott soit fait par la parole.

(Tefsir Sourate An Nissa de Cheikh 'Otheimine vol 1 p 299)

قال الله تعالى : وَالَّتِي تَخَافُونَ نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَأَهْجُرُوهُنَّ فِي الْمَضَاجِعِ

(سورة النساء ٣٤)

- D'après Abou Touba Al Halabi : Nos compagnons nous ont rapporté que Thawr Ibn Yazid (1) a rencontré Al Awza'i (mort en 157 du calendrier hégirien) qui lui a tendu la main mais celui-ci a refusé de lui tendre également sa main.

Il a dit : « Ô Thawr ! S'il s'agissait d'une affaire de la vie d'ici-bas alors la chose ne serait pas grave mais il s'agit de religion ». (2)

(Siyar A'lam An Noubala vol 6 p 344)

(1) C'était une personne qui n'avait pas une croyance correcte par rapport au destin.

(Voir Siyar A'lam An Noubala vol 6 p 345)

(2) C'est-à-dire qu'il l'a boycotté en refusant de lui serrer la main mais, en même temps, il lui a expliqué la cause de cela pour tenter de la faire revenir vers la vérité et n'a pas refusé de lui parler.

عن أبي توبة الحلبي قال : حدثنا أصحابنا أن ثوراً بن يزيد لقي الأوزاعي فمد يده إليه فأبى الأوزاعي أن يمد يده إليه وقال : يا ثور لو كانت الدنيا لكانت المقاربة ولكنته الدين

(سير أعلام النبلاء ج ٦ ص ٣٤٤)

5. Les objectifs qui sont recherchés par la législation islamique à travers la pratique du boycott

Nous avons vu précédemment que, pour que le boycott soit légiféré, il faut qu'il soit conforme à la législation islamique.

Ainsi, pour pouvoir pratiquer le boycott convenablement, d'une manière qu'Allah accepte et agréée, il faut comprendre les objectifs qui sont recherchés par cet acte.

Les savants ont mentionné qu'il y a trois objectifs qui peuvent être recherchés par le boycott d'un pécheur ou d'un innovateur.

a. Le boycott dans l'intérêt de celui qui est boycotté

C'est-à-dire qu'on boycotte et on s'écarte d'une personne qui a commis une désobéissance ou une innovation dans son intérêt.

L'objectif de cet acte de miséricorde est de la ramener vers le bien, de la conduire vers le repentir en lui faisant prendre conscience de la gravité de son acte.

(Manhaj As Sounna Nabawiya de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya vol 5 p 239)

Ainsi, la réalité des faits est que, dans ce cas, le boycott est une manière de lier les liens avec ces gens.

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 10/418)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Ibn 'Abdel Bar (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a pas de boycott sauf à l'encontre d'une personne que l'on espère éduquer en la boycottant ou pour une personne dont on craint le mal à propos d'une innovation ou autre ».

(Al Tamhid vol 6 p 119)

قال الإمام ابن عبد البر : ولا هجرة إلا لمن ترجو تأديبه بها أو تخاف من شره في بدعة أو غيرها
(التمهيد ج ٦ ص ١١٩)

Voici quelques textes sur ce point:

- Nous avons fait allusion dans le point n°1 à l'histoire de Ka'b Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) qui avait été boycotté par le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et par ses compagnons (qu'Allah les agrée tous) car il n'avait pas participé à la campagne militaire de Tabouk sans avoir d'excuse.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°7225 et Mouslim dans son Sahih n°2769)

L'imam Ibn 'Abdel Bar (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit : « Il y a dans le hadith de Ka'b (qu'Allah l'agrée) une preuve qu'il est permis à la personne de boycotter son frère si ce dernier a commis une innovation ou un péché et qu'il espère que le fait qu'il le boycott soit pour lui une éducation et un avertissement contre ce mal ».

(Al Tamhid vol 6 p 118)

قال الإمام ابن عبد البر : وفي حديث كعب دليل على أنه جائز أن يهجر المرء أخاه إذا بدت منه بدعة أو فاحشة يرجو أن يكون هجرانه تأديباً له وزجراً عنه
(التمهيد ج ٦ ص ١١٨)

- D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée): Lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) apprenait qu'une des personnes de sa maison (1) avait dit un mensonge, il ne cessait de s'écarter d'elle jusqu'à ce qu'elle se repente. (2)

(Rapporté par Ahmed et Al Hakim et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°4675)

(1) C'est-à-dire parmi les gens de sa famille ou ses servants

(2) C'est-à-dire pour montrer sa réprobation du mensonge et pour éduquer la personne à ne pas recommencer.

(Fayd Al Qadir, hadith n°6585)

عن عائشة رضي الله عنها أنّ النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ كَانَ إِذَا اطَّلَعَ عَلَى أَحَدٍ مِنْ أَهْلِ بَيْتِهِ

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

كَذَبَ كَذْبَةً لَمْ يَزَلْ مُعْرِضًا عَنْهُ حَتَّى يُحْدِثَ تَوْبَةً

(رواه أحمد والحاكم وصححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٤٦٧٥)

- L'imam Al Boukhari a dit : J'ai vu des gens entrer chez Muhammed Ibn Youssouf Al Firiabi (mort en 212 du calendrier hégirien).

Quelqu'un lui a dit : Ce sont des mourjia. (*)

Il a dit : « Faites-les sortir ! ».

L'imam Al Boukhari a dit : Alors ils se sont repentis et sont revenus vers la vérité.

(Siyar A'lam An Noubala vol 10 p 117)

(*) C'est un groupe d'innovation qui dit que les actes n'entrent pas dans la foi de la personne.

قَالَ الْإِمَامُ الْبُخَارِيُّ : رَأَيْتُ قَوْمًا دَخَلُوا إِلَيَّ مُحَمَّدِ بْنِ يُوسُفَ الْفِرْيَابِيِّ فَقِيلَ لَهُ : إِنَّ هَؤُلَاءِ مُرْجِيَةٌ
قَالَ : أَخْرِجُوهُمْ

قَالَ الْإِمَامُ الْبُخَارِيُّ : فَتَابُوا وَرَجَعُوا

(سير أعلام النبلاء ج ١٠ ص ١١٧)

- L'imam Ibn Hani a dit : J'ai questionné l'imam Ahmed (mort en 241 du calendrier hégirien) à propos d'un innovateur qui appelle à l'innovation, doit-on le fréquenter ?

Il a dit : « On ne le fréquente pas et on ne lui parle pas peut-être que cela va le faire revenir ». (*)

(Masail Al Imam Ahmed de Ibn Hani n°1855)

(*) C'est-à-dire que peut-être que cela va le pousser à se remettre en question et à revenir vers la vérité.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

قال الإمام ابن هاني : سألت الإمام أحمد عن رجل مبتدع داعية يدعو إلى بدعة أيجالس ؟

قال : لا يُجَالَس ولا يُكَلِّم لعله أن يرجع

(مسائل الإمام أحمد برواية ابن هاني رقم ١٨٥٥)

b. Le boycott dans l'intérêt de celui qui pratique le boycott

C'est-à-dire qu'on boycotte une personne qui a commis une désobéissance ou une innovation dans l'objectif de se protéger de son mal afin qu'elle ne puisse pas nous influencer négativement.

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit: « Si le boycott est pratiqué pour une excuse comme le fait que la personne qui est boycottée soit dans une situation mauvaise à cause d'une innovation, d'un péché ou d'une autre chose comme cela et que le boycott permet d'obtenir un bienfait pour la religion de celui qui boycotte ou celle de celui qui est boycotté alors il n'y a pas d'interdiction ».

(Rawdatou Talibin vol 7 p 367)

قال الإمام النووي : إِنْ كَانَ الْهَجْرُ لِعُذْرٍ يَأْتِي بِكَوْنِ الْمَهْجُورِ مَذْمُومَ الْحَالِ لِبِدْعَةٍ أَوْ فِسْقٍ أَوْ نَحْوِهِمَا أَوْ كَانَ فِيهِ صَلَاحٌ لِدَيْنِ الْهَاجِرِ أَوْ الْمَهْجُورِ فَلَا تَحْرِيمَ
(روضة الطالبين ج ٧ ص ٣٦٧)

Voici quelques textes sur ce point:

- D'après Abou Salih, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Ne fréquente pas les gens des passions (*) car certes le fait de les fréquenter rend les cœurs malades ».
(Rapporté par Al Ajouri dans Kitab Charia n°133 et sa chaîne de transmission est authentique comme cela est mentionné dans l'ouvrage Aqwal Al Sahaba Al Mousnada Fil 'Aqida n°1018)

(*) C'est-à-dire les Gens de l'innovation.

عن أبي صالح قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : لا تجالس أهل الأهواء فإن مجالستهم ممرضة للقلوب

رواه الأجرى في كتاب الشريعة رقم ١٣٣ وسنده صحيح كما في كتاب أقوال الصحابة
(المسندة في العقيدة رقم ١٠١٨)

- D'après Mous'ab Ibn Sa'd, mon père (qu'Allah l'agrée) (1) m'a dit : « Ô mon garçon ! Ne fréquente pas une personne égarée (2) car certes, venant de lui, une de ces deux choses va forcément te toucher : soit il va tenter de te faire tomber (3) soit il va rendre ton cœur malade ».
(Rapporté par Ibn Abi Zamnin dans Oussoul Al Sounna n°302 et authentifié par Cheikh 'Abdallah Al Boukhari dans Riyad Al Janna Fi Takhrij Oussoul Al Sounna p 235)

(1) Son père était le compagnon du Sa'd Ibn Abi Waqqas (qu'Allah l'agrée).

(2) C'est-à-dire une personne qui pratique une innovation ou autre égarement.

(3) C'est-à-dire qu'il va essayer de te faire tomber dans son innovation ou son égarement.

عن مصعب بن سعد قال لي أبي رضي الله عنه : أي بني ! لا تجالس مفتوناً فإنه لا يخطئك
منه إحدى خصلتين : إما أن يستزلك وإما أن يمرض قلبك
رواه ابن أبي زمنين في أصول السنة رقم ٢٠٢ وصححه الشيخ عبدالله البخاري في رياض
(الجنة في تخريج أصول السنة ص ٢٣٥)

- D'après Ayoub, Abou Qilaba (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit : « Ne fréquentez pas avec les gens des passions (*) et ne polémiquez pas avec eux car certes je ne suis pas sûr qu'ils ne vont pas vous faire plonger dans leur égarement ou qu'ils ne vont pas vous faire douter de ce que vous connaissez ».
(Rapporté par Ibn Waddah dans Kitab Al Bida' Wan Nahi 'Anha n°132 et authentifié par Cheikh Badr Al Badr dans sa correction de cet ouvrage p 106)

(*) C'est-à-dire les gens de l'innovation.

عن أيوب قال أبو قلابة : لا تجالسوا أهل الأهواء ولا تجادلوهم فإنّي لا آمن أن يغمسوكم في
ضلالتهم أو يلبسوا عليكم ما كنتم تعرفون
رواه ابن وضاح في كتاب البدع والنهي عنها رقم ١٣٢ وصححه الشيخ بدر البدر في تحقيق
(هذا الكتاب ص ١٠٦)

c. Le boycott dans l'intérêt général de la communauté

C'est-à-dire que l'on boycott une personne qui a commis un péché ou une innovation dans l'objectif de prévenir les gens contre le fait de faire la même chose qu'elle.

L'imam Ibn 'Abdel Bar (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit : « Il est permis à la personne de boycotter quelqu'un à propos de qui on craint qu'il soit une source d'égarement et n'a pas écouté ni obéi (*) et on craint qu'il égare les autres.

Et ceci n'entre pas dans le boycott interdit ».

(Al Tamhid vol 4 p 78)

(*) C'est-à-dire lorsqu'on la conseillé.

قال الإمام ابن عبد البر : وجائز للمرء أن يهجر من خاف الضلال عليه ولم يسمع منه ولم يطعه وخاف أن يضل غيره وليس هذا من الهجرة المكروهة

(التمهيد ج ٤ ص ٧٨)

Voici quelques textes sur ce point :

- D'après Jabir Ibn Samoura (qu'Allah l'agrée) : On a apporté au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) un homme qui s'était suicidé avec une flèche. Il n'a pas prié sur lui. (*)
(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°978)

(*) L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « La grande majorité des savants ont dit que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'a pas prié sur la personne qui s'est suicidée afin de mettre en garde les gens contre ce qu'il a fait et que

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

les compagnons (qu'Allah les agrée tous) ont prié sur elle ».
(Charh Sahih Mouslim)

عن جابر بن سمرة رضي الله عنه قال : أتى النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ برجل قتل نفسه بمشاقص فلم يصلّ عليه

(رواه مسلم في صحيحه رقم ٩٧٨)

- D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée): Lorsqu'on apportait la dépouille d'un homme qui avait une dette au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), il demandait : « A t-il laissé de quoi payer sa dette ? ». Si on lui disait que oui, alors il accomplissait la prière funéraire sur lui. Si ce n'était pas le cas, il disait aux musulmans : « Priez sur votre compagnon ». (*)
(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°5371 et Mouslim dans son Sahih n°1619)

(*) L'imam Ibn Hibban (mort en 354 du calendrier hégirien) a dit : « Dans cet acte, l'objectif recherché par le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) était d'éduquer sa communauté afin qu'ils ne fassent pas ce que celui-là a fait ».

(Sahih Ibn Hibban vol 7 p 328)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Si une personne refuse de prier sur une personne ayant commis un péché afin de mettre en garde les autres contre le fait de faire comme lui, ceci est une bonne chose.

Et s'il refuse de faire cela en apparence tout en invoquant pour elle de manière cachée afin de rassembler entre les deux bienfaits alors cela est meilleur que de laisser de côté un des deux bienfaits ».

(Al Ikhtiyarat Al Fiqhiya p 52)

عن أبي هريرة رضي الله عنه أن النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ كان يؤتى بالرجل المتوفى عليه الدّين فيسأل : هل ترك لدينه فضلاً ؟

فإن حدث أنّه ترك لدينه وفاءً صلّى وإلّا قال للمسلمين : صلّوا على صاحبكم

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٥٣٧١ ومسلم في صحيحه رقم ١٦١٩)

- D'après Mouammal Ibn Isma'il : Sofiane Al Thawri (mort en 161 du calendrier hégirien) n'a pas prié sur Ibn Abi Rouwad. (*)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Quelqu'un l'a questionné sur cela et il a dit : « Par Allah ! Je suis certes d'avis qu'il est permis de prier sur des gens dont la situation est plus mauvaise que la sienne mais j'ai voulu montrer aux gens qu'il est mort en pratiquant une innovation ».

(Rapporté par Al 'Ouqayli dans Kitab Al Dou'afa vol 3 p 770 et authentifié par Cheikh 'Abdallah Al Boukhari dans son ouvrage Taamoullat Fi Mas'alatil Jahr p 40)

(*) 'Abdel 'Aziz Ibn Abi Rouwad est une personne qui faisait partie des mourjia.

(Voir Kitab Al Dou'afa de l'imam Al 'Ouqayli vol 3 p 770)

عن مؤمل بن إسماعيل قال : إنّ سفيان الثوري لم يصلّ على ابن أبي رواد ف قيل له في ذلك فقال : والله إني لأرى الصلاة على من هو دونه عندي ولكّني أردت أن أرى الناس أنه مات على بدعة

رواه العقيلي في كتاب الضعفاء ج ٣ ص ٧٧٠ وحسنه الشيخ عبدالله البخاري في كتابه (تأملات في مسألة الهجر ص ٤٠)

Les objectifs qui peuvent être recherchés par le boycott sont donc au nombre de trois : l'intérêt de celui qui est boycotté, l'intérêt de celui qui boycotte et enfin l'intérêt général de la communauté musulmane.

Dans l'hypothèse où, dans un cas concret, le boycott ne permet d'atteindre aucun de ces trois objectifs, il n'est alors pas légiféré et pas conforme à la législation islamique.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 28/213, Charh Al 'Aqida Tahawiya de Cheikh Salih Al Cheikh vol 2 p 996, Hajr Al Moubtadi' de Cheikh Bakr Abou Zayd p 41)

Voici quelques textes sur cela :

D'après Younous Ibn 'Oubeid, Nafi' a dit : « 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) passait le salam aux khachaba (*) et aux khawarijs alors qu'ils se combattaient les uns les autres.

Il disait : « Celui d'entre-eux qui dit : - Venez à la prière - , je lui réponds.

Et celui d'entre-eux qui dit : - Venez tuer votre frère musulman et prendre ses biens - , alors non ».

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

(Rapporté par Ibn 'Assakir dans Tarikh Dimachq vol 31 p 191 et authentifié par Cheikh Shou'ayb Arnaout dans sa correction de Siyar A'lam Noubala vol 3 p 238)

(*) C'est-à-dire les gens qui étaient avec Al Mokhtar Al Thaqafi qui se rebellaient contre le gouverneur.

عن يونس بن عبيد قال نافع : كان عبدالله بن عمر رضي الله عنهما يُسَلِّم على الخشبية والخوارج وهم يقتتلون وقال : من قال :حي على الصلاة أجبتة

ومن قال : حي على قتل أخيك المسلم وأخذ ماله فلا

رواه ابن عساكر في تاريخ دمشق ج ٣١ ص ١٩١ وحسنه الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق (سير أعلام النبلاء ج ٣ ص ٢٢٨)

L'imam Abou Daoud a dit : J'ai questionné l'imam Ahmed (mort en 241 du calendrier hégirien) en disant : Nous avons des proches à Khourassan qui ont adopté l'avis des mourjia. Pouvons-nous écrire une lettre qui sera envoyée à Khourassan afin de leur passer le salam ?

Il a répondu : « Gloire à Allah ! Et pourquoi ne leur passerions nous pas le salam ?! ». (*)

(Masail Abi Daoud Lil Imam Ahmed n°1785)

(*) L'imam Ahmed a, par ailleurs, dit qu'il ne faut pas passer le salam à un innovateur car cela est un indice montrant qu'on l'aime.

(Tabaqat Al Hanabila de Abou Ya'la vol 1 p 196)

قال الإمام أبو داود : قلت للإمام أحمد : لنا أقارب بخراسان يرون الإرجاء فنكتب إلى خراسان نقرئهم السلام ؟

قال : سبحان الله ! لم لا نقرئهم

(مسائل أبي داود للإمام أحمد رقم ١٧٨٥)

Il a donc été rapporté de 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) et l'imam Ahmed qu'ils ont permis de passer le salam à des innovateurs et il a aussi été rapporté d'eux deux qu'il ne faut pas faire cela.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

Il n'y a aucune contradiction entre tous ces récits qui montrent simplement que le jugement n'est pas le même en fonction de la situation, de la présence d'intérêt ou pas dans le boycott dans ces cas précis..

Voici quelques paroles de savants pour illustrer ce point :

- Cheikh 'Abdel 'Aziz Ibn Baz a dit à propos du boycott de l'innovateur : « Le meilleur des avis et le plus juste est le fait qu'il faut regarder et pratiquer la chose qui présente un intérêt.

En effet, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a boycotté des gens et a laissé d'autres gens sans les boycotter en prenant en compte l'intérêt religieux ». (*)

(Fatawa Nour 'Ala Darb vol 3 p 38)

(*) C'est-à-dire qu'on pratique le boycott de l'innovateur s'il y a un intérêt à cela sinon on le pratique pas.

قال الشيخ عبدالعزيز بن باز : الأرحح والأولى النظر في المصلحة فالنبي صلى الله عليه وسلم هجر قوماً وترك آخرين لم يهجرهم مراعاة للمصلحة الشرعية الإسلامية

(فتاوى نور على الدرب ج ٣ ص ٣٨)

- Cheikh 'Otheimine a dit : « Le sens voulu par le boycott des gens de l'innovation est de s'écarter d'eux, de ne pas les aimer, de ne pas les prendre comme alliés, de ne pas leur passer le salam, de ne pas leur rendre visite, de ne pas les visiter lorsqu'ils sont malades et autres choses comme celles-ci. Le fait de boycotter les gens de l'innovation est obligatoire. (...)

Mais si dans le fait de les fréquenter il y a un intérêt car cela permet de leur montrer la vérité et de les mettre en garde contre l'innovation alors il n'y a pas de mal dans cela et ça peut même être une chose qui est demandée ».

(Al Ta'liq Al Moukhtassar Loum'atil I'tiqad p 85)

سُئِلَ الشَّيْخُ الْعَثِيمِيُّ : وَالْمَرَادُ بِهَجْرَانِ أَهْلِ الْبِدْعِ الْإِبْتِعَادُ عَنْهُمْ وَتَرْكُ مَحَبَّتِهِمْ وَمَوَالَاتِهِمْ وَالسَّلَامُ عَلَيْهِمْ وَزِيَارَتِهِمْ وَعِيَادَتِهِمْ وَنَحْوُ ذَلِكَ

وهجران أهل البدع واجب (...). لكن إن كان في مجالستهم مصلحة لتبيين الحق لهم وتحذيرهم من البدعة فلا بأس بذلك وربما يكون ذلك مطلوباً

(التعليق المختصر على لمعة الاعتقاد ص ٨٥)

- Cheikh Saleh Al Fawzan a dit : « Si le boycott est à cause d'un grand péché que la personne a commis et qu'elle ne délaisse pas, il est alors obligatoire de la conseiller et de lui faire peur en lui rappelant Allah. Si elle ne cesse pas de commettre le péché et ne se repent pas on lui fait le boycott qui sera une punition pour elle et cela va l'inciter à se repentir.

Par contre, si il y a un mal dans le fait de la boycotter comme par exemple le fait que l'on craigne que cela fasse s'amplifier le péché ou que cela entraîne un mal plus grand alors dans ce cas le boycott n'est pas permis.

Le fait de boycotter celui qui commet un péché n'est permis que si cela entraîne un bien et n'entraîne pas de mal plus grand ».

(Al Mountaqā Min Fatawa Cheikh Al Fawzan vol 1 p 273/274)

قال الشيخ صالح الفوزان : أمّا إذا كان الهجر لأجل معصية ارتكبها ذلك المهجور وكانت هذه المعصية من كبائر الذنوب ولم يتركها فإنه يجب مناصحته وتخويفه بالله وإذا لم يمتنع عن فعل المعصية ولم يتب : فإنه يُهَجَّرُ لأن في الهجر تعزيراً له وردعاً له لعله يتوب إلا إذا كان في هجره محذور بأن يُخشى أن يزيد في المعصية وأن يترتب على الهجر مفسدة أكبر فإنه لا يجوز هجره في هذه الحالة فهجر العاصي إنّما يجوز إذا كان من ورائه مصلحة ولا يترتب عليه مضرة أكبر

(المنتقى من فتاوى الشيخ الفوزان ج ١ ص ٢٧٣)

- Cheikh 'Abdel Mouhsin Al 'Abad a dit : « Si le boycott est pour Allah, comme le boycott des gens de l'innovation et le boycott des gens qui commettent des péchés, alors s'il est bénéfique pour eux et les influence alors ceci est demandé.

Surtout s'il est pratiqué par une personne dont le boycott a de l'influence comme le père, une personne ayant des responsabilités car, dans ces cas, le boycott influence la personne à l'encontre de laquelle il est pratiqué.

Par contre, si le boycott n'entraîne pas d'effets bénéfiques, ou qu'il est pratiqué pour une raison qui n'est pas claire, ou si il est pratiqué pour une personne qui n'a pas fait de désobéissance alors ceci fait partie des épreuves qui touchent certaines personnes à notre époque ».

(Charh Sounan Abi Daoud cours n°559)

قال الشيخ عبدالمحسن العباد : وأمّا إذا كان الهجر لله مثل هجران أهل البدع وأهل المعاصي فإذا كان الهجر مفيداً لهم ومؤثراً عليهم لاسيما إذا كان من شخص يؤثر هجره كأن يكون والداً أو أن يكون شخصاً مسئولاً وإذا هجر يؤثر هجره على المهجور فإن هذا أمر مطلوب وإذا كان الهجر لا يترتب عليه مصلحة أو كان الهجر في أمور غير واضحة أو لم يكن التهاجر لمن عصى أو حصل

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

منه شيء فإن هذا من الفتن التي يبئلى بها بعض الناس
(شرح سنن أبي داود درس ٥٥٩)

6. Si le boycott entraîne un méfait ou mal qui est plus grand que l'intérêt qu'il peut apporter, il n'est alors pas légiféré

La législation islamique toute entière est basée sur le fait d'obtenir et de parfaire les bienfaits et de repousser et réduire les méfaits.

(Voir Al Manthouma Fil Qawaid Al Fiqhiya Ma'a Charhiha de Cheikh Sa'di p 114)

L'imam Ibn Al Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « La législation islamique est bâtie sur le fait de repousser le plus grand des deux maux et pratiquant le plus petit d'entre-eux et d'obtenir le plus grand des deux bienfaits en délaissant le plus petit d'entre-eux ».

(Zad Al Ma'ad vol 3 p 578)

قال الإمام ابن القيم : مَبْنَى الشَّرِيعَةِ عَلَى دَفْعِ أَعْلَى الْمَفْسَدَتَيْنِ بِاحْتِمَالِ أَدْنَاهُمَا وَتَحْصِيلِ أَكْمَلِ الْمَصْلَحَتَيْنِ بِتَفْوِيتِ أَدْنَاهُمَا
(زاد المعاد ج ٣ ص ٤٨٦)

Ainsi, si un des objectifs du boycott est présent dans une situation précise mais que ce dernier entraîne par ailleurs un méfait plus grand ou une aggravation de la situation, il n'est alors pas légiféré.

(Fatawa Al 'Aqida de Cheikh 'Otheimine p 1341)

Voici un texte sur ce point :

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) : Un homme est allé voir 'Omar (qu'Allah l'agrée) et a pleuré. Alors 'Omar (qu'Allah l'agrée) a pleuré également et a dit : « Que t'arrive t-il ? ».

L'homme a dit : Ô chef des croyants (1) ! J'ai certes bu de l'alcool et Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) (2) m'a frappé, il a mis du noir sur mon visage et m'a fait tourner parmi les gens avec cette apparence. Il a également interdit aux gens de s'asseoir avec moi.

J'ai donc pensé à prendre mon épée et à frapper Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) avec ou à venir te voir afin que tu m'envoies dans un pays dans lequel je ne suis pas connu ou encore à partir vers la terre où est pratiquée l'association à Allah.

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

'Omar (qu'Allah l'agrée) a pleuré et a dit : « Il ne me plairait pas que tu ailles vers la terre d'association à Allah même si en contrepartie j'obtenais telle et telle richesse ! ».

Et il a dit : « Je faisais partie des gens qui buvaient le plus d'alcool durant la Jahiliya (3) et certes cela n'est pas comme la fornication ! ».

Et il a écrit à Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) le message suivant : « Certes untel est venu me voir et a mentionné telle et telle chose (4). Je jure par Allah qui si tu recommences cela alors je vais certes noircir ton visage et te faire tourner parmi les gens avec cette apparence.

Si tu veux savoir si cette menace est sérieuse alors recommence ce que tu as fait.

Ordonne aux gens de manger avec lui, de s'asseoir avec lui et s'il se repent alors accepte son témoignage ».

Et 'Omar (qu'Allah l'agrée) l'a habillé d'une toge (5) et lui a donné deux cent dirhams.

(Rapporté par 'Omar Ibn Chabah dans Akhbar Al Medina vol 3 p 31 et authentifié par Cheikh 'Abdallah Douwaych dans sa correction de cet ouvrage)

(1) 'Omar (qu'Allah l'agrée) était alors le dirigeant des musulmans.

(2) Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) était le préfet nommé par 'Omar (qu'Allah l'agrée) dans la région où vivait cet homme.

(3) C'est-à-dire la période qui a précédé l'Islam.

(4) C'est-à-dire ce qui avait eu lieu.

(5) C'est-à-dire qu'il lui a donné un habit.

عن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما أنه جاء رجل إلى عمر رضي الله عنه فبكى وبكى عمر رضي الله عنه وقال : ما شأنك ؟ فقال : يا أمير المؤمنين ! إني شربت الخمر فضررتني أبو موسى يضي الله عنه وسود وجهي وطاف بي ونهى الناس أن يجالسوني فهممت أن أخذ سيفي فأضرب به أبا موسى رضي الله عنه أو أتيتك فتحولني إلى بلد لا أعرف فيه أو ألحق بأرض الشرك فبكى عمر رضي الله عنه وقال : ما يسرنني أنك لحقت بأرض الشرك وأن لي كذا وكذا وقال : إن كنت من أشرب الناس لها في الجاهلية وإنها ليست كالزنا وكتب إلى أبي موسى رضي الله عنه : إن فلانا أتاني فذكر كذا وكذا وأيم الله لئن عدت لأسودن وجهك وليطاف بك في الناس فإن أردت أن تعلم أحق ما أقول فعد وأمر الناس فليؤاكلوه وليجالسوه وإن تاب فاقبل شهادته وكساه عمر رضي الله عنه حلةً وأعطاه مائتي درهم رواه عمر بن شبة في تاريخ المدينة ج ٣ ص ٣١ وصححه الشيخ عبدالله الدويش في تحقيق (هذا الكتاب)

Voici quelques paroles de savants sur ce point :

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

- Cheikh Abdel Aziz Ibn Baz a dit : « Lorsque la personne persiste sur un péché apparent ou une innovation apparente, elle mérite qu'on lui fasse le boycott qui est alors légiféré jusqu'à ce qu'elle se repente auprès d'Allah.

Sauf dans la situation où le fait de lui faire le boycott fait que le mal s'amplifie et entraîne davantage de méfaits.

Dans ce cas, on ne la boycotte pas afin de repousser le mal et ceci en conformité avec la règle de la législation islamique selon laquelle il convient de pratiquer le plus petit méfait afin d'éviter le plus grand méfait ».

(Fatawa Nour 'Ala Darb p 2020)

قال الشيخ عبدالعزيز بن باز : متى أصر على المعصية الظاهرة أو البدعة الظاهرة استحق أن يهجر وشرع هجره حتى يتوب إلى الله من ذلك إلا إذا كان هجره يزيد الشرّ ويترتب عليه مفسد أكثر فإيّاه لا يهجر حينئذٍ دفعا للمضرة الكبرى والشر الأكبر على حسب قاعدة الشريعة في ارتكاب أدنى المفسدتين لتفويت كبراهما

(فتاوى نور على الدرب ص ٢٠٢٠)

- Cheikh Otheimine a dit : « De nos jours, le boycott ne fait que pousser les gens qui commettent des péchés vers le fait de s'enorgueillir et de s'enfoncer dans leurs péchés.

Il ne fait que les éloigner des gens de science et des gens de foi.

Ainsi, il n'y a pas de bénéfice dans le fait de les boycotter ni pour eux ni pour autre qu'eux.

C'est pour cela que nous disons que le boycott est un médicament que l'on utilise lorsqu'il permet la guérison mais si il n'entraîne pas la guérison ou entraîne la perdition alors il n'est pas utilisé ».

(Majmou Al Fatawa vol 3 p 17)

قال الشيخ العثيمين : أمّا اليوم فإن كثيراً من أهل المعاصي لا يزيدهم الهجر إلا مكابرة وتمادياً في معصيتهم ونفوراً وتنفيراً عن أهل العلم والإيمان فلا يكون في هجرهم فائدة لهم ولا لغيرهم وعلى هذا فنقول : الهجر دواء يُسْتَعْمَل حيث كان فيه الشفاء وأما إذا لم يكن فيه شفاء أو كان فيه إشفاء وهو الهلاك فلا يُسْتَعْمَل

(مجموع الفتاوى ج ٣ ص ١٧)

- Cheikh 'Otheimine a été questionné : Parfois, un rafidi (*) est un chef au travail et il invite les Gens de la Sounna dans sa maison. Comment agir dans ce cas sachant qu'il n'accepte pas le conseil ?

Il a dit : « Si la personne craint qu'il ne lui cause du tort alors il le visite afin de lever son mal ».

(Liqati Ma'a Cheikh 'Otheimine de Cheikh 'Abdallah Tayar p 94)

(*) C'est-à-dire un chiite extrémiste.

سُئِلَ الشَّيْخُ الْعَثِيمِيُّ : أحياناً يكون الرفض رئيّساً في العمل ويدعو أهل السنة في بيته فما الحل إذا مع كونه لا يقبل النَّصْحَ ؟

فقال : إن كان يخاف أن يؤذيه فيزوره دفعاً لشره

(لقأني مع الشيخ العثيمين للشيخ عبدالله الطيار ص ٩٤)

- Cheikh Al Fawzan a été questionné : Quelle doit être la position du musulman vis-à-vis des gens qui ont adopté la croyance de certains groupes comme les ach'arites, les soufis ou autres qu'eux ? Faut-il les boycotter après les avoir conseillé ? Doit-on leur passer le salam ?

Il a dit : « Il faut les conseiller et leur montrer la croyance authentique.

Puis, s'ils persistent à croire à la croyance d'un groupe déviant et que le fait de les boycotter les pousse à s'arrêter et les incite à se repentir alors certes il faut les boycotter.

Par contre, si le fait de les boycotter ne fait que les pousser plus vers le mal alors il ne faut pas les boycotter mais on leur montre leur erreur et leur égarement.

On les conseille et on ne cesse pas de la conseiller car peut être qu'Allah va les guider ».

(Al Ta'liq Al Moukhtassar 'Ala Qassida An Nouniya vol 3 p 1336)

سُئِلَ الشَّيْخُ الْفَوْزَانُ : ما موقف المسلم تجاه من يعتقد معتقد بعض الطوائف كالأشاعرة والصوفية ونحوهم ؟ هل يهجون بعد نصحهم ؟ وهل يسلم عليهم ؟

قال : ينصحون ويبين لهم العقيدة الصحيحة فإن أصرّوا على عقيدة المخالفين وكان في هجرهم ردع لهم وداع لتوبتهم فإنهم يهجون أما إذا كان هجرهم لا يزيدهم إلّا شراً فإنهم لا يهجون ولكن يبين خطؤهم وضلالهم وينصحون ويستمر في نصحتهم لعلّ الله أن يهديهم

(التعليق المختصر على قصيدة النونية ج ٣ ص ١٣٣٦)

7. Le jugement du boycott évolue d'une situation à une autre

Le sens de cela est que le jugement du boycott, son intensité etc. évoluent en fonction de la situation de force ou de faiblesse des gens du bien et de la Sounna par rapport aux Gens de la désobéissance et de l'innovation.

(Voir Hajr Al Moubtadi' de Cheikh Bakr Abou Zayd p 45)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « L'imam Ahmed (mort en 241 du calendrier hégirien) a mentionné qu'à son époque les gens de Khourassan n'étaient pas en position de force par rapport aux Jahmiya. (*)

Ainsi, s'ils n'étaient pas capables de montrer extérieurement leur adversité vis-à-vis d'eux alors il ne leur est plus demandé de mettre en application cette bonne action et le fait d'être accommodants avec eux permet d'éviter que le croyant faible soit touché par un mal et sera une manière de gagner le cœur du désobéissant en position de force ».

(Majmou' Al Fatawa 28/212)

(*) Il s'agit d'un groupe d'innovation qui renie, entre autres égarements, les Noms et Attributs d'Allah.

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : ذكر الإمام أحمد عن أهل خراسان إذ ذاك أنهم لم يكونوا يقوون بالجهمية فإذا عجزوا عن إظهار العداوة لهم سقط الأمر بفعل هذه الحسنة وكان مداراتهم منه دفع الضرر عن المؤمن الضعيف ولعله أن يكون فيه تأليف الفاجر القوي

(مجموع الفتاوى ٢٨/٢١٢)

8. Le jugement du boycott évolue d'une personne à une autre

Le jugement du boycott peut évoluer en fonction de la situation de la personne qui pratique le boycott et de celle de la personne qui est boycottée.

C'est-à-dire que, par exemple, dans une situation donnée, il peut être obligatoire à une personne de pratiquer le boycott d'une personne désobéissante ou d'un innovateur sans que cela soit obligatoire à autre qu'elle.

L'imam Ahmed (mort en 241 du calendrier hégirien) a dit : « Il est obligatoire à la personne qui n'a pas la capacité de répliquer ou celle qui a peur de se faire tromper ou d'être touché par un mal de boycotter l'innovateur qui devient mécréant ou désobéissant par son innovation ou celui qui appelle à une innovation qui égare ou rend désobéissant.

Mais cela n'est pas obligatoire à autres qu'elle ».

(Ghida Al Albab Charh Manthouma Al Adab de l'imam Safarini vol 1 p 206)

قال الإمام أحمد : الإمام أحمد : ويجب هجر من كفر أو فسق ببدعة أو دعا إلى بدعة مضلة أو مفسدة على من عجز عن الرد عليه أو خاف الاغترار به والتأذي دون غيره

(غذاء الألباب شرح منظومة الآداب للإمام السفاريني ج ١ ص ٢٠٦)

Ainsi, la personne qui n'a pas le bagage scientifique suffisant pour pouvoir répliquer à l'innovateur ou celle qui craint que la fréquentation de l'innovateur ne lui cause du tort devra obligatoirement se protéger en s'écartant de lui.

Mais en ce qui concerne les autres personnes que celles-ci, c'est en fonction des intérêts et des méfaits que cela induit au niveau de la religion qu'elles devront s'écarter de l'innovateur ou pas ou qu'elle devront le faire avec plus ou moins d'intensité.

Également, le boycott évolue dans son intensité en fonction de la situation de force ou de faiblesse de la personne qui est boycottée.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 28/206)

Le boycott est plus intense pour une personne ferme dans sa religion qui a commis un péché que pour la personne qui est faible dans la religion comme le montre l'histoire de Ka'b Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) à laquelle nous avons fait allusion dans le point n°1.

(Voir Hajr Al Moubtadi' de Cheikh Bakr Abou Zayd p 45)

9. Comment comprendre les textes qui interdisent de boycotter un musulman au-delà de trois jours ?

Il a été rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) l'interdiction pour un musulman de boycotter un autre musulman au-delà de trois jours.

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Il n'est pas permis à un musulman de boycotter son frère au-delà de trois jours.

Celui qui boycotte son frère plus de trois jours et meurt entre dans le feu ».

(Rapporté par Abou Daoud et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°7659)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : لا يحلّ لمسلم أن يهجر أخاه فوق ثلاث فمّن هجر فوق ثلاث فمات دخل النار

(رواه أبو داود وصححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٧٦٥٩)

Malgré cela, les savants sont en consensus sur le fait que le boycott du pécheur et l'innovateur se poursuit jusqu'à ce qu'il délaisse son péché ou son innovation.

L'imam Abou Al 'Abbas Al Qortobi (mort en 656 du calendrier hégirien) a dit : « Il est obligatoire de poursuivre le boycott qui est dû au péché et à l'innovation jusqu'à ce que la

personne se repente de cela.

Il n'y a pas de divergence à ce sujet ».

(Al Moufhim vol 6 p 543)

قال الإمام أبو العباس القرطبي : فأما الهجران لأجل المعاصي والبدعة فواجب استصحابه إلى أن يتوب من ذلك ولا يختلف في هذا

(المفهم ج ٦ ص ٥٤٣)

Comment jumeler entre ces deux éléments ?

La réponse est qu'il est permis de boycotter un musulman au-delà de trois jour si la cause du boycott est religieuse. L'interdiction du boycott au-delà de trois jours ne concerne que le boycott qui fait suite à une dispute dont la cause est liée aux affaires de l'ici-bas.

(Voir Sounan Abi Daoud p 889/890)

Les savants sont en consensus sur ce point.

(Voir Fath Al Bari 10/512)

L'imam Al Baghawi (mort en 516 du calendrier hégirien) a dit : « L'interdiction du boycott au-delà de trois jours concerne ce qui a lieu entre deux personnes au niveau des droits liés à l'amitié et à la vie en société et pas ce qui est en relation avec la religion car certes le boycott des gens des passions et de l'innovation est perpétuel jusqu'à ce qu'ils se repentent ».

(Charh As Sounna vol 1 p 224)

قال الإمام البغوي : والنهي عن الهجران فوق الثلاث فيما يقع بين الرجلين من التقصير في حقوق الصّحة والعشرة دون ما كان ذلك في حق الدين فإن هجرة أهل الأهواء والبدع دائمة إلى أن يتوبوا

(شرح السنة ج ١ ص ٢٢٤)

[L'INNOVATION RELIGIEUSE : SA GRAVITE, SES MEFAITS ET L'ATTITUDE A ADOPTER AVEC LES INNOVATEURS]

L'imam Ibn Hajar (mort en 852 du calendrier hégirien) a dit à propos du hadith de 'Abdallah Ibn Moughafal (qu'Allah l'agrée) qui a été cité précédemment : « Ce hadith montre la permission du boycott de la personne qui a divergé de la Sounna et de ne pas lui parler.

Et ceci n'entre pas dans l'interdiction du boycott au-delà de trois jours qui concerne celui qui pratique le boycott à des fins personnelles ».

(Fath Al Bari 9/608)

قال الحافظ ابن حجر عن حديث عبدالله بن معقل رضي الله عنه : وفي الحديث جواز هجران من خالف السنة وترك كلامه ولا يدخل ذلك في النهي عن الهجر فوق ثلاث فإنه يتعلق بمن هجر لحظ نفسه

(فتح الباري ٦٠٨/٩)

[10. Ne pas boycotter une personne désobéissante ou un innovateur ne signifie pas que l'on peut la prendre comme compagnon ou comme ami proche](#)

Les textes de la Sounna et des premiers musulmans montrent qu'il ne faut pas prendre une personne désobéissante à Allah, et en particulier un innovateur comme compagnon, comme ami proche.

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « L'homme est sur la religion de son ami proche ainsi que l'un d'entre vous regarde qui il prend comme ami proche ». (*)

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°4833 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(*) C'est-à-dire que la personne dont on est satisfaite au niveau de sa religion et de son comportement alors on le prend comme ami proche par contre celui pour qui ce n'est pas le cas alors on s'écarte de lui.

Ceci car l'ami proche a, en fonction de sa religion et de sa piété, une bonne influence ou une mauvaise influence sur la personne.

(Voir Awn Al Ma'boud 'Ala Charh Sounan Abi Daoud)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : الرَّجُلُ عَلَى دِينِ خَلِيلِهِ فَلْيَنْظُرْ أَحَدَكُمْ مَنْ يَخَالِلُ

(رواه أبو داود في سننه رقم ٤٨٣٣ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

D'après Yahya Ibn Sa'id Al Qattan : Sofiane Al Thawri (mort en 161 du calendrier hégirien) est arrivé à Bassora et a cherché à connaître la situation de Ar Rabi' Ibn Sabih et l'avis que les gens avaient le concernant.

Il a demandé : « Quelle est sa croyance ? ».

Ils ont dit : Rien d'autre que la Sounna.

Il a dit : « Et qui sont ses proches ? ».

Ils ont dit : Les gens du qadar. (1)

Il a dit : « Il est donc qadari ». (2)

(Rapporté par Ibn Batta dans Al Ibana Al Koubra n°421 et sa chaîne de transmission est authentique)

(1) C'est-à-dire les innovateurs qui démentent le destin.

(2) C'est-à-dire qu'il est donc sur la même croyance que ces derniers.

عن يحيى بن سعيد القطان قال : قدم سفيان الثوري البصرة جعل ينظر إلى أمر الربيع بن صبيح وقدره عند الناس سأل : أي شيء مذهبه ؟

قالوا : ما مذهبه إلا السنّة

قال : من بطانته ؟

قالوا : أهل القدر

قال : هو قدري

(رواه ابن بطة في الإبانة الكبرى رقم ٤٢١ وسنده صحيح)

Remarque : *Le fait de juger une personne comme faisant partie des gens de l'innovation est une chose d'une extrême gravité.*

L'imam Darimi (mort en 280 du calendrier hégirien) a dit : « L'innovation est une chose très grave et la personne que l'on attribue à l'innovation a une position très mauvaise au sein des musulmans. Ainsi, nous vous empressez pas de lancer l'accusation d'innovation avant d'être sûrs de la véracité de cette accusation ».

(Ar Rad 'Alal Jahmiya p 167)

قال الإمام الدارمي : والبدعة أمرها شديد والمنسوب إليها سيء الحال بين أظهر المسلمين فلا تعجلوا بالبدعة حتى تستيقنوا

(الرد على الجهمية ص ١٦٧)

Les règles qui ont été expliquées précédemment sont des règles théoriques.

Pour pouvoir les appliquer sur des personnes précises, il faut retourner vers les gens de science car ce sont uniquement eux qui doivent parler dans ce domaine.

Cheikh Muhammed Al Amine Chanqiti (mort en 1392 du calendrier hégirien) : « Les savants n'ont pas divergé sur le fait qu'il n'est pas permis aux gens de la masse d'émettre des avis religieux ».

(Adwa Al Bayan vol 7 p 528)

قال الشيخ محمد الأمين الشنقيطي : لم يختلف العلماء أن العامة لا يجوز لها الفتيا

(أضواء البيان في إيضاح القرآن بالقرآن ج ٧ ص ٥٢٨)

L'imam Dhahabi (mort en 748 du calendrier hégirien), imam de la science de la critique et de l'éloge des hommes a dit : « Il n'est pas permis d'émettre des jugements sur les gens sauf pour une personne ayant une connaissance complète et une prudence complète ».

(Mizan Al I'tidal vol 3 p 46)

قال الإمام الذهبي : والكلام في الرجال لا يجوز إلا لتام المعرفة تام الورع

(ميزان الاعتدال ج ٣ ص ٤٦)

Cheikh Saleh Al Fawzan a dit : « Il ne convient pas aux étudiants débutants ou à autres qu'eux parmi les gens du commun des musulmans de s'occuper des affaires concernant le jugement d'une personne comme étant innovateur ou désobéissante car il s'agit d'un sujet grave et ceux-là n'ont pas de science et de compréhension dans ce domaine ».

(Al Mounaqa Min Fatawa Cheikh Al Fawzan vol 2 p 211)

قال الشيخ صالح الفوزان : لا ينبغي للطلبة المبتدئين وغيرهم من العامة أن يشتغلوا بالتبديع والتفسيق لأن ذلك أمر خطير وهم ليس عندهم علم ودراية في هذا الموضوع

(المنتقى من فتاوى الشيخ الفوزان ٢/١١٢)